MŒURS
ET
COUTUMES
DES ROMAINS.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF TORONTO

G14609

MŒURS

ET

COUTUMES

DES ROMAINS.

Par M. BRIDAULT, Maître de Pension.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez P. G. LE MERCIER, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques au Livre d'Or.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

M. DCC. LIV.

TABLE

des Articles contenus dans ce volume.

ROme & ſes différens Quartiers, page 1
Des Monnoyes, 12
Des Monnoyes Romaines par ordre Alphabétique, 17
De la Valeur des monnoyes Romaines en monnoye de France, 22
De l'Uſure, 24
Des Meſures des liquides & autres, 26
Des poids & de la Balance, 28
Des diſtances, 33
Des Meſures des Terres, 34
Des Regiſtres publics, Livres de compte, Tablettes, 35
Des Sorts, 37
Des Traités, 38
Des Images, 42
Des largeſſes envers le Peuple, 41
Des Acclamations & Imprécations, 43
Des Juremens & du Serment, 46
Des Suffrages, 49
De la Politeſſe, 50

Des Lettres Miſſives, 52
DesColonies & Villes municipales, 54
Des Gladiateurs & Athlétes, 57
Comédie, Tragédie, Danſe, Inſtrumens, Bouffons, Baladins, Farceurs, Pantomimes, &c. 69
Des Revenus de l'Etat, 75
Du Thréſor public, 81
Des Armées, 84
Des Soldats, 90
Des Enſeignes Militaires, 93
De la maniere de ranger les Armées en bataille, 94
Des Harangues des Généraux, 95
Du ſignal du combat, 96
Des Camps, 97
Des Fortifications, 100
De la maniere d'inveſtir les Places, ibid.
Des Forces navales, 101
Du Butin, 107
Des Honneurs & des récompenſes militaires & des Punitions, 108
Du Triomphe, 112
De l'Ovation ou petit Triomphe, 120
Des Prieres & Actions de graces, 121
Des Machines de guerre, 122
De l'Agriculture, 126
Des Maiſons, 138

Des Voitures publiques & particulieres, 146
Des Edifices publics, 149
Des Cirques, 154
Des Cours, 156
Des Places, 157
Des Bains, Thermes & Etuves, 161
Des Bibliothéques, 164
Des Greniers, 165
Des Hôpitaux, 167
Des Aqueducs, Regards ou Fontaines 169
Des Pyramides ou *Obéliſques*, 176
Des Colonnes, 177
Des Cloaques ou *Egoûts*, 179
Des Portes, 183
Des Ponts, 184
Des Grands Chemins, 186
Des Baſiliques, 188
Des Portiques ou *Galleries*, 189
Des Arcs de Triomphes, Trophées ou *Monumens*, 190
Des Arts & Profeſſions, 193
De la Peinture & de la Sculpture, 198
De la Muſique, 200
De la Médecine, 202
Des Belles-Lettres, ou *de l'Eloquence, de la Poëſie & de l'Hiſtoire*, 203

Des Mathématiques, 210
De la Philoſophie, 214
Extrait des Offices de Cicéron, Liv. I. 217
Extrait des Offices de Cicéron, Liv. II. 289
Extrait des Offices de Cicéron, Livre III. 307

Fin de la Table du ſecond volume.

DES MŒURS
ET
COUTUMES
DES ROMAINS.

Rome & ſes différens Quartiers.

ROME, la capitale de l'Empire Romain, eſt encore aujourd'hui la capitale de toute l'Italie & du monde Chrétien. La fondation de cette ville, ſituée ſur le Tibre, dans le *Latium*, aujourd'hui l'Etat Eccléſiaſtique, eſt communément attribuée à Romulus, néanmoins pluſieurs prétendent qu'il n'en étoit que le reſtaurateur, & que cette ville avoit été fon-

dée long temps avant lui ; quoi qu'il en ſoit, cette ville a été très-célébre dès le temps de Romulus, qui paſſe pour ſon fondateur, & elle eſt devenue la premiere ville du monde.

Servius Tullius fut le premier qui partagea la ville de Rome en quatre quartiers, & les choſes demeurérent en cet état juſqu'au temps d'Auguſte, qui la diviſa en quatorze quartiers, qui comprenoient 424 rues ; trente & une de ces rues appellées grandes ou Royales, aboutiſſoient à la place dite le *Forum*, où étoit la colonne milliaire.

Le premier quartier de Rome, qui commençoit à la porte *Capéne*, étoit de 12222 pieds de circuit, & renfermoit neuf grandes rues ; ce quartier s'étendoit dedans & dehors la ville ; c'étoit dans ce quartier qu'étoit le Temple de *Mars Gradivus*, où le Sénat s'aſſembloit pour donner audience aux Ambaſſadeurs étrangers ; ce Temple qui avoit cent colonnes étoit l'ouvrage de Sylla ; proche de ce Temple étoit une pierre extrêmement révérée, qu'on appelloit *Manalis*, & qu'on portoit en proceſſion pour obtenir de la pluie

dans les temps de ſéchereſſe, & aſſez près de-là étoient les Temples de la *Tempête*, de l'*Eſpérance*, des *Muſes* ou *Caménes*, & un célébre Autel dédié à *Apollon*.

En ce même quartier il y avoit trois Boſquets ſacrés, c'eſt-à-dire, de ceux qui étoient conſacrés aux Dieux, & dont il n'étoit pas permis de détacher une ſeule feuille; quatre Temples, celui de la Déeſſe *Iſis*, celui de *Sérapis*, un troiſiéme conſacré à la *Fortune des Voyageurs*, & le quatriéme à *Mars Quirinus*. Il ne faut pas confondre ce dernier Temple avec celui dont nous venons de parler, lequel étoit hors la porte *Capéne*, & dédié à *Mars Gradivus*. Il y avoit auſſi dans le même quartier dix Chapelles, ſept grandes Places, ſix Bains ou Etuves publiques, quatre-vingt-deux autres Bains particuliers, quatre-vingt-trois réſervoirs remplis des eaux des Fontaines, quatre Arcs de Triomphe, quatorze greniers publics, ſeize Boulangeries ou Moulins à bras, cent vingt-un Palais ou belles maiſons, & 1250 maiſons détachées & non contiguës, en ſorte qu'on pouvoit faire le tour de chacune d'elles;

dans le même quartier étoit encore le *Cirque de Caracalla*, le *Sénacule des femmes*, une belle *Maiſon de plaiſance*, dite *Mutatorium Cæſaris*, & quelques ſépulchres diſtingués, entr'autres ceux des *Cornéliens*, des *Attiliens Calatins*, des *Serviliens*, des *Céciliens* & des *Horaces*.

Le ſecond quartier de Rome, dit *Cælimontium*, à cauſe du mont *Cælius*, étoit de 13200 pieds de circuit, ſon enceinte renfermoit douze rues, pluſieurs bains publics, trente bains particuliers, ſoixante-cinq réſervoirs, 3106 maiſons ſéparées, deux boſquets ſacrés, trente-deux greniers publics, vingt-trois moulins à bras, cent trente-trois Hôtels ou Palais, huit Edicules ou Chapelles, cinq Temples, la Cour Hoſtilie, dans laquelle le Sénat s'aſſembloit ſouvent, & le Champ de Mars; c'étoit dans ce quartier que les plus Grands de Rome demeuroient par préférence.

Le troiſiéme quartier qui étoit de 12450 pieds de tour, commençoit au pied du *Mont Cælius*, & occupoit une grande partie de l'*Eſquilain*. Ce quartier comprenoit la place des Comédiens,

le *Boſquet Capérien*, les *Temples d'Iſis*, de *Serapis-Monéte* & de la *Concorde Virile*, auprès duquel étoit le *Portique Livia*, qui fit bâtir l'un & l'autre comme un monument de la concorde qui fut toujours entre elle & Auguſte ſon mari. Ce quartier contenoit encore huit Edicules ou Chapelles, l'*Amphithéatre de Veſpaſien*, ou le *Coliſée*, qui pouvoit contenir quatre-vingt mille perſonnes, les *Thermes* ou *Bains de Tite*, de *Trajan* & de *Philippe*; ſoixante-dix bains particuliers; trente-trois moulins; vingt-neuf greniers publics; cent ſoixante Hôtels ou Palais, entre leſquels etoient le *Palais doré de Néron* & la belle *Maiſon de Tite* & ſon *portique*, ſans compter 2807 maiſons toutes iſolées, & pluſieurs autres Places & Edifices.

Le quatriéme quartier de Rome, dit *Via ſacra*, étoit de 1800 pieds de circuit, & s'étendoit en long entre les monts Palatin & Eſquilain; il ne comprenoit que huit rues, dont l'une fut appellée *Sacrée*, à cauſe que ce fut-là que Romulus & Tatius firent la paix, & cimentérent leur traité d'union; cette rue s'étendoit le long du *Coliſée* & de

l'*Arc de Tite*, & aboutiſſoit au *Capitole*. On voyoit dans ce quartier les *Thermes* & le *Palais de Tite*, que Veſpaſien avoit bâti pour le *Collége des Pontifes*, l'*Hôtel de Pompée*, l'ancienne *Maiſon de Cicéron*, la Place dite *Æquimelium*, le *Temple de Tellus*, la Place dite le *Cimetiere des Gaulois*, parce que ce fut-là qu'ils furent défaits par Camille.

Ce quatriéme quartier comprenoit encore dix Temples, entre autres celui de la *Paix* & celui de la *Concorde*; huit Chapelles; la Place de la *Victoire*; celle de *Vulcain*; l'*Odeum*, ou le *Théatre de la Muſique*, pluſieurs Baſiliques; le *Bain de Daphnis*; ſoixante-dix-neuf réſervoirs; les *Arcs de Tite & de Veſpaſien*, de *Septime Severe* & de *Conſtantin*; vingt-huit greniers publics; vingt-quatre moulins à bras; cent dix-huit Hôtels ou Palais, & 2758 maiſons particulieres.

Le cinquiéme quartier de Rome, qui comprenoit les monts *Eſquilain* & *Viminal*, avoit 15950 pieds de circuit, & quinze rues. C'étoit dans ce quartier qu'étoit le *Cimetiere des pauvres gens*; l'incommodité qu'on en reſſentoit porta

Auguſte à l'éloigner, & du conſentement du Sénat & du peuple Romain, il fit préſent du terrein à Mécénas ſon favori, qui y fit bâtir une maiſon de plaiſance & des jardins enchantés. Virgile, le Juriſconſulte Aquilius, Properce, Perſe & Pline le jeune avoient leurs maiſons près de-là. Ce quartier avoit auſſi pluſieurs *Temples*; un *Amphithéatre*, le *Cirque d'Aurélien*; le *Camp des Gardes*; le *Parc des bêtes ſauvages*; pluſieurs *Bains publics*, & cent quatre-vingt *Hôtels* ou *Palais*.

Le ſixiéme quartier qui étoit de 15600 pieds de circuit, avoit quatorze rues & quarante-huit tours, pluſieurs Temples, entre autres celui de *Sérapis*, de *Flore* & de *Vénus*, pluſieurs autre beaux édifices, pluſieurs belles *Statues*, & les *Thermes de Paul Emile*.

Le ſeptiéme quartier avoit 23700 pieds de circuit, & quarante rues.

Le huitiéme quartier & le plus beau de tous, comprenoit le *Forum Romanum*, le *Capitole*, le *Roc Tarpeïen*, le *Lac Curtien*, quinze *Temples*, quantité de *Portiques*, ſept *Baſiliques*, quatre *Cours* où s'aſſembloit le Sénat, cent cinquante *Hôtels* ou *Palais*. Ce quar-

tier étoit de 14867 pieds de circuit.

Le neuviéme quartier qui avoit 30560 pieds de circuit, & trente rues, renfermoit le *Côteau des Jardins*; le *Champ de Mars*, huit *Temples*, entre autres le *Panthéon* & celui de *Janus*, le *Cirque Flaminien*, celui d'*Alexandre Severe*, quatre *Théatres* & *Amphithéatres*, & les *Jardins de Lucullus* & d'*Agrippa*.

Le dixiéme quartier qui commençoit au Mont *Palatin*, avoit 11600 pieds de circuit, & ſept rues, dix *Temples*, entre autres celui d'*Apollon*, cent quatre-vingt-neuf *Hôtels* ou *Palais*; c'étoit dans ce quartier que demeuroient Hoſtilius, Ancus M. Valerius Publicola, L. Craſſus, l'Orateur Hortentius Catilina, Jules Céſar & Sénéque.

Le onziéme quartier renfermoit le grand *Cirque*, toute la vallée qui étoit entre le mont *Aventin* & le *Tibre*, huit rues, quatre ou cinq Temples, entre autres celui de la *Piété*, trente *Chapelles*, & l'*Egoût du grand cloaque*, qui ſe rendoit dans le Tibre.

Le douziéme quartier qui avoit 12000 pieds de circuit, n'avoit de remarquable que cette *Piſcine* où la jeu-

neſſe Romaine apprenoit à nâger, quelques *Temples* & quelques *Boſquets ſacrés.*

Le treiziéme quartier avoit 16300 pieds de circuit & treize rues; c'étoit dans ce quartier qu'étoient les *Fourches patibulaires* où l'on attachoit les malfaiteurs, & d'où on les retiroit au bout d'un certain temps pour les jetter dans le Tibre.

Le quatorziéme quartier comprenoit le *Vatican* & l'*Iſle du Tibre ;* il avoit 3489 pieds de circuit & comprenoit neuf rues.

Pour achever de donner une idée de la ville de Rome, nous dirons que cette ſuperbe ville renfermoit plus de 700 Temples ou Chapelles, ſans parler des ſimples autels qui étoient en grand nombre; pluſieurs Sénacules & Cours où le Sénat s'aſſembloit; plus de vingt Baſiliques; autant de Portiques au moins; un nombre de Bibliothéques publiques; pluſieurs Colléges ou Ecoles; pluſieurs Arſenaux; près de 2000 Hôtels ou maiſons de Seigneurs; quelques Hôpitaux; près de 180 latrines publiques; plus de 250 moulins; plus de 300 greniers; un grand nombre de

Coloſſes, d'obéliſques, de pyramide; pluſieurs beaux jardins, plus de trente Boſquets ſacrés; quantité de réſervoirs; quatorze aqueducs; plus de cent fontaines; une infinité de lacs, dix-ſept grandes Places; cent dix-ſept bains publics, & plus de 900 particuliers.

Chaque rue de Rome avoit ſes Inſpecteurs ou Vice-Maîtres qui avoient l'œil ſur tout ce qui s'y paſſoit, & qui portoient les ordres de la ville à chaque citoyen; outre cela il y avoit dans chaque quartier un Syndic ou Protecteur, & deux Commiſſaires qu'on éliſoit tous les ans, & qui tiroient leur quartier au ſort; ils portoient la robe de pourpre, & ils étoient précédés de deux Licteurs dans le quartier dont ils avoient l'intendance; ils avoient chacun ſous eux deux dénonciateurs qui les avertiſſoient des déſordres qu'ils découvroient dans le quartier; pluſieurs compagnies du Guet pour diſſiper les aſſemblées nocturnes & ſe ſaiſir des vagabonds & des filoux; ils avoient encore à leurs ordres un nombre d'Eſclaves pour avoir un prompt ſecours au cas d'incendie. Les Commiſſaires étoient particuliérement chargés de pourvoir à la tranquillité &

à la netteté de leur quartier, de prendre garde que les nouveaux bâtimens fuſſent faits ſuivant les régles de la Police, & de faire abattre les édifices qui menaçoient ruine. Alexandre Sévere établit encore d'autres Commiſſaires, qui comme nos Quarteniers ſervoient d'aſſeſſeurs au gouvernement de la ville.

Les Romains avoient auſſi des Surintendans des ouvrages publics ; des Officiers commis pour l'entretien & le nettoyement du canal du Tibre & des égoûts de la ville ; ils devoient ſur-tout avoir ſoin que les rives du Tibre fuſſent toujours bien fortifiées & en état d'arrêter les débordemens. Tout dans Rome ſe reſſentoit d'une bonne police ; Céſar Auguſte qui eut grand part à tous ces bons établiſſemens, créa auſſi des Commiſſaires des grands chemins & des ponts & chauſſées ; leur devoir étoit d'en faire faire à propos les réparations, afin qu'ils fuſſent toujours en bon état, & pour que les routes fuſſent ſûres, & donner la chaſſe aux voleurs & aux bandits, Auguſte établit encore des corps de Maréchauſſée, & Tibere en augmenta le nombre.

Monnoyes.

ON appelle monnoye certaine portion de métal ou d'autre matiere, ſuivant le beſoin, marquée au coin du Prince, ou de l'autorité publique pour avoir cours, ſervir de prix à toutes choſes, & faciliter le commerce ; il eſt certain que d'abord les peuples trafiquérent par échange de ce qui croiſſoit dans leur pays avec ce qui croiſſoit dans les pays étrangers, & la difficulté qui ſe rencontroit à égaler ces échanges à occaſionné l'invention de la monnoye, qui eſt en effet d'une très-grande commodité pour traiter de toutes choſes : je ne fixerai pas l'époque de cette invention que j'eſtimerois mille fois plus heureuſe encore, ſi elle n'étoit pas plus favorable à la cupidité que le pouvoient être les échanges. Il eſt conſtant que l'uſage de la monnoye eſt très-ancien ; il eſt ſouvent parlé dans l'Ecriture ſainte de piéces d'or & d'argent, & en effet les Hébreux avoient pluſieurs ſortes de monnoyes à leur uſage, de même que

différens peuples. La monnoye avoit donc cours longtemps avant la fondation de Rome ; néanmoins les Romains, comme la pluſpart des autres nations, dans leurs commencemens, firent d'abord le commerce par des échanges ; ils employerent enſuite les métaux eſtimés au poids, & ne connoiſſoient point encore la monnoye marquée au coin. Servius Tullius, ſixiéme Roi de Rome, fut le premier qui fit fabriquer des piéces de cuivre rondes & d'un poids réglé ; il en fit faire de pluſieurs ſortes ; on prétend qu'il y avoit auſſi de menues eſpéces qui étoient de plomb.

Ces piéces de cuivre portoient l'empreinte d'un animal & de quelques lettres qui en indiquoient le poids & la valeur ; c'étoit ordinairement la figure d'une brebis, d'un bœuf ou d'une vache, que ces piéces portoient, d'où eſt venu le mot de *pécune* ou *pecunia*, qui ſignifie toute eſpéce de monnoye ; le mot latin *pecus* ſignifiant toute piéce de bétail. Il faut obſerver que quoique la monnoye fut déja établie, le cuivre en maſſe fut encore longtemps en uſage, & que c'étoit ordinairement en cette monnoye que l'on payoit les amendes pé uniaires.

Quelques années avant la premiére guerre punique, c'eſt-à-dire, vers l'an 485. on commença à fabriquer des eſpéces d'argent, dont nous expliquerons les noms & la valeur. Ces monnoyes d'argent étoient marquées d'une tête de femme qui repréſentoit Rome, & d'autre part de quelque caractere qui en marquoit la valeur; quelquefois ces piéces de monnoye portoient la figure de *Caſtor & de Pollux*, une *Victoire*, un *Char de triomphe*, un *Vaiſſeau*, ou quelqu'autre ſymbole. Il y avoit auſſi des piéces qui comme nos médailles avoient été frappées à la gloire de quelqu'un, ou pour conſerver la mémoire de quelqu'événement; toutes ces monnoyes d'argent étoient néanmoins très-foibles, à cauſe de la rareté de l'eſpéce. D'une livre d'argent on fabriquoit cent deniers, & chaque denier valoit dix as ou dix livres de cuivre; une livre d'argent équivaloit donc alors à mille livres de cuivre, mais dans la ſuite il y eut plus de proportion entre l'un & l'autre.

Les piéces d'or ne furent introduites dans le commerce que vers l'an 547. L'or valoit alors quinze fois le prix de

l'argent, mais bientôt il ne valut plus que dix fois le prix de l'argent, & ç'a été la proportion la plus ordinaire que les Romains ayent gardée entre la valeur de l'or & celle de l'argent.

Conſtantin, par eſprit de Religion, ordonna qu'on marqueroit d'une croix toutes les piéces de monnoye qu'on fabriqueroit de ſon temps, ce qui n'empêchoit pas qu'au revers il n'y eut une autre figure ou repréſentation; il y eut encore d'autres changemens dans les monnoyes ſous le regne de ce Prince.

Les monnoyes Romaines n'eurent pas toujours une valeur fixe, mais valoient plus ou moins ſuivant les circonſtances.

Les Romains comptoient par *as*, & plus ordinairement par *ſeſterces*; ils comptoient auſſi par *mines* & par *talens* comme les Grecs. Lorſqu'ils comptoient par as, ils ſous-entendoient preſque toujours le nom d'as, ainſi ils diſoient ſimplement cent, pour dire cent as. A l'égard des ſeſterces, il faut obſerver que *ſeſtercius* ſignifioit ſimplement un ſeſterce, & que *ſeſtercia* au neutre, ſignifioit mille ſeſterces; ainſi quand ils diſoient *centum ſeſtercii*, cela

ſignifioit cent ſeſterces ; mais quand ils diſoient *Centum ſeſtercia*, cela ſignifioit cent mille ſeſterces, parce que *millia* eſt ſous-entendu, & lorſqu'ils mettoient un adverbe de nombre avec *ſeſtercia*, on les multiplioit au centuple ; ainſi *decies ſeſterciûm* ſignifioit la même choſe que *decies centum ſeſtercia*, ou *decies centum millia ſeſterciorum*, un million de ſeſterces, parce que les *ſeſtercia* valoient chacun mille ſeſterces. *Nummus* ou *numme* ſignifioit la même choſe que ſeſterce ; ainſi l'on diſoit *trecenta millia nummûm*, pour *trecenta ſeſtercia*, trois cens mille ſeſterces. Le ſeſterce étoit ainſi appellé de *Semiſterciùs*, c'eſt-à-dire, une demie-livre troiſiéme, à la maniere des Grecs, qui au lieu de dire ſix talens & demi, diſoient un demi talent ſeptiéme, comme qui diroit ſix talens, & au lieu d'un ſeptiéme, un demi talent ſeulement ; de même les Latins diſoient *ſemiſtercius*, c'eſt-à-dire, en troiſiéme lieu une demi livre, pour dire deux livres & demie. Mille petits ſeſterces faiſoient un grand ſeſterce, ce n'étoit pas une piéce de monnoye, mais un nom de compte, de même que ce qu'on appelloit la mine

&

& le talent dont les Latins faiſoient uſage comme les Grecs.

Malgré les changemens arrivés aux monnoyes en différens temps, il faut toujours les eſtimer ſuivant leur premiere valeur; c'eſt à quoi les Auteurs ont penſé pour éviter la confuſion, & ne pas embarraſſer leurs Lecteurs.

Monnoyes Romaines par ordre alphabétique.

L'*As* étoit la baſe du compte de toutes les monnoyes; il tiroit ſon nom du mot Latin *æs*, qui ſignifie du cuivre, parce qu'il étoit de ce métal. L'*as* fut d'abord du poids d'une livre Romaine, c'eſt-à-dire, de douze onces. Du temps de la premiére guerre Punique, il fut réduit a deux onces, puis à une once du temps de la ſeconde guerre, & enfin à une demie once, & continua ſur ce pied-là; mais l'*as* en diminuant de poids, ne perdit rien de ſa valeur, & d'une demie-once comme de douze onces, il valut toujours douze deniers de notre monnoye. Les diviſions de l'*as*

monnoye étoient les mêmes que celles de l'*as* poids.

L'*Aureus* ou le *numme d'or*, étoit du poids de ſept ſcrupules & d'un cinquiéme, il y en avoit 40 à la livre, & il valoit 25 deniers d'argent ou cent ſeſterces, cela a varié néanmoins ſuivant les temps. Héliogabale fit frapper différentes piéces d'or qui valoient pluſieurs *aureus*; il y en avoit même qui en valoient dix, mais Alexandre Severe en fit réforme, & ne voulut point de plus hautes piéces que l'*aureus* des 40 à la livre; en même temps il fit frapper d'autres piéces d'or de moindre poids qui prirent auſſi le nom d'*aureus*, & l'ancien *aureus* fut appellé *ſolidus* ou *ſolide*, c'eſt-à-dire entier, parce qu'il renfermoit les moindres, & même toutes les autres monnoyes.

Le *bigatus*, denier d'argent qui avoit pour empreinte un char attelé de deux chevaux.

Le *centuſſis*, piéce de monnoye qui valoit dix deniers ou cent as.

Le *décuſſis*, *denier* ou *numme*, piéce d'argent qui valoit dix as ou quatre ſeſterces; il étoit de même poids que la drachme; l'un & l'autre valoient dix

ſols de notre monnoye. Le denier fut auſſi appellé *milliarenſis*, parce qu'une livre d'or en valoit mille.

Le *denier*, voyez *Décuſſis.*

La *drachme*, piéce de monnoye du poids de trois ſcrupules ou de ſix oboles, voyez *Décuſſis.*

Le *dupondius*, piéce de monnoye qui valoit deux as.

Le *géniatus* ou l'*angelot*, piéce de monnoye qui portoit l'empreinte d'un Génie ou de quelque Dieu tutélaire ; il étoit du poids d'un ſixiéme de l'once ; il valoit plus de trois livres de notre monnoye.

La *mine* étoit un nom de compte chez les Romains comme chez les Grecs ; elle valoit cent drachmes ou deniers, ce qui revenoit à 50 livres de notre monnoye.

Numme d'or, voyez *Aureus.*

L'*obole*, monnoye de cuivre qui valoit la ſixiéme partie d'un denier.

L'*oncial*, piéce de cuivre du poids d'une once ; elle ne valoit qu'un denier de notre monnoye.

Le *quadrans* ou *térunce*, la quatriéme partie de l'as, il peſoit trois onces, & valoit 3 deniers de notre monnoye.

Le *quadrigatus*, denier d'argent marqué d'un char attelé de 4 chevaux.

Le *quadruſſis*, piéce de monnoye qui valoit quatre *as* ou deux *dupondius*.

Le *quinaire*, piéce de monnoye qui valoit la moitié du denier, c'eſt-à-dire, cinq as ou cinq ſols. On l'appelloit auſſi *victoriatus*, parce qu'il portoit une victoire pour empreinte. D'autres prétendent que le *victoriatus* étoit une piéce différente du *quinaire*, & qu'il ne valoit que deux ou trois deniers de notre monnoye.

Le *ratite*, piéce de monnoye du poids de quatre onces, & qui portoit la figure d'un vaiſſeau; le *ratite* peſoit quatre onces, & par conſéquent il valoit quatre deniers de notre monnoye.

Le *ſemiſſis*, piéce d'or qui valoit la moitié d'un *aureus*, c'eſt-à-dire, ſix livres cinq ſols de notre monnoye.

Le *ſextans*, ou la ſixiéme partie de l'*as*, étoit du poids de deux onces; il valoit donc 2 deniers de notre monnoye.

Le *ſeſterce* ou *quart de denier*, étoit une monnoye d'argent qui valoit deux as & demi, c'eſt-à-dire, deux ſols ſix deniers de notre monnoye, il y en avoit 400 à la livre. On lui donnoit auſſi le

nom de *numme*, parce qu'il étoit d'un très-grand uſage dans les comptes.

Le *grand ſeſterce*, qui n'étoit point une piéce de monnoye, mais un nom de compte, valoit mille petits ſeſterces, ou 250 deniers d'argent, ce qui revient à 125 livres de notre monnoye.

Le *ſolidus*, piéce d'or. Nous avons dit qu'Alexandre Severe ayant fait frapper des piéces d'or moindres que l'*aureus*, & ces nouvelles piéces ayant auſſi pris le nom d'*aureus*, l'ancien *aureus* fut appellé *ſolidus*, *ſolide* ou *entier*.

Le *talent*; talent ſignifioit différentes ſommes ſuivant les différens pays; chez les Romains même on diſtinguoit pluſieurs ſortes de talens; mais par ce mot il faut entendre communément le *talent attique*, qui contenoit ſoixante mines. La mine, comme nous l'avons dit, valoit cent deniers, c'eſt-à-dire, cinquante livres de notre monnoye; le *talent attique* valoit donc 3000 livres.

Le *terunce*, voyez *Quadrans*.

Le *tremiſſis*, piéce d'or qui valoit le tiers d'un *aureus* ou *ſolide*.

Le *triens*, la troiſiéme partie d'un as, peſoit quatre onces, & valoit quatre deniers de notre monnoye.

Le *Victoriatus*, voyez *Quinaires*.

Valeur des monnoyes Romaines en monnoye de France.

SUivant la ſupputation de Nieuport, je mets l'*as* à un ſol, le *ſeſterce* à deux ſols ſix deniers, & le *denier* Romain à dix as ou dix ſols de notre monnoye.

L'*as*		1 ſ.	
Le tiers d'*as*, ou le *triens*.			4 d.
Le quart *teruncius* ou *quadrans*.			3
Le ſixiéme, ou *ſextans*.			2
L'*oncial*.			1
Le *ſeſterce*. . . .		2	6
10 *ſeſterces*. . .	1 l.	5	
100 *ſeſterces*. . .	12	10	
1000 *ſeſterces*. .	125		
10000 *ſeſterces*.	1250		
100000 *ſeſterces*. . .	12500		
400000 *ſeſterces*. . .	50000		

1000000 *ſeſterces.*	125000 l.	
10000000 *ſeſterces.*	1250000	
100000000 *ſeſterces.*	12500000	
Le *denier, décuſſis & drachme.* .		10 ſ.
Le *quinaire*, ou *demi denier.* . .		5 5 d.
Le *quadruſſis.* .		4 4
Le *ſeſterce, nummе* ou quart de *denier*, comme cy-deſſus. . .		2 6
10 *deniers.* . .	5 l.	
100 *deniers* ou la *mine*	50	
1000 *deniers.* .	500	
60000 *deniers*, ou le *talent attique*	3000	
10000 *deniers.*	5000	
100000 *deniers.*	50000	
1000000 *den.*	500000	
Piéce d'or des 40 à la livre dite *aureus.*	12	10
Cent de ces piéces.	1250	

Nous n'entrerons pas dans un plus

grand détail. Nous ajouterons ſeulement que du temps de la Républiquè, un peu avant Cicéron, on établit trois Maîtres ou Sur-intendans des monnoyes, ſous le nom de *Triumvirs des monnoyes.*

De l'Uſure.

L'Uſure eſt un intérêt, un gain ou profit légitime ou illégitime, mais le mot d'uſure ſe prend ordinairement en mauvaiſe part, c'eſt-à-dire, pour un gain illicite qu'on fait en ſurvendant une choſe, ou en prêtant de l'argent, lorſque ſans aliéner ſon fonds on en exige l'intérêt, ou lorſqu'on n'aliéne ſon fonds qu'à des conditions trop onéreuſes & contraires aux Ordonnances. On appelle donc uſuriers ceux qui exigent ces ſortes d'intérêts; les Romains les regardoient comme infâmes: en effet, il eſt honteux d'exiger intérêt d'un argent ſtérile qui n'eſt point mis dans le commerce, & qui demeure infructueux pour celui que la néceſſité contraint d'emprunter; c'eſt, ſi je ne me trompe, prêter pour un moment la main

main à un homme qui ſe perd, & l'enfoncer enſuite plus avant dans le bourbier où il a eu le malheur de tomber. L'uſure, dit Tacite, étoit un des plus anciens maux de la République, & la cauſe ordinaire des ſéditions; c'eſt pourquoi on a fait tant de loix pour la réprimer, au temps même où les mœurs étoient moins corrompues; mais l'avarice & l'avidité des particuliers, ſi contraires au bien public, ayant toujours fourni des moyens de ſe ſouſtraire aux loix, & de franchir toutes les barriéres qu'on prétendoit oppoſer à la cupidité. L'uſure domina toujours dans Rome, tantôt plus, tantôt moins, & mit pluſieurs fois l'Etat à deux doigts de ſa perte, ſur-tout ſous le Gouvernement Conſulaire. Je n'entrerai point dans le détail des intérêts qu'exigeoient ceux qui prêtoient leur argent; je me contenterai de dire qu'ils étoient exorbitans, & que c'étoit communément à un pour cent par mois, car c'étoit par mois, & non pas par année, comme nous, qu'on payoit les intérêts: le jour des Calendes & le jour des Ides étoient les termes ordinaires des payemens. C'étoit ſur la Place que les Changeurs.

ou Banquiers tenoient leurs comptoirs, de même que ceux qui recevoient les tributs de la République. Il y avoit auſſi dans chaque ville d'Italie, pour peu qu'elle fut conſidérable, une compagnie de Banquiers qu'on alloit trouver, ou pour faire valoir ſon argent, ou pour en prendre à uſure, & leurs regiſtres faiſoient foi en juſtice.

Des Meſures des liquides & autres.

PReſque toutes les denrées ſe vendoient au poids, & les meſures des liquides s'y réduiſoient. Les principales meſures des liquides étoient le *culeus*, la plus grande de toutes, l'*amphore*, l'*urne*, le *conge*, le *ſeptier*, l'*hémine*, le *quartarius*, le *cyathe* & l'*acétabule*. Le *culeus* contenoit 20 *amphores*; l'*amphore* deux *urnes*; l'*urne* quatre *conges*; le *conge* ſix *ſeptiers*; le *ſeptier* deux *hémines* ou *demi-ſeptiers*; l'*hémine* deux *quartarius*; le *quartarius* deux *cyathes & demie*; le *cyathe* ſe ſubdiviſoit encore en d'autres meſures dont nous ne ſçavons pas les noms; l'*acétabule* étoit

une meſure un peu plus grande que le *cyathe.*

Le *culeus* contenoit environ 240 pintes.

L'*amphore* vingt-ſept pintes.

L'*urne*, treize pintes & demie.

Le *conge*, trois pintes & un peu plus d'un poiſſon.

Le *ſeptier*, chopine un peu plus.

L'*hémine*, quelque choſe de plus qu'un demi ſeptier.

Le *quartarius*, un poiſſon & quelque choſe.

Le *cyathe*, à peu près un demi-poiſſon.

L'*acétabule* étoit une meſure un peu plus grande que le *cyathe*, & pouvoit contenir les trois quarts d'un poiſſon.

Il faut obſerver que le ſeptier ordinaire n'étoit que la moitié du ſeptier de l'armée. Obſervons encore qu'une pinte de vin ou d'eau péſe deux livres, & que les Anciens au lieu de dire : *Verſez-moi telle meſure de vin*, diſoient ſouvent, *verſez-moi tel poids de vin.*

Les meſures dont on ſe ſervoit pour meſurer les grains & autres choſes ſéches, approchoient des nôtres, & le boiſſeau qui contenoit environ neuf

pintes, étoit la baſe de toutes ces meſures.

Des Poids & de la Balance.

LA livre étoit la baſe des poids : on l'appelloit *as*, ou *pondo ;* elle ſe diviſoit en douze onces ou parties, qui avoient chacune leur nom, qui marquoit leur valeur, ſuivant la table ſuivante.

L'*as* ou la *livre* ; douze onces *ou* un tout diviſible en douze parties ; car la livre & ſes diviſions s'appliquoient à tout.

Deunx ; onze onces ; onze douziémes *ou* parties.

Decunx ou *dextans ;* dix onces ; dix douziémes *ou* parties.

Dodrans ; neuf onces ; neuf douziémes *ou* parties.

Bes ou *Beſſis ;* huit onces ; huit douziémes *ou* les deux tiers.

Septunx ; ſept onçes ; ſept douziémes *ou* parties.

Semiſſis pour *Semiaſſis ;* ſix onces ; ſix

douziémes *ou* le demi as, la demie livre *ou* la moitié.

Quicunx ; cinq onces ; cinq douziémes *ou* parties.

Triens ; quatre onces ; quatre douziémes *ou* parties qui compoſent le tiers *ou* la troiſiéme partie de l'as.

Quadrans ; trois onces ; trois douziémes *ou* le quart, la quatriéme partie de l'as.

Sextans ; deux onces ; deux douziémes, un ſixiéme de l'as *ou* du tout.

Seſcunx ; une once & demie ; un douziéme & demi, *ou* un huitiéme de l'as *ou* du tout.

Uncia ; une once ; un douziéme, la douziéme partie de l'as *ou* d'un tout, diviſé *ou* diviſible en douze.

L'*once* ſe diviſoit en 24 *ſcrupules ;* le *ſcrupule* en ſix *ſiliques*, &c.

L'*as* ou la *livre*, qui ſont deux mots ſynonimes, étoit donc diviſée en douze onces *ou* parties : c'eſt ce qu'il faut bien entendre, non ſeulement pour connoître les poids des Romains, mais

encore pour évaluer au juſte leurs meſures & leurs monnoyes, & entendre les Auteurs Latins, qui diviſant un tout de toute autre nature en douze parties, ont donné au tout & à ſes parties les mêmes noms qu'ils donnoient à la livre & à ſes diviſions. Ainſi ils diſoient *hæres ex aſſe*, un héritier univerſel, ou de tous les biens; *hæres ex beſſe*, un héritier pour les deux tiers; *hæres ex ſemiſſe*, un héritier pour la moitié; *hæres ex dodrante*, un héritier pour les trois quarts, &c. Ainſi l'as & ſes parties s'appliquoient à un héritage *ou* ſucceſſion, & comme nous l'avons dit, à toute autre choſe diviſée ou diviſible en douze parties, comme aux poids & aux meſures. Le pied par exemple que nous diviſons en douze pouces, ſe diviſoit auſſi en douze onces, & l'on diſoit une plante haute de cinq onces, pour dire une plante haute de cinq pouces, & haute d'un as pour dire haute d'un pied; on diſoit pareillement une épaiſſeur de trois onces, pour dire une épaiſſeur de trois pouces.

La balance Romaine eſt encore en uſage, & connu ſous le nom de *peſon*, toute la différence de nos peſons à la

balance Romaine, c'eſt qu'au lieu du crochet qui eſt à nos peſons, les Romains y plaçoient un baſſin. Cette balance Romaine eſt d'une invention admirable. L'anſe qui eſt comme le centre du fléau, eſt proche de l'extrémité où eſt attaché le baſſin *ou* le crochet, & plus on avance le poids vers l'autre extrémité, plus il a de force.

Les poids, la balance & les meſures étoient regardés comme ils le doivent être encore, comme quelque choſe de ſacré à quoi il n'eſt pas permis de toucher, & pour maintenir l'ordre à cet égard, les anciens avoient coutume de garder dans les Temples les originaux des poids & meſures pour y avoir recours dans le beſoin. C'eſt auſſi ce qu'on peut entendre lorſqu'il eſt parlé dans l'Ecriture du poids du Sanctuaire, pour rappeller à la plus grande exactitude & à toute la rigueur de la juſtice. L'Empereur Veſpaſien ayant rétabli le Capitole après les guerres civiles de Vitellius, fit remettre dans ce Temple les originaux des meſures.

Nous avons dit que la livre Romaine n'étoit que de douze onces, mais il faut obſerver que l'once Romaine étoit un

peu plus forte que la nôtre, en ſorte que les douze onces Romaines valoient douze onces & demie de Paris ; ainſi la livre Romaine étoit à l'égard de la livre de Paris, ce que 12 & demi ſont à 16. la livre de Paris péſe donc trois onces & demi plus que la livre Romaine, ce qui fait un quatriéme en ſus, moins un huitiéme. Quatre livres Romaines qui font enſemble 50 de nos onces, ne valent donc à deux onces près que trois livres du poids de Paris, qui comprennent enſemble 48 onces.

Des Diſtances.

ON ſçait que les Romains comptoient communément les diſtances par mille pas géométriques, qui ſont de cinq pieds chacun ; mille pas géométriques faiſoient le tiers d'une bonne lieue ; 2500 pas une lieue commune, ou petite lieue, & 3000 pas faiſoient ce que nous appellons une grande lieue.

Les Romains comptoient auſſi par ſtades comme les Grecs. Le ſtade étoit de 125 pas géométriques, chacun de

cinq pieds ; le ſtade étoit donc de 625 pieds de longueur, ce qui compoſoit à peu près 90 de nos toiſes ; 24 ſtades qui revenoient à 3000 pas géométriques, faiſoient donc auſſi une de nos lieues ; les ſtades au reſte ont été de différentes meſures ſuivant les lieux & les temps.

Le pied Romain étoit environ d'un douziéme moins grand que le nôtre, il ſe diviſoit néanmoins en douze pouces, & le pouce ſe ſubdiviſoit en douze lignes *ou* grains d'orge. Depuis la colonne milliaire qui étoit au milieu de la Place dite le *Forum*, il y avoit de mille en mille pas, ſur les grands chemins, des bornes ou petites colonnes ſur leſquelles étoit marqué le nombre de mille que l'on comptoit depuis la colonne milliaire, & à l'imitation de Rome les principales villes de l'Empire firent auſſi poſer de pareilles colonnes, dont elles faiſoient le même uſage, ayant auſſi fait placer des bornes de mille en mille ſur les grands chemins qui y aboutiſſoient.

Outre le *mille*, le *ſtade*, le *pas* & le *pied*, les Romains ſe ſervoient encore d'autres meſures, & particuliérement de celles qu'ils appelloient *coudées* &

palme. La coudée qui étoit prise sur la longueur ordinaire du bras de l'homme depuis le coude jusqu'au bout de la main, étoit d'environ un pied & demi, la *coudée* comprenoit six *palmes*, le *palme* étoit donc de trois pouces. Il faut observer qu'il y avoit une coudée beaucoup plus forte que celle dont nous parlons, & une troisiéme qui étoit moins forte. On distinguoit aussi deux palmes, le petit dont nous venons de parler, & le grand qui étoit de neuf pouces.

Mesures des Terres.

LEs terres se mesuroient par *perche*, *climat*, *petit acte*, *acte quarré*, *jugere & verse. Le verse* étoit une mesure de terrein quarré, lequel devoit avoir cent pas géométriques de chaque côté; le *jugere* qui étoit à peu près ce que nous nommons un demi arpent, comprenoit deux actes quarrés; l'*acte quarré* étoit de cent vingt pieds ou de vingt toises en tout sens; le *petit acte* avoit aussi cent vingt pieds de long, mais il n'en avoit que quatre de largeur. Il y

avoit une troiſiéme ſorte d'*acte de terre* qui comprenoit le double de l'*acte quarré*, il étoit donc de deux cens quarante pieds de long ſur ſix vingt de large, & compoſoit un arpent ou journeau de terre. Le *climat* comprenoit ſix vingt pieds de tout ſens, & la *perche* étoit de dix pieds; les différentes piéces de terre étoient ordinairement diſtinguées par des pieux ou des bornes auxquels il n'étoit pas permis de toucher.

Regiſtres publics, Livres de compte, Tablettes.

LEs Romains de qui nous avons reçu preſque tous nos uſages, tenoient des Regiſtres publics où l'on écrivoit exactement tout ce qui concernoit les affaires de l'Etat, afin d'en conſerver la mémoire & d'y avoir recours dans le beſoin. Ils avoient auſſi des livres journaux où l'on marquoit tout ce qui arrivoit de remarquable chaque jour. D'autres Regiſtres encore renfermoient les Edits & les Déclarations du Conſeil d'Etat des Empereurs. C'eſt des Romains

que nous avons appris, pour mettre de l'ordre dans nos affaires, à tenir des livres de recette & de dépense, ce que nous appellons livres de comptes ou journaux. Comme nous ils portoient donc sur leurs livres les sommes qu'on leur payoit, & donnoient des quittances ; quelquefois ils se contentoient d'écrire sur leurs livres les sommes qu'ils avoient reçues. Lorsque les obligations n'étoient que verbales, le débiteur qui s'acquittoit demandoit à son créancier, *Reconnoissez-vous avoir reçu ce que je vous devois ? êtes-vous content ? me tenez-vous quitte ?* Le créancier répondoit : *Je reconnois avoir reçu ce que vous me deviez, je vous en quitte.* Ils écrivoient ce qu'ils débourſoient, & tenoient compte des mises & de la dépense Les Romains portoient aussi sur eux des tablettes où ils écrivoient sur le champ tout ce qui concernoit leurs affaires, pour les reporter ensuite sur leurs journaux ou livres de compte.

Des Sorts.

DAns les occaſions où les Romains étoient embarraſſés pour ſe décider ou pour s'accorder enſemble, ils avoient recours aux ſorts ; pour cela ils ſe ſervoient ordinairement de dés : ces dés portoient certains caracteres dont on cherchoit l'explication dans des tables faites exprès, on s'adreſſoit auſſi aux Prêtres, qui les expliquoient ſuivant leurs vues particulieres. C'étoit ordinairement dans les Temples qu'on tiroit les ſorts, & la cérémonie commençoit par des ſacrifices & des prieres. Les Payens penſoient donc que les ſorts n'étoient pas des effets du hazard, mais que les Dieux y préſidoient comme à tout le reſte. Les plus célébres de tous les ſorts étoient ceux de Preneſte & d'Antium, deux petites villes d'Italie ; ce que les Romains faiſoient par ſuperſtition, les Chrétiens l'ont pratiqué par eſprit de Religion. Les Apôtres tirérent au ſort pour remplir la place de Judas dans l'Apoſtolat, & le ſort tomba ſur

Saint Matthias. Saint Grégoire de Tours nous apprend lui-même quelle étoit ſa pratique lorſqu'il vouloit conſulter Dieu pour ſçavoir ſa volonté. Après avoir paſſé pluſieurs jours dans le jeune & dans la priere, il alloit au tombeau de Saint Martin, où il ouvroit un livre de l'Ecriture ſainte, & prenoit pour la réponſe de Dieu ce qui s'offroit à ſes yeux; bien des gens dans le Chriſtianiſme ont auſſi recours aux ſorts, mais c'eſt ſouvent dans tout un autre eſprit que celui dont les Apôtres & S. Grégoire étoient animés.

Des Traités.

LEs Romains, comme les autres payens, lorſqu'ils faiſoient un Traité, étoient dans l'uſage d'immoler une victime ſur l'Autel de quelque Dieu, devant qui ceux qui faiſoient le Traité prononçoient exécrations contre celui qui manquoit à le garder, & conſentoient qu'il fût frappé, c'eſt-à-dire, mis à mort comme la victime; les contractans jettoient auſſi chacun une pierre

contre l'animal, qui étoit la marque & le ſceau du Traité, en diſant : *Si mon deſſein n'eſt pas de garder le Traité que je fais, ou l'Alliance que je contracte, je conſens d'être traité comme la victime, & que Jupiter me jette hors de mes biens, comme je jette cette pierre, & ce ſans qu'il en arrive aucun mal à ma ville.* Les Traités ou Alliances ſe faiſoient ordinairement au pied des Autels, dont les contractans touchoient les cornes, c'eſt-à-dire les coins ; ils prétendoient par-là rendre leurs Alliances ou Traités plus ſolemnels & plus fermes, & leurs ſermens plus ſaints.

Des Images.

LEs Romains conſervoient ſoigneuſement les images, c'eſt-à-dire, les portraits de leurs ancêtres, qui étoient autant de preuves de leur nobleſſe, car il n'étoit pas permis aux ſimples particuliers de ſe faire ainſi repréſenter en reliefs, & on n'acquéroit ce droit qu'en paſſant par les Magiſtratures curules ; celui qui n'avoit que ſon image étoit

regardé comme un nouveau noble, & ceux qui avoient de ces images en plus grande quantité étoient les plus nobles & les plus distingués; ceux qui n'en avoient aucune étoient ce que nous appellons des roturiers. C'étoit dans la plus belle piéce d'une maison & dans des armoires faites exprès, qu'on plaçoit & qu'on conservoit ces images. Si quelqu'un de la famille venoit à mourir, toutes ces images portées en ordre faisoient le principal ornement de la pompe funébre, & comme ce n'étoit pour l'ordinaire que des bustes, on y ajoutoit tout ce qui pouvoit convenir pour représenter des hommes parfaits, & chacune de ces images étoit revêtue des ornemens de la plus haute dignité où étoit parvenu celui qu'elle représentoit, & les hâches & les faisceaux accompagnoient; il paroît que ces images étoient de deux sortes, que les unes étoient de marbre ou de métaux, & que les autres étoient de cire; c'étoit celles-ci qu'on conservoit dans des armoires, & qu'on faisoit paroître dans les cérémonies; celles qui étoient de marbre ou de métal demeuroient en places sous les vestibules ou les portiques.

Quelquefois

Quelquefois ces images étoient attachées aux murailles mêmes, lorſqu'elles ne conſiſtoient qu'en peintures & en bas reliefs, ce qui arrivoit lorſqu'on avoit des triomphes ou quelqu'autre grande action ou cérémonie à repréſenter, & ces images étoient ſi reſpectées, que lors même qu'une maiſon venoit à être vendue, il n'étoit pas permis à l'acquéreur d'y rien changer. Auſſi ces maiſons n'étoient-elles guère recherchées que par des perſonnes de conſidération, qui n'avoient point à craindre que ces ſculptures, ces peintures & autres ornemens leur reprochaſſent leur inutilité, leur molleſſe ou leur lâcheté.

Des largeſſes envers le Peuple.

APrès la conquête de la Macédoine, la République ſe trouva aſſez riche & aſſez puiſſante pour décharger les citoyens d'une partie des impôts qu'ils payoient auparavant, & le Tribun Gracchus, pour s'attacher le peuple, fit porter une Loi par laquelle la République qui avoit ſes greniers pleins, devoit

fournir aux citoyens du bled à bas prix.

Claudius, autre Tribun, enchérit ſur cette libéralité, & obtint que la diſtribution du bled ſe feroit gratuitement; le Sénat ne s'y oppoſa pas, Caton d'Utique lui ayant fait ſentir que c'étoit un moyen de détacher le commun peuple du parti de Céſar. L'on comptoit alors 300000 citoyens qui avoient part à ces diſtributions; Céſar en réduiſit le nombre à 150000. Néanmoins pour ſe diſtinguer lui-même par ſes libéralités, après ſon triomphe il fit diſtribuer à chaque citoyen une mine en argent qui valoit cent drachmes; il donna en même temps le droit de bourgeoiſie Romaine aux Médecins & à tous ceux qui profeſſoient à Rome les Arts libéraux. Auguſte continua la diſtribution du bled, & fit auſſi des largeſſes en argent, ſur-tout à ceux qui étoient chargés d'enfans, & ces diſtributions furent encore plus fortes ſous ſes ſucceſſeurs, qui firent diſtribuer juſqu'à des habits, du vin, de l'huile & de la viande. Les diſtributions d'argent étoient ordinaires à l'avénement des Empereurs, & les ſoldats y avoient bonne part. La pluſpart étoient des ambitieux qui ne par-

venoient à l'Empire que par artifice ou par violence, & ils ne ſe propoſoient guéres autre choſe par ces largeſſes, que de fermer les yeux des uns, & de s'attacher les autres par cette eſpéce de ſéduction qui ne manque guère de produire ſon effet. Mais toutes ces libéralités n'eurent plus lieu après que le ſiége de l'Empire eut été transféré à Conſtantinople ; cette tranſlation eſt auſſi l'époque de l'extinction entiere des priviléges des citoyens Romains, & dès-lors toutes les nations indiſtinctement admiſes dans les légions Romaines, eurent auſſi part aux charges & aux dignités.

Des Acclamations & Imprécations.

LEs acclamations ſont des cris de joie par leſquels le public témoigne ſon zéle, ſa ſatisfaction, ſon eſtime & ſon approbation. Le peuple Romain, & même le Sénat, faiſoit des acclamations aux Empereurs à leur avénement à l'Empire, ou après quelque victoire

ſignalée, ou enfin lorſqu'ils en avoient reçu quelque faveur. Ces acclamations renfermoient preſque toujours des vœux & des ſouhaits avantageux à la perſonne des Empereurs; il en étoit fait mention dans les regiſtres publics, ou on les gravoit ſur des tables d'airain ou de marbre. L'élection des Empereurs, de même que celle des Généraux & des Magiſtrats, ſe faiſoit ſouvent par acclamation, c'eſt-à-dire, par une réunion ſubite de tous les ſuffrages en faveur de quelqu'un. Il s'agiſſoit de l'élection d'un Cenſeur; *Valerianus*, s'écria tout le peuple, *a été un véritable Cenſeur dans toute ſa vie, il en a fait les fonctions par la régularité de ſes mœurs & de toute ſa conduite, Sénateur prudent & modeſte, ami des bons, ennemi des Tyrans, il a fait la guerre aux crimes, & il a pourſuivi les vices; nous l'éliſons tous pour être notre Cenſeur.* Quel éloge! Quelle élection!

L'apothéoſe même ou déification des Empereurs ſe faiſoit auſſi quelquefois par acclamation: *Nous avons été en ſûreté ſous Pertinax*, s'écria le Sénat auſſitôt après la mort de ce Prince, *nous n'avons redouté aucun peuple; Pertinax a*

été pour nous un pere plein de tendreſſe, il a été le pere du Sénat, le pere de tous les gens de bien, nous lui décernons les honneurs divins. Les acclamations étoient encore d'uſage au Théatre & aux différens Spectacles, lorſque tout s'y paſſoit au gré du peuple.

Nous ſommes encore dans l'uſage de faire des acclamations à l'avénement des Princes, à leur premiere entrée dans les villes, & en d'autres occaſions. *Vivat*, ou *vive le Roi*, ſont des expreſſions conſacrées. Les Romains qui avoient coutume de faire des acclamations pour témoigner leur joie, s'emportoient auſſi en imprécations pour marquer leur indignation ; c'étoit ainſi qu'ils ſe vengeoient de la tyrannie des mauvais Princes après leur mort, & quelquefois dès leur vivant. Ils uſoient auſſi d'imprécations dans leurs querelles particulieres. Les perſonnes violentes ou mal élevées y étoient les plus ſujettes, & ce que la colere ou la groſſiéreté leur faiſoit prononcer en ces occaſions, étoit à peu près ce que vomiſſent encore tous les jours les gens de la lie du peuple.

Comme nous diſons, *A Dieu ne*

plaiſe, pour marquer l'éloignement ou l'horreur que nous avons d'une choſe, ils diſoient auſſi, pour marquer les mêmes ſentimens : *Plaiſe aux Dieux d'éloigner de nous, de détourner de deſſus nos têtes tel ou tel malheur, que ce malheur ne tombe point ſur nous, que les Dieux nous en préſervent.*

Des Juremens & du Serment.

JUrer, c'eſt affirmer avec ſerment & promettre ſolemnellement. Les Romains juroient par leurs Dieux & par les Héros auxquels ils avoient attribué la Divinité. Sous Jules Céſar ils commencérent à jurer par le ſalut & le génie des Empereurs. Tibere ne voulut point ſouffrir cette impiété ; Caligula au contraire faiſoit mourir tous ceux qui refuſoient de le faire : il en vint même à ce point d'extravagance d'obliger de jurer auſſi par la fortune de ſon cheval.

Les ſoldats & le Sénat même juroient ſouvent par flatterie ou par force ſur les Ordonnances des Empereurs. Les Romains juroient encore par le génie les

uns des autres, & par leur propre génie, & les Eſclaves juroient par le génie de leurs Maîtres.

Le ſerment qui eſt par lui-même une choſe ſacrée & inviolable, eſt une action ou plûtôt une formule par laquelle on prend le Ciel à témoin de la vérité de quelque affirmation ; c'eſt auſſi une promeſſe ſolemnelle qu'on fait d'éxécuter ou d'obſerver une choſe. C'eſt abuſer de la ſainteté du ſerment, que d'en faire ſans néceſſité, & pour des choſes de peu de conſéquence. Les peuples ſont naturellement engagés par ſerment envers leurs Souverains, & rien ne peut les dégager de ce ſerment. Les Conſuls qui entroient en charge, après avoir fait un ſacrifice à Jupiter, faiſoient ſerment d'obſerver les Loix, de maintenir les priviléges du peuple Romain, & de procurer en toutes choſes le bien de la République, & en quittant leur charge, ils juroient qu'ils avoient obſervé les Loix. Les Juges, auſſitôt que les Avocats avoient parlé, & avant que de donner leurs avis, faiſoient ſerment devant le Préteur de ſuivre les Loix & l'équité. Les Cenſeurs, auſſi-tôt après leur élection, faiſoient

auſſi ſerment de ſuivre les régles, & de ne rien faire par haine ou par faveur, & en ſortant de charge, ils juroient qu'ils n'avoient rien fait contre les Loix. Ce ne fut que l'année de la bataille de Cannes qu'on obligea les ſoldats à prêter ſerment. Les Tribuns choiſiſſoient un ſoldat de chaque légion, qui prononçoit à voix intelligible le ſerment militaire, par lequel il *promettoit d'expoſer ſa vie pour la République, d'obéir à ſes Chefs, & de ne point abandonner les enſeignes ſans congé, & en même temps il levoit la main droite, enſuite les ſoldats proteſtoient qu'ils juroient la même choſe ſans répéter la formule.* Avant que le ſerment fut d'uſage pour les troupes, on s'étoit contenté de leur demander s'ils ne promettoient pas d'obéir.

On obſerve que le peuple Romain pouvoit révoquer les Magiſtrats qu'il avoit créés, & ſupprimer leurs charges; mais il n'avoit pas ce pouvoir à l'égard des Tribuns du peuple, parce qu'en les créant il s'obligeoit par ſerment à les maintenir. Il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui font des ſermens avec connoiſſance de cauſe, fuſſent auſſi religieux à les obſerver :

obſerver : mais les malheureux n'héſitent point à faire des ſermens, & ne s'embarraſſent point de les tenir. On appelle parjure celui qui fait un faux ſerment, ou qui fauſſe celui qu'il a fait; comment appeller ceux qui portent à en faire qu'on ne peut tenir en honneur ni en conſcience ?

Des Suffrages.

ON appelle ſuffrages les voix ou les avis qu'on donne dans les aſſemblées où l'on délibére de quelque choſe, ou lorſqu'il s'agit de faire des élections. Les Romains donnoient leurs ſuffrages pour l'élection des Magiſtrats, la réception des Loix & dans les jugemens. Le peuple donna longtemps ſon ſuffrage de vive voix, & les Doyens des Tribus rapportoient les ſentimens au Préſident de l'aſſemblée; mais dans la ſuite on introduiſit les bulletins pour l'élection des Magiſtrats, pour l'homologation des Loix, & dans les Jugemens, ce qui fut très-bien reçu du peuple, qui n'oſoit auparavant donner librement ſa voix, de peur d'offenſer les Grands.

De la Politeſſe.

LEs Romains ne manquoient point de politeſſe, ſurtout depuis qu'ils eurent quitté leurs mœurs dures, pour ſe faire aux uſages des Grecs. Ils alloient au-devant de ceux qui venoient leur faire viſite ; ils les embraſſoient & leur préſentoient la main pour les conduire, lors même que c'étoit des perſonnes d'un rang inférieur. S'il ſurvenoit quelqu'un lorſqu'ils étoient aſſis, ils ſe levoient pour lui faire honneur, & ils ne ſe rencontroient point dans les rues ſans ſe ſaluer ; ils ſe découvroient, c'eſt-à-dire, qu'ils rabattoient le pan de leur robe, dont ils ſe couvroient la tête ordinairement, pour ſe garantir des injures de l'air, & jamais ils ne ſe quittoient ſans ſe faire civilité.

Les eſclaves baiſoient la main de leurs Maîtres, & les ſoldats, en certaines occaſions, celle de leur Général, & même ils lui frappoient dans la main lorſqu'il alloit dans leurs tentes les viſiter dans leurs maladies. Les Empereurs

ne croyoient pas ſe rabaiſſer en ſaluant par le baiſer leurs principaux Officiers, & les perſonnes d'un mérite diſtingué.

Les Romains en général avoient pour les femmes & pour les filles un très-grand reſpect, ils ne ſe permettoient jamais de dire en leur préſence aucune parole libre, celui qui l'auroit fait, ou qui ſe ſeroit permis quelque geſte ou action contraire à la bienſéance, ſe ſeroit deshonnoré. Lorſque les Romains rencontroient des Dames dans les rues, ils leur cédoient toujours le pas, ce qui s'obſervoit même par les Magiſtrats. Lorſque deux perſonnes marchoient enſemble, on cédoit la gauche par honneur; cette grande politeſſe a dégénéré dans la ſuite; mais lors même qu'elle étoit le plus en honneur, on convient que les plus polis d'entre les Romains ne ſont jamais parvenu à cette urbanité & à cette douceur de mœurs qui étoit comme naturelle aux Athéniens, qu'on reconnoiſſoit par tout à leur politeſſe & à leur affabilité.

Des Lettres Miſſives.

NOus dirons ici quelque choſe des Lettres miſſives. La formule en étoit uniforme ; elles commençoient toutes par le nom de celui qui écrivoit, & par le nom de celui à qui elles étoient adreſſées. Par éxemple : *Cicéron à Céſar*, ſi Cicéron écrivoit la lettre, & *Céſar à Cicéron*, ſi c'étoit Céſar qui écrivoit. La qualité des perſonnes ne changeoit rien à cette formule, qu'un ſimple particulier ſuivoit, lors même qu'il écrivoit aux Conſuls & aux Empereurs, & chaque lettre finiſſoit par ce mot, *vale*, c'eſt-à-dire, *Adieu, je vous ſalue, portez-vous bien.* Les titres ne s'introduiſirent que ſous les Empereurs. Auguſte & Tibere refuſérent celui de Seigneur, que leurs ſucceſſeurs agréérent, avec les épithétes de *très-grand*, *très-ſacré*, & autres ſemblables, & dans le corps de la lettre on employoit le terme de *votre clémence*, ou celui de *votre piété*, comme on dit à préſent *votre Majeſté*, *votre Grandeur*, &c.

Les Romains fermoient leurs lettres à peu près comme nous fermons les nôtres, avec cette différence, qu'ils ſe ſervoient de fil ou de lin, dont ils entouroient la lettre, enſuite au point de réunion, ils appliquoient de la cire, ou quelqu'autre matiere molle, ſur laquelle ils imprimoient leur cachet, & ils cachetoient de même leurs contrats & leurs teſtamens.

A quelque différence près, un traité de nos cérémonies & de nos uſages donneroit une aſſez juſte idée de tout ce que les Romains pratiquoient dans les grandes comme dans les petites choſes. Comme nous, par exemple, s'ils avoient perdu quelque choſe, ils faiſoient afficher des billets dans les lieux publics. On déclaroit ce qu'on avoit perdu, le nom ou la demeure de celui à qui la choſe appartenoit, & la récompenſe qu'on promettoit à celui qui auroit trouvé & qui remettroit l'effet dont on étoit en peine, qu'on faiſoit auſſi crier par les carrefours, & quand la choſe en valoit la peine, on s'adreſſoit au Préteur qui ordonnoit des perquiſitions.

Colonies & Villes municipales.

IL faut entendre par colonies un peuple ſorti d'un autre, comme un rejetton ou un eſſain, pour aller au loin défricher des terres, bâtir de nouvelles villes, ou repeupler celles qui étoient déſertes & abandonnées, ou pour contenir des peuples vaincus. Les villes Colonies étoient dépendantes de celles qui les avoient fondées ou rétablies. Les Phéniciens ont établi les premiéres Colonies; les Romains en ont auſſi établi un grand nombre, & cet établiſſement eſt devenu un des plus grands avantages & un des plus fermes appuis de l'Empire. Rome, dès ſes commencemens, avoit pour maxime de réunir à ſon domaine une partie des terres des peuples qu'elle ſubjuguoit, & d'y envoyer des Colonies compoſées de ſes plus pauvres citoyens; il s'en ſuivoit pluſieurs avantages: l'Etat ſe trouvoit déchargé d'autant, & des citoyens qui n'avoient pas chez eux le néceſſaire, trouvoient ailleurs les moyens de vivre

à leur aiſe, & même de s'enrichir : de plus ces Colonies tenoient en reſpect les peuples conquis, & les empêchoient de ſe ſoulever : c'étoit autant de garniſons pour garder les poſtes principaux, & un moyen naturel d'accoutumer peu à peu les étrangers aux mœurs des Romains, & de ſe décharger, comme nous venons de le dire, d'une partie des citoyens qui croiſſoient tous les jours à proportion de leurs conquêtes; par-là tous les déſerts étoient défrichés, & toutes les campagnes cultivées.

On partageoit les terres entre les Chefs des familles qui compoſoient la Colonie, c'eſt à-dire, qu'on les leur vendoit, en leur donnant des facilités pour les payemens, ou qu'on les leur donnoit à ferme au profit de la République. Si les terres étoient incultes, on les accordoit à ceux qui demandoient à les défricher, moyennant une redevance annuelle, c'étoit ordinairement la cinquiéme partie des fruits, & la dixiéme des bleds, avec un impôt ſur les troupeaux.

Dans la ſuite il ſe gliſſa de grands abus touchant les terres conquiſes que les plus puiſſans s'approprioient ſous

différens prétextes, ou ſe les faiſoient adjuger à vil prix; ſouvent auſſi ils les prenoient à cens ſous des noms empruntés, & par-là ils en privoient les pauvres citoyens, à la ſubſiſtance deſquels elles étoient deſtinées, ce qui occaſionnoit des troubles & des révoltes, & comme ſi une longue jouiſſance leur eut tenu lieu de titre, ils s'en attribuoient enfin la propriété, & pour s'agrandir encore, ils employoient toutes ſortes de moyens pour y joindre les terres de leurs voiſins. Ce fut pour réprimer ces abus, qu'il fut enfin défendu à tout particulier d'avoir plus de 500 acres de terre, plus de 100 piéces de gros bétail & 500 de menu. Cette Loi au reſte ne remédia point au mal, & ne ſervit qu'à exciter de nouveaux troubles.

C'eſt par ces uſurpations que les particuliers ont commencé à devenir riches & puiſſans, & les concuſſions & les uſures ont rendu leurs richeſſes immenſes.

Les Villes municipales étoient celles à qui la République avoit accordé le droit de bourgeoiſie Romaine avec tous les priviléges des Colonies, ce qui étoit

une pure conceſſion. Ces villes, ainſi favoriſées, avoient encore la liberté de vivre ſelon les loix & les coutumes de leur pays ; elles avoient part aux dignités comme les Colonies, & par conſéquent au gouvernement de la République.

Les villes alliées au contraire qui contribuoient aux charges de la République en toutes manieres, n'avoient point de part au Gouvernement. Elles avoient d'ailleurs des priviléges.

Des Gladiateurs & Athlétes.

LEs Gladiateurs étoient de malheureuſes victimes deſtinées au plaiſir cruel que les Romains prenoient à voir répandre le ſang, néanmoins ils ne furent pas les auteurs de ces combats, auſſi inhumains, qu'ils étoient déraiſonnables ; & avant l'an 490. il n'en étoit pas queſtion à Rome : cet uſage barbare & inſenſé tiroit ſon origine de l'ancienne coutume d'immoler des captifs ou priſonniers de guerre aux mannes des grands hommes qui étoient morts

dans un combat ; on eut enfin horreur de ſacrifier ainſi des hommes comme des bêtes, & il fut réglé qu'a l'avenir ils ſe battroient les uns contre les autres, ce qui parut moins inhumain, en ce que les plus forts & les plus adroits pouvoient échapper à la mort en tuant leurs adverſaires. Ces combats qui ne furent d'abord en uſage que pour honorer les funérailles des hommes illuſtres, devinrent dans la ſuite ſi communs, que les particuliers marquoient dans leur teſtament combien ils vouloient de gladiateurs pour honorer leurs tombeaux ; cet abus, comme tous les autres, alla toujours en augmentant ; la profeſſion de gladiateurs devint un art, & il y avoit des maîtres pour apprendre à ſe battre ; ces maîtres achetoient un nombre d'eſclaves forts & robuſtes qu'ils dreſſoient à ce cruel exercice : c'étoit à eux qu'on s'adreſſoit lorſqu'on vouloit en avoir, & il n'y avoit pas de bonne fête ſans cela. Dans la ſuite, il fut du bon air d'avoir des gladiateurs à ſoi, & c'étoit parmi les plus puiſſans de la République à qui en auroit un plus grand nombre des mieux faits & des plus agiles : ceux-ci ne ſervoient pas ſeulement

leurs maîtres dans le goût de leur profeſſion, ils étoient bons à tout, & lorſqu'il y avoit un coup de main à faire, ils étoient toujours tout prêts. Quelquefois même les gladiateurs ont ſervi dans les armées, & il eut été à ſouhaiter qu'ils n'euſſent jamais eu d'autre emploi.

On diſtinguoit deux ſortes de gladiateurs; les uns l'étoient pas force, ſçavoir les eſclaves, les priſonniers faits ſur les ennemis, & des criminels condamnés à mort, à qui l'on accordoit la vie à cette condition, & les autres embraſſoient cette profeſſion volontairement: ceux-ci étoient des hommes libres qui ſe louoient pour cet affreux métier, & qui mettoient ainſi leur ſang à prix; ils s'engageoient par ſerment à l'exercer juſqu'a la mort, & à pratiquer certains devoirs preſcrits, & ce, ſous peine de la vie: il y eut même des Chevaliers & des Sénateurs, qui pour plaire à des Princes inſenſés, tels que Néron & Commode, ne rougirent pas de ſe battre en gladiateurs, & il s'eſt trouvé auſſi des femmes qui n'ont point eu honte de s'en mêler. Les gladiateurs combattoient par couple, & on en

raſſembloit plus ou moins, ſuivant que les jeux étoient plus ou moins célébres, car ces ſpectacles qui avoient pris naiſſance auprès des bûchers & des tombeaux, s'étoient enfin introduits juſques dans les fêtes, & étoient devenus les plus agréables & les plus ſenſibles divertiſſemens du peuple Romain, qui s'y rendoit en foule, & avec un empreſſement incroyable; c'eſt pourquoi il fut défendu à ceux qui briguoient les charges de donner de ces ſortes de ſpectacles au peuple, qui étoit aſſez fou pour accorder ſon ſuffrage à ceux qui l'avoient ainſi diverti: ce qui en effet ne pouvoit être que très-pernicieux à la République.

Les gladiateurs étoient armés différemment; les uns avoient un trident & un filet; les autres étoient armés d'une eſpéce de dague ou poignard avec une rondache. D'autres, à la façon des Gaulois, portoient une longue épée, un bouclier & un caſque; d'autres enfin avoient des armes encore différentes: le maître qui les formoit avoit auſſi ſoin de leur ſubſiſtance; il leur donnoit une nourriture bonne & ſolide pour les rendre forts & robuſtes, ce qui étoit un

très-grand mérite pour un gladiateur ; il falloit encore pour plaire aux ſpectateurs qu'il fût d'une taille avantageuſe. La fureur pour les gladiateurs alla ſi loin, qu'il ne ſe donnoit plus de grands repas ſans ce brutal plaiſir. Ces combats commençoient d'ordinaire par une eſpéce de jeu qui dégénéroit bientôt en fureur, & l'on voyoit couler le ſang de toutes parts : il étoit de l'honneur de ces victimes de la cruelle joie des Romains de ne pas témoigner la moindre crainte ni la moindre foibleſſe ; il ne leur étoit pas permis de ſe plaindre quand ils étoient bleſſés, ni même de demander quartier quand ils étoient vaincus ; s'il échapoit à quelqu'un de le faire, il étoit accablé des reproches de toute l'aſſemblée, & chacun demandoit ſa mort ; alors ces miſérables préſentoient eux-mêmes la gorge pour finir ainſi leur vie malheureuſe. Quelquefois néanmoins les ſpectateurs demandoient graces pour un gladiateur qui s'étoit bien battu à leur gré. Il étoit rare qu'un gladiateur marquât quelque foibleſſe, & ce qui prouve encore l'impreſſion que la coutume & l'exemple ſont capables de faire, même ſur des ames viles &

mercenaires, c'eſt qu'un gladiateur ſe ſeroit crû deshonnoré ſi on l'eut mis aux priſes avec quelqu'un qui lui fût inférieur en force & en adreſſe : Cicéron a fait uſage plus d'une fois de cette façon de penſer, pour s'animer lui-même & animer les autres à tout ſouffrir pour la conſervation de la liberté & la défenſe de la patrie ; motifs ſans doute plus intereſſans que ceux qui portoient ces malheureux à ne compter leur vie pour rien.

Les ſpectacles des gladiateurs devinrent encore plus fréquens ſous les Empereurs, & le nombre de ces athlétes s'accrût infiniment ; il n'eſt donc point d'extravagance dont les hommes ne ſoient capables, & un tour d'imagination ſuffit pour accréditer les choſes les plus abſurdes & les plus étranges dans l'eſprit de ceux-mêmes qui d'ailleurs ſont judicieux, & qui paroiſſent gens de bien. Des ſpectacles ſi contraires à l'humanité & au bon ſens devenoient tous les jours plus à la mode ; tout l'Empire ſe vit infecté de ce divertiſſement ſanguinaire, & ſelon la penſée de Sénéque ; l'*homme*, *cette créature ſacrée*, *étoit compté pour ſi peu*, *qu'on ſe fai-*

ſoit par-tout un plaiſir de l'égorger & de répandre ſon ſang, car preſque tous les peuples s'étoient conformés en cela aux Romains, & on remarque avec une eſpéce d'admiration, que les Athéniens n'ayant jamais voulu admettre ces ſpectacles. Des abus ainſi accrédités ſeroient ſans remédes, ſi l'extravagance de ceux qui s'y abandonnent ſans réſerve ne forçoit enfin d'ouvrir les yeux. Pluſieurs Empereurs entreprirent en effet de remédier à de tels excès, mais il fallut des ſiécles pour y réuſſir. Conſtantin défendit enfin les combats des gladiateurs, & Arcade & Honorius eurent la gloire de les abolir entiérement; il n'eſt donc point d'abus ni de déſordres ſi invétérés & ſi répandus qu'ils ſoient, auxquels les Princes ne puiſſent remédier lorſqu'ils le veulent véritablement. L'inclination des Romains pour voir couler le ſang, étoit propre, ce me ſemble, à inſpirer à leur nobleſſe la fureur des duels; ſi une fois ils y euſſent mis leur honneur, combien de grands hommes la République & l'Empire euſſent-ils perdus: Rome, peut-être, ne fut jamais arrivée à ce point de grandeur où elle eſt parvenue.

Cette diſpoſition habituelle où la plus noble portion de l'Etat ſe trouve de ſacrifier ſa vie & tout ce qu'elle a de plus cher pour un faux honneur & des idées chimériques, n'étoit donc pas connu des Romains ; quel malheur qu'elle faſſe taire parmi nous la Religion, la raiſon & les Loix ; connoiſſons-nous mieux que les Romains la ſolide gloire ? ſçavons-nous mieux qu'eux en quoi conſiſte la véritable bravoure ? avons-nous quelque droit ſur notre propre vie : ſi donc nous ſommes à l'Etat, pourquoi ne nous pas réſerver pour venger ſes querelles. Un Prince paſſeroit pour cruel s'il faiſoit périr des enfans pour expier le crime d'un pere qui auroit échapé aux pourſuites : quelle raiſon donc ou plûtôt quelle barbarie de rendre un fils ou un frere reſponſable d'une faute commiſe avant même qu'il fût né. On ſe contente de gémir d'un uſage ſi tyrannique, & on met ſa gloire à en ſubir le joug ; jamais rien approcha-t-il davantage de l'extravagance & de l'inhumanité des ſpectacles des gladiateurs. Sur quoi s'appuyer pour prétendre que les combats ſinguliers de notre nobleſſe ſoient plus honorables pour la nation

nation, que les combats des gladiateurs ne l'étoient pour la République & l'Empire Romain ; nos pertes ſont plus grandes, & les duelliſtes beaucoup moins excuſables à tous égards ; je laiſſe à d'autres à traiter à fond cette matiere importante : pour le faire avec fruit, il faut un homme de bien, que de ſages réfléxions ayent mis au-deſſus des préjugés, & à qui la Religion & le bien public inſpirent aſſez de courage pour entreprendre de déſabuſer les autres ; il conviendroit encore qu'il fût homme de condition, & que ſes belles actions paſſées ne permiſſent pas de le ſoupçonner de la moindre foibleſſe. Mais revenons à notre ſujet : les combats des gladiateurs & ceux des bêtes féroces auxquels on expoſoit ſouvent des hommes pour en être dévorés, ſervoient ſouvent de prélude aux jeux du Cirque & de l'amphithéatre. Les Romains ſe repaiſſoient tous les jours de ces cruels ſpectacles, & s'en faiſoient un divertiſſement exquis, auſſi étoient-ils naturellement cruels, & il ne faut pas douter que ce caractere ne ſoit entré pour beaucoup dans bien des actions qu nous paroiſſent d'une fermeté héroïque.

Dira-t-on que l'inhumanité apparente des jeux de l'amphithéatre n'avoit pour objet que d'entretenir l'humeur guerriere de cette nation. Le courage & la bravoure ſont eſſentiels à un guerrier; il eſt à ſouhaiter que tous ceux qui portent les armes ſoient intrépides, mais il ne faut pas qu'ils ſoient féroces : ſi, dit Cicéron, la grandeur d'ame que l'on fait paroître à ſoûtenir les travaux les plus durs, & à s'expoſer aux dangers les plus affreux, n'eſt accompagné d'un grand fond de juſtice, & ſi on l'employe pour ſoi-même & pour ſes avantages particuliers, au lieu de ſe propoſer le bien public, bien loin que ce ſoit une vertu, c'eſt une férocité toute pure qui étouffe tous les ſentimens de l'humanité. *

On ne doit donc pas excuſer les Romains d'un caractere qu'ils n'ont que trop marqué, & qui ſe fit toujours appercevoir, même au milieu de leurs plaiſirs : leur commerce avec les Grecs

* Ea elatio quæ cernitur in periculis & laboribus, ſi juſtitia vacat pugnatque non pro ſalute communi, ſed pro ſuis commodis in vitio eſt, non enim modò id virtutis non eſt, ſed potius immanitatis, omnem humanitatem repellentis. *Off.* 19. *Chap. l.* 1.

avoit policé leurs mœurs ſans changer leur caractere : ils prirent à Athénes le goût des ſciences & des beaux arts ; ils s'y formérent à de beaux dehors, mais ils n'y puiſérent jamais cette douceur & cette humanité qui diſtinguoit les Athéniens de tous les autres peuples, auſſi les Athéniens, comme nous l'avons remarqué, ne goûtérent-ils jamais les ſpectacles ſanguinaires pour leſquels les Romains étoient ſi paſſionnés. Ce goût déteſtable croiſſoit de jours en jours, au lieu de diminuer. Les barbares qui peu à peu s'incorporérent avec eux, étoient plus propres à leur communiquer de nouveaux vices, qu'à les rappeller aux ſentimens de l'humanité, & des guerres preſque continuelles ne pouvoient qu'entretenir & fortifier même cet eſprit de dureté qui étoit comme naturel à cette nation ; la Religion Chrétienne pouvoit ſeule adoucir ſes mœurs, & diminuer peu à peu ſa férocité, auſſi apporta-t-elle de grands changemens.

Les Athlétes qu'il ne faut pas confondre avec les Gladiateurs, étoient des hommes robuſtes, courageux ou brutaux, qui s'adonnoient aux exercices

du corps, à la courſe, à la lutte, & à d'autres exercices violens, pour leſquels les anciens avoient établis des prix. Dans les jeux du Cirque, pour appareiller les Athlétes, on jettoit des balottes dans une urne, ſuivant le nombre des Athlétes qui ſe préſentoient; ils combattoient ordinairement deux à deux, & ceux dont les balottes étoient marquées de la même lettre avoient affaire enſemble; ſi le nombre étoit impair, celui qui avoit la lettre unique ſe battoit contre le vainqueur, que la fatigue & la laſſitude rendoient alors moins redoutable. Les Athlétes tiroient eux-mêmes leur billet ou balotte après avoir fait leur priere à Jupiter, car les Dieux étoient de toutes les parties, & il ne s'en faiſoit point ſans eux; lorſqu'ils avoient tiré, des perſonnes préposées examinoient les balottes, & appareilloient ceux qui avoient des lettres ſemblables. Les Athlétes n'étoient nourris que de pain d'orge & d'autres choſes très-ſimples, & s'abſtenoient de tous les plaiſirs, par-là ils prétendoient avec raiſon ſe rendre plus robuſtes, & en effet il y en avoit qui devenoient d'une force prodigieuſe, & le nom de

pluſieurs ſont venus juſqu'à nous. Lorſqu'ils étoient près de combattre, ils ſe frottoient d'une eſpéce de cérat, c'étoit une mixtion d'huile & de cire qui ne ſervoit pas ſeulement à rendre les membres gliſſans & moins capables de donner priſe, mais elle les rendoit auſſi plus ſouples & plus propres aux exercices ; un de ceux qui leur étoit plus ordinaire étoit de combattre à coup de poing & de pied, & de ſe donner du croc en jambes pour ſe renverſer par terre, & ſe vautrer dans la pouſſiere, qui convertiſſoit les combattans en eſpéces de monſtres ; je m'étonne que ces Athlétes ayent été en ſi grande conſidération, particulérement chez les Grecs.

Comédie, Tragédie, Danſe, Inſtrumens, Bouffons, Baladins, Farceurs, Pantomimes, &c.

LA Comédie eſt une piéce de Théatre compoſée en proſe ou en vers pour repréſenter les mœurs des hommes. Ces ſortes de piéces, fort en uſage chez

les Grecs, qui en furent les inventeurs, paſſérent à Rome vers l'an 390. Le but de la Comédie fut d'abord, dit-on, de faire la guerre au vice & d'accréditer la vertu ; de réconcilier les ennemis ; d'adoucir les perſonnes violentes & emportées, de faire reſpecter les Loix, d'inſpirer l'amour de la paix, & de porter à prier les Dieux qu'ils humilient les ſuperbes & qu'ils ayent pitié des malheureux ; ce plan eſt beau ſans doute, & ſi telle eſt l'origine de la Comédie, & que les principes qui l'ont fait naître ne l'ayent point abandonnée, il faut que ceux qui la fréquentent ayent un mauvais fond, ou qu'ils deviennent les plus gens de bien ; les hommes les plus traitables & les plus oppoſés à l'injuſtice ; les plus amateurs de l'ordre ; les plus ſages dans leur conduite ; les meilleurs citoyens ; les plus ſenſés & les plus religieux. Si ce n'eſt pas ce que nous remarquons, il faut que la Comédie n'ait pas une ſi belle origine, ou qu'elle ait bien dégénéré : au reſte ce n'eſt pas de nos jours ; dès les premiers temps les Acteurs furent regardés à Rome comme gens corrompus & pernicieux, & dans la ſuite on ſtatua des peines contre

ceux qui les favoriſeroient trop ; il ne fut plus permis à un Sénateur de les viſiter chez eux, ni à un Chevalier de les accompagner par les rues. Il fut réglé de plus que les Comédiens ne pourroient repréſenter que ſur le Théatre public, & non dans les maiſons des particuliers, ce qui prouve qu'il s'étoit introduit de grands abus.

Les Romains diſtinguoient les Comédies en *Prétextes* & en *Togates*, les Comédies *Prétextes* étoient celles où les perſonnages qu'on faiſoit paroître ſur la ſcéne repréſentoient des Magiſtrats, des Prêtres & autres qui avoient droit de porter la robe prétexte, & les Comédies *Togates* étoient celles où l'on repréſentoit les actions des perſonnes du commun. Il y avoit encore des Comédies où l'on repréſentoit les actions des gens de la lie du peuple qui fréquentoient les cabarêts ; les jeunes gens de condition étoient auſſi dans l'uſage de faire de petites farces qu'ils repréſentoient ſouvent entre les actes des grandes piéces, & quelquefois à la fin. Les premiéres furent repréſentées dans l'iſle du Tibre ; la Comédie ancienne

étoit très satyrique, on y représentoit toutes les aventures singuliéres, & on n'épargnoit point le nom des personnes.

La Tragédie qui étoit aussi connue des Romains est la représentation des personnes illustres & malheureuses, exprimées en vers & d'un style élevé. Les acteurs de Tragédie portoient une robe à longue queue; ils étoient masqués, au moins depuis l'invention des masques, car avant ils se contentoient de se barbouiller le visage, & ils portoient des souliers hauts appellés *cothurnes* pour paroître plus grands, & avoir un air plus majestueux. Les Comédiens au contraire portoient des souliers bas qu'on appelloit *socques*. Si la piéce étoit goûtée, on applaudissoit hautement, sinon le peuple siffloit, & on faisoit un grand bruit avec les pieds.

La danse; il n'est pas besoin d'en donner la définition; il suffit de dire qu'elle est de tous les temps. On prétend que la danse n'étoit d'abord qu'un exercice militaire que faisoient des gens armés au son des instrumens, & en frappant en cadence sur des boucliers.

La

La corruption du cœur a multiplié les danſes, & a fait un art des moyens les plus propres à ſortir de ſoi-même, & ſouvent à ſuivre des impreſſions & des mouvemens peu conformes à l'eſprit de religion.

Les filles danſoient avec les garçons. Un garçon menoit une bande de ſes compagnons avec force & vigueur, & une fille menoit ſa bande avec plus de douceur.

On connoiſſoit auſſi des danſes ſemblables à celles de nos Villageois, qu'on appelle *plaiſantes*, parce qu'elles ſont remplies de poſtures ridicules & ſouvent extravagantes.

Les Grecs & les Romains connoiſſoient encore ce que nous appellons des Danſeurs de cordes, qui faiſoient de haut en bas, de bas en haut, & dans tous les ſens, tous les tours & les ſauts qu'un danſeur peut faire ſur la terre ou ſur un plancher.

Les inſtrumens dont on ſe ſervoit ordinairement pour la danſe étoient des eſpéces de caſtagnettes, ou des plaques de métal rondes, un peu convexes en dehors, & concaves en dedans, qu'on paſſoit à chaque main, & dont on

tiroit des ſons en les frapant l'une contre l'autre. On ſe ſervoit auſſi de tambours de Baſque & de quelqu'autres inſtrumens dont nous n'avons guère d'idées. Les inſtrumens dont on ſe ſervoit en d'autres rencontres étoient les trompettes ou buccines, les cymbales, les flûtes, la harpe, la cythare & la lyre. Ils avoient auſſi quelques inſtrumens à corde qu'on touchoit des doigts ou avec un archet.

On entend par Bouffons, Baladins, Farceurs & Pantomimes, des gens qui font profeſſion de divertir le public par leurs geſtes ou leurs plaiſanteries, & trop ſouvent par leurs indécences. On peut faire ce perſonnage avec beaucoup d'eſprit, mais on ne le fera jamais ſi on a le bon ſens. Rien de ſi mépriſable que ces ſortes de gens; il reſte à examiner ſi ceux qui les entretiennent, & qui ſe plaiſent à les entendre ſont beaucoup plus ſages.

Ces bouffons ſe laiſſoient donner mille coups, & faiſoient toutes ſortes de grimaces & de contorſions pour divertir la compagnie; le goût des Romains pour les ſpectacles étoit ſi dominant, qu'ils donnoient des prix à ceux

qui ſe diſtinguoient dans ces ſortes d'éxercices beaucoup plus dignes de pitié que d'admiration.

Nous pouvons joindre ici les Bateleurs, c'eſt-à-dire, ceux qui faiſoient des tours ſinguliers & qui ſembloient tenir du preſtige : on dit que ceux qui ſe mêlent aujourd'hui de pareil métier ſont fort peu habiles, en comparaiſon de ceux qui étoient du temps des Romains. Ces ſortes de gens dreſſoient auſſi différens animaux & des éléphans même à faire des choſes ſurprenantes. Les charlatans, diſeurs de bonne aventure, & ceux que nous appellons Bohémiens & Bohémiennes, étoient auſſi connus.

Des Revenus de l'Etat.

UNe taxe par tête, égale pour tous ſans diſtinction, & un impôt qui ſe levoit ſur les denrées qu'on portoit au marché, faiſoient tout le revenu des premiers Rois de Rome. Ancus Marcius l'augmenta par les ſalines qu'il fit faire proche la ville d'Oſtie, à l'embouchure

du Tibre. Servius Tullius, par l'établiſſement du cens, changea l'ordre établi, & régla les contributions ſur le revenu des particuliers, qu'il avoit obligé à une déclaration exacte de tous leurs biens. Ces contributions qui furent d'abord médiocres, augmentérent ſuivant les beſoins de l'Etat; Servius en établiſſant le cens, déchargea de tout impôt les veuves, les orphelins, & les pauvres citoyens qui formoient la derniere claſſe; de plus ils furent exempts d'aller à la guerre, parce qu'alors chacun y alloit à ſes dépens.

Les contributions étoient de deux ſortes, les unes ſe payoient chaque année, & les autres ſe levoient par extraordinaire dans les néceſſités preſſantes. Sous la cenſure de Camille, les orphelins mêmes furent obligés de payer la capitation; les revenus de la République augmentérent avec ſes conquêtes, mais ils ne furent conſidérables qu'après que Rome les eut portés hors de l'Italie; juſques-là l'or & l'argent ne furent pas communs, mais après la défaite de Perſée, & la conquête de la Macédoine par Paul Emile, l'an 586. le tréſor public ſe trouva ſi rempli d'or & d'argent

du butin qu'on avoit fait, que l'Etat, auſſi attentif aux intérêts des particuliers que les particuliers l'avoient été aux beſoins de l'Etat, ſupprima preſque tous les impôts, & les citoyens Romains jouirent de cette exemption juſqu'à l'année qui ſuivit la mort de Céſar. Pompée augmenta encore de beaucoup par ſes conquêtes les revenus de l'Etat, & ils étoient très-conſidérables dès le temps d'Auguſte.

Les impôts que les Latins nommoient *vectigalia*, étoient les revenus que la République recevoit ſur les biens de la campagne, ſur les péages, les entrées ou les ſorties des marchandiſes, & par tributs il faut entendre les capitations, taxes ou tailles qui ſe lévent ſur les ſujets d'un Etat pour en ſoutenir les charges & les redevances que les peuples ſubjuguées payoient aux Romains en vertu des Traités qu'ils avoient faits pour acheter la paix, & ſe concilier la bienveillance de la République.

Quand les Romains avoient vaincus un peuple, ils le dépouilloient d'une partie de ſon domaine, & ces terres étoient abandonnées aux Colonies qu'ils y établiſſoient ordinairement, ou à des

particuliers qui ſe chargeoient de les cultiver à leur profit, à condition néanmoins de rendre à la République la dixme du revenu en fruit ou en argent, ſuivant l'uſage des lieux. Souvent cette dixme étoit évaluée, & par-là demeuroit fixe.

Outre ces impôts, on étoit encore tenu de payer à la République le vingtiéme du prix auquel on eſtimoit un eſclave que l'on affranchiſſoit. La fabrication & la vente du ſel dont nous avons déja parlé, produiſoit beaucoup à la République, & les mines de fer, d'or, d'argent & de plomb, qu'on fit valoir dans la ſuite, fournirent encore de plus grands revenus. De plus le tréſor public étoit enrichi tous les jours du butin que les Généraux y faiſoient porter. Suivant les loix qu'Auguſte avoit établies, les legs faits à des perſonnes qui n'étoient point mariées, & qui ne ſe marioient pas dans le temps preſcrit par la loi, retournoient au fiſc. Les perſonnes mariées qui n'avoient point d'enfans, ne pouvoient jouir que de la moitié des legs qu'on leur avoit fait; l'autre moitié retournoit auſſi au fiſc. Tout ce qui étoit donné par teſta-

ment à des perſonnes qui venoient à mourir avant l'ouverture du teſtament, étoit pareillement adjugé au fiſc.

C'étoit ordinairement des Chevaliers Romains qui étoient chargés du recouvrement des deniers publics, & ces Fermiers ou Receveurs étoient appellés *Publicains :* l'avidité & l'injuſtice de la pluſpart a rendu odieux ce nom, qui eût toujours été honorable, s'ils ſe fuſſent toujours conduits par les ſentimens qu'inſpirent l'humanité & la raiſon. Les perſonnes de bon ſens n'ont jamais regardé de mauvais œil cette profeſſion pour elle-même. Cicéron & d'autres grands hommes en faiſoient cas : en effet, les gens d'affaire ont ſouvent été & peuvent être encore la reſſource de l'Etat, & ils peuvent dans tous les temps rendre des ſervices eſſentiels.

Les meilleurs Princes ne peuvent ſe diſpenſer d'exiger de leurs ſujets des tributs & des impôts, ſans leſquels ils ne pourroient pas ſoûtenir les charges de l'Etat, ni fournir aux frais immenſes de la guerre ; ce ſeroit ruiner un empire que de les abolir entiérement ; il eſt donc néceſſaire qu'il y ait des gens chargés d'en faire le recouvrement,

mais il ſeroit bon qu'ils n'abuſaſſent point de l'autorité qu'on leur confie, & que contens de ce qui doit être la récompenſe de leurs travaux & de leurs avances, ils miſſent des bornes à leur cupidité, & qu'ils ne ſe regardaſſent pas comme chargés par état d'écraſer les autres pour s'enrichir de leurs dépouilles; s'ils ſe contenoient dans de juſtes bornes, on ne leur envieroit pas leur fortune, & les provinces ne retentiroient pas des plaintes que l'on forme ſouvent contre eux.

Jamais un bon Prince n'a autoriſé les exactions, & ſes intentions ſont que ſes Gouverneurs de province & ſes Intendans examinent de près la conduite des gens d'affaires & répriment toutes vexations; il faut pour cela qu'ils ſoient eux-mêmes irrépréhenſibles. Il paroît par le plaidoyer de Cicéron contre Verrés, que ceux de ſon temps ne l'étoient pas, & qu'au lieu de réprimer l'avidité des traitans, ils commettoient eux-mêmes des concuſſions inouies, & acqueroient par leurs injuſtices des richeſſes immenſes. Les impôts ſous les Empereurs ont été plus ou moins forts; les bons Princes les ont modérés, & les

Princes durs & inhumains les augmentoient à leur gré ; mais les Fermes & les Provinces ſe trouvoient mieux adminiſtrés, & les concuſſions furent plus rares qu'elles ne l'étoient dans les derniers temps de la République.

L'adjudication des fermes publiques ne ſe pouvoit faire qu'à Rome & en préſence du peuple, c'étoit l'affaire des cenſeurs ; mais le Sénat décidoit ſouverainement ſur toutes les difficultés qui pouvoient s'élever au ſujet des Fermes.

Du Tréſor public.

ON appelle tréſor, des richeſſes amaſſées & accumulées enſemble. Tréſor ſe dit auſſi du lieu où ſe garde ces richeſſes ou les deniers du Prince.

Chez les Romains l'argent deſtiné pour les beſoins de l'Etat, étoit gardé dans le Temple de Saturne, qui étoit bâti ſur la pointe de la montagne du Capitole, du côté du Tibre, c'étoit-là qu'on dépoſoit les revenus annuels de la République, produit des Fermes, taxes par têtes, contributions ; les ſommes

qui revenoient de la vente du butin fait ſur les ennemis & autres; outre ce tréſor, il y en avoit un autre qu'on appelloit *Sacré*, parce qu'il n'étoit permis d'y avoir recours que dans les occaſions les plus preſſantes; c'étoit dans ce tréſor qu'après que Rome eut été repriſe ſur les Gaulois, on mit les ſommes immenſes que les Généraux rapportérent des pays conquis, car lorſque les Romains s'étoient aſſujettis quelques nouveaux peuples, ils s'emparoient de leurs biens, & après avoir fait part du butin aux ſoldats, ils faiſoient conduire à Rome l'or, l'argent & tous les meubles précieux qui ſe pouvoient tranſporter, & après que ces richeſſes avoient ſervi à la pompe de leur triomphe, on les renfermoit dans le tréſor public.

Il y avoit un ſecond tréſor ſacré où l'on dépoſoit le vingtiéme de toutes les ſucceſſions qui étoient recueillies par d'autres héritiers que par les enfans des morts, ce qui montoit à de grandes ſommes auxquelles il n'étoit auſſi permis de toucher que dans les plus preſſans beſoins.

On appelloit *tréſor militaire* les fonds établis par Auguſte pour l'entretien des armées Romaines.

Le Prince avoit auſſi un tréſor particulier, pour fournir aux frais de ſa maiſon ; c'étoit dans ce tréſor qu'entroient les confiſcations, les amendes, les legs teſtamentaires qu'on faiſoit aux Empereurs ; les préſens qu'on leur faiſoit à leur avénement à l'Empire, & aux étrennes, ou lorſqu'ils adoptoient un ſucceſſeur, & enfin les dons gratuits que l'Italie & toutes les Provinces envoyoient de temps en temps.

Tout tréſor public s'appelloit *Ærarium*, du mot latin *æs*, qui ſignifie *cuivre*, parce que la premiére monnoye de Rome étoit de ce métal, & le tréſor du Prince s'appelloit *fiſc*, du mot Latin *fiſcus*, qui ſignifie un *panier de jonc*, parce que c'étoit dans ces ſortes de paniers qu'on mettoit l'argent, ce qui a donné occaſion de confondre ces deux mots, c'eſt qu'inſenſiblement les Princes ont diſpoſé des deniers publics comme des leurs propres, en ſorte que ce n'étoit plus que par habitude que l'*ærarium* ou l'épargne étoit ſéparé du fiſc. Les tréſors étoient gardés ou par des Queſteurs, ou par des Tribuns ou Gardes des tréſors, qu'on choiſiſſoit parmi les riches du peuple qui avoient

une plus grande réputation de probité.

Avant Néron les Queſteurs avoient la garde du tréſor ; ce Prince en commit le ſoin à des Intendans qu'on appelloit Préfets du tréſor.

Sous la République, le Sénat diſpoſoit preſqu'abſolument des finances & du tréſor public. On lui rendoit compte de tous les revenus & de toutes les dépenſes de l'Etat, & les Queſteurs ne pouvoient délivrer aucune ſomme, excepté aux Conſuls, ſans un décret du Sénat ; il en étoit de même de toutes les dépenſes que les Cenſeurs avoient à faire pour l'entretien ou la réparation des édifices publics.

Des Armées.

LEs Romains ſont, pour ainſi dire, nés dans les armes ; nous avons vû Romulus & ſes ſucceſſeurs faire la guerre en perſonnes ; les Conſuls qui ont ſuccédé aux Rois ont auſſi commandé les armées ; enfin les Empereurs ont fait la guerre par eux-mêmes ou par leurs Lieutenans, & l'art militaire

a toujours été chez les Romains en une très-grande recommendation.

Les armées Romaines étoient plus ou moins nombreuſes, ſuivant le beſoin, mais elles étoient toujours compoſées de trois corps ; le premier comprenoit les légions Romaines, dans leſquelles on n'admettoit que des citoyens ; le ſecond corps étoit compoſé des Alliés, c'eſt-à-dire, des peuples d'Italie, & le troiſiéme corps enfin des troupes Auxiliaires envoyées par des étrangers.

Les Alliés ſervoient gratuitement, & on ne leur fourniſſoit que le bled ; car lorſque les Romains recevoient quelque ville ou Province dans leur alliance, c'étoit toujours à condition qu'elles fourniroient des troupes à la République quand elle leur en demanderoit, & qu'elles les entretiendroit à leurs propres dépens. Il n'en étoit pas de même des troupes Auxiliaires, elles étoient payées tous les jours, & ne prêtoient pas même le ſerment militaire, ce que faiſoient les Alliés. On appelloit légions un certain nombre de cavaliers & de fantaſſins.

Les légions firent toujours la plus grande force des armées Romaines,

parce qu'elles étoient toutes compoſées d'hommes choiſis, & c'eſt ce que veut dire *légion*, qui vient d'un mot Latin qui ſignifie *choiſir*. Les Conſuls faiſoient aſſembler dans le Capitole ou dans le champ de Mars tous ceux qui étoient capables de porter les armes, & les Tribuns des ſoldats choiſiſſoient ceux qu'ils croyoient les plus propres à la guerre, ils les enrôloient & en formoient les légions.

Les légions ont été plus ou moins nombreuſes ſuivant les temps, mais ces différences ne changeoient rien dans l'ordre militaire. Lorſque la légion étoit plus nombreuſe, les *cohortes*, les *manipules* & les *centuries* l'étoient auſſi, & ſi la légion diminuoit en nombre, ces corps diminuoient à proportion; la légion étoit toujours compoſée de 10 *cohortes* ou *compagnies*, la *cohorte* de trois *manipules*, & le *manipule* de deux *centuries*; cependant par *cohorte* on entendoit ordinairement un corps de 500 hommes; on diſtinguoit les légions par l'ordre de leur création, & l'on diſoit la premiere, la deuxiéme & la troiſiéme légion. La premiere légion étoit au-deſſus de toutes les autres, plus

nombreuſe & plus illuſtre, ſur-tout parce qu'on y faiſoit entrer les meilleurs Officiers. Outre le nom de premiére, deuxiéme & troiſiéme, qui marquoit l'ordre de leur créarion. Elles portoient encore quelque nom propre pour les diſtinguer davantage, & elles tiroient ces noms de ceux des Empereurs ou des Provinces, de ceux des faux Dieux, de quelqu'action ſignalée, ou de quelque circonſtance particuliere.

Le chef de chaque légion portoit le titre de Lieutenant, & chacun des trois corps dont la légion étoit compoſée, étoit commandée par un Officier général qui portoit le titre de Tribun, & chaque manipule ou compagnie, qui comprenoit deux centuries, étoit commandée par deux Centurions, dont l'un étoit ſubordonné à l'autre; le premier des Centurions recevoit les ordres du Tribun, & commandoit aux autres. L'*Aigle Romaine*, qui étoit l'enſeigne de la légion, étoit auſſi commiſe à ſes ſoins. Ce premier Centurion étoit en conſidération, & il avoit entrée au Conſeil. Chaque légion avoit un corps de cavalerie de 3, 4, 5 ou 600 hommes ſelon que la légion étoit plus ou moins nombreuſe.

Le corps de cavalerie qui accompagnoit chaque légion ſe diviſoit en deux, & ſe plaçoit aux deux côtés de la légion, c'eſt ce qu'on appelloit les ailes ; la cavalerie d'une légion étoit partagée en dix compagnies qu'on nommoit *turmes*, chaque *turme* étoit ordinairement de 30 cavaliers, & ſe ſubdiviſoit en trois *décuries*, dont chacune étoit commandée par un Officier qu'on nommoit *Décurion*. Le premier *Décurion* de chaque compagnie commandoit aux deux autres, qui n'étoient proprement que ſes Lieutenans ; les Officiers qui commandoient les ailes s'appelloient *Préfets de la cavalerie*, qui avoit un premier chef qui étoit chez les Romains ce que nous appellons Général de la cavalerie. Il étoit néanmoins ſubordonné aux Conſuls, il avoit ſous lui un Officier qu'on nommoit *Préfet*, qui avoit ſoin du campement, des fortifications, du camp, des malades & des chariots de bagages. Les Queſteurs faiſoient les fonctions de nos Tréſoriers & de nos Commiſſaires des guerres. Les armes de la cavalerie étoient un écu ou bouclier, une javeline, une cuiraſſe & un caſque.

Sous

Sous les Conſuls il n'y eut d'abord que quatre légions, & chaque Conſul en commandoit deux ; le nombre des légions augmenta dans la ſuite, & durant la ſeconde guerre punique dans l'Italie, la Sicile & l'Eſpagne, juſqu'à 25. Dans la guerre civile de Céſar & de Pompée, on en comptoit 40. & au ſiége de Modeſne l'armée d'Antoine & celle des Conſuls étoit compoſée de cinquante légions.

Outre les légions, le Général avoit un corps particulier fort conſidérable qui ne le quittoit pas ; c'étoit le régiment *Prétorien ;* le Commandant formoit lui-même cette compagnie, qu'il compoſoit de ce qu'il y avoit de meilleurs dans les troupes. Auguſte eut juſqu'à neuf de ces compagnies, & elles devinrent dans la ſuite ſi puiſſantes, qu'au lieu de faire la ſûreté des Empereurs, elles leur étoient fort à charge.

Les troupes auxiliaires & les Alliés n'étoient pas diſpoſées en légions, mais partagées en deux grands corps à qui l'on donnoit le nom d'ailes comme à la cavalerie, à cauſe de leur poſition dans l'ordre de bataille ; on leur donnoit pour la même raiſon le nom de *cornes.*

Ces deux corps ſe ſubdiviſoient en cohortes, & ceux qui les commandoient s'appelloient *Préfets des Alliés.*

Les forces que les Romains empruntoient de leurs Alliés égaloient les leurs en infanterie, & les ſurpaſſoient au moins de moitié en cavalerie. Ils tiroient un tiers de la cavalerie, & un cinquiéme de l'infanterie, dont ils faiſoient un corps à part qui paſſoit pour troupe choiſi, dont ils tiroient encore une partie, qui paſſoit pour l'élite ou la fleur de toute l'armée.

Des Soldats.

IL y avoit quatre ſortes de ſoldats dans l'infanterie ; les *Vélites*, qui étoient armés à la légere ; c'étoit ordinairement de jeunes gens. Les *Piquiers* ou *Hallebardiers*, qui étoient un peu plus âgés, & qu'on plaçoit au premier rang. Les *Princes*, qui étoient tous dans la force de l'âge, étoient au ſecond rang, ils portoient un bouclier & ſe ſervoient du ſabre. Enfin les *Triariens* ou *Triaires*, qu'on plaçoit au

troiſiéme rang ; c'étoit des ſoldats qui s'étoient ſignalés par une valeur ſinguliere ; ils ſe ſervoient de boucliers, de piques & de ſabres.

Le nom de *Princes* que portoient les ſoldats qui formoient le ſecond rang, fait voir qu'ils avoient d'abord été placés au premier. En effet, leur inſtitution eſt antérieure à celle des *Hallebardiers.*

Dans chaque cohorte il y avoit trois bandes, les *Piquiers*, les *Princes* & les *Triariens ;* ces derniers étoient toujours au nombre de 600. Les *Piquiers* & les *Princes* étoient tantôt plus, tantôt moins.

Les ſoldats armés à la légere n'avoient point de chefs particuliers, mais ils étoient diſtribués également dans les autres corps, & comme ils n'étoient pas trop chargés de leurs armes, ils ouvroient ordinairement le combat par les traits, les pierres & les fléches ; ils montoient auſſi en croupe derriere les cavaliers, & par leur agilité à monter ou à deſcendre de cheval, ils étoient d'un grand ſecours à la cavalerie, qui leur a été pluſieurs fois redevable de ſes heureux ſuccès.

Il y avoit encore des ſoldats *rappellés* ou *émérites ;* c'étoit de vieux ſoldats d'une expérience conſommée, qui avoient quitté le ſervice, & que les Généraux d'armées invitoient à reprendre le ſervice dans les beſoins de la République ; ils s'y rendoient d'autant plus volontiers qu'ils n'y étoient point tenus, & on en faiſoit un corps à part, qui avoit ſa banniere particuliere. Ces ſoldats *Emérites* avoient de grands droits ; ils étoient exempts de faire la ſentinelle, de porter des fardeaux, & des autres travaux ; en un mot, ils n'étoient obligés qu'à combattre ; leur Officier avoit le titre de *Préfet.* On faiſoit monter par degrès les ſoldats qui faiſoient de belles actions : ils pouvoient même devenir Tribuns.

Les armes de l'infanterie étoient principalement la pique ou hallebarde, le bouclier, le caſque, l'épée, la javeline & le javelot, & les cuiraſſes qui étoient de pluſieurs ſortes.

Des Enſeignes Militaires.

L'Enſeigne d'une légion étoit une *Aigle d'or* ou d'*argent*, qu'on portoit au bout d'une lance, & l'on comptoit le nombre des légions par celui des aigles.

L'enſeigne du *manipule* n'étoit d'abord qu'une poignée de foin qu'on portoit au bout d'une perche. On ſe ſervit enſuite d'une lance traverſée d'un morceau de bois en forme de croix ; au haut de la lance il y avoit ordinairement une main, & au-deſſous pluſieurs petits boucliers ronds, d'or & d'argent, ſur leſquels étoient des images des Dieux, des Empereurs ou des Généraux d'armée. Dans les derniers temps, chaque cohorte portoit pour enſeigne l'image d'un dragon. Chaque centurie avoit auſſi ſa banniere ou ſon drapeau, & ils étoient diſtingués les uns des autres par des inſcriptions. La cavalerie avoit auſſi ſes étendards, ſur leſquels étoient ordinairement les noms des Empereurs en lettres d'or ou de pourpre,

ſouvent auſſi ces étendards étoient ſemés de flames en broderie.

Les enſeignes portoient auſſi quelquefois des figures de *loup*, de *minautore*, de *cheval* & de *ſanglier*. Les javelots ont auſſi ſervi d'enſeignes.

Les Empereurs avoient auſſi une enſeigne particuliere qui ne paroiſſoit que lorſqu'ils étoient en perſonne dans le camp. Elle étoit de couleur de pourpre, brodé, avec une frange d'or enrichie de pierreries.

De la maniere de ranger les Armées en bataille.

LEs Romains diviſoient leur armée en deux ou trois bataillons; en deux lorſqu'ils ne faiſoient que deux ailes, en trois lorſqu'entre deux ailes ils mettoient un troiſiéme bataillon, alors les Romains étoient au milieu, & les Alliés ſur les deux ailes. Par exemple, s'il y avoit quatre légions à ranger, deux Romaines & deux des Alliés, les deux légions Romaines ſe plaçoient au milieu, la plus ancienne à droite, &

l'autre à gauche, & les deux corps des Alliés se plaçoient aux deux côtés. La cavalerie divisée en bande se plaçoit aussi sur les côtés, de sorte que la cavalerie Romaine couvroit l'aile droite, & celle des Alliés l'aile gauche.

On voyoit de front les dix compagnies de piquiers de chaque légion, & par conséquent l'avant-garde étoit composée de quarante compagnies.

Les *Rappellés* étoient toujours auprès du Général, ou au milieu des rangs, pour soutenir & animer les autres. Les *Centurions* étoient ainsi partagés, deux commandoient le bataillon du milieu, des deux autres l'un commandoit l'aile droite, & l'autre l'aile gauche.

Le Général se plaçoit entre les *Triariens* & les *Princes*, & il étoit toujours environné de la compagnie *Prétorienne*.

Des harangues des Généraux.

LEs Chefs de la Milice étoient fort dans l'usage d'haranguer leurs soldats pour les animer à bien faire, ou pour réprimer quelque sédition, &

retenir les ſoldats dans le devoir. Le Général montoit ſur quelque petite éminence, & les ſoldats, les Chefs à leur tête, ſe rangeoient par eſcadrons autour de cette eſpéce de Tribunal ; ils faiſoient des acclamations & frappoient leurs boucliers les uns contre les autres, lorſque la harangue étoit de leur goût ; au contraire, lorſqu'ils n'étoient pas contens, on entendoit un bruit ſourd & un murmure par tous les rangs, ou bien ils marquoient leurs ſentimens par un morne ſilence. Il ne ſe livroit point de bataille que le Général n'eut harangué ſes troupes, à moins que l'ennemi ne preſſât le combat ; alors le Général ſe contentoit de parcourir les rangs, appellant les ſoldats par leur nom, il leur rappelloit les actions paſſées, & leur promettoit le butin, ou différentes récompenſes.

Du Signal du Combat.

LE ſignal du combat ſe donnoit par le ſon de la trompette, des cors, des clairons, ou en élevant auprès de la tente

tente du Général un drapeau de couleur de feu, ou une tunique de couleur d'écarlate, ou un caſque rouge.

Des Camps.

LEs Romains diſtinguoient deux ſortes de camps, les camps fixes & fortifiés, & les camps faits, pour ainſi dire, à la hâte, pour y paſſer peu de temps. Quand une armée Romaine n'auroit eu qu'une ſeule nuit à paſſer dans un endroit, elle y campoit dans toutes les formes; c'étoit une loi de ne point haſarder de combat que le camp ne fût achevé; le ſuccès des armes étant toujours incertain, les Romains vouloient être aſſurés d'une retraite dans le beſoin. En effet, un camp fortifié arrête la victoire de l'ennemi, il met à l'abri des troupes pourſuivies de trop près; il donne lieu d'en revenir à un ſecond combat qui peut être plus heureux, & empêche une déroute entiere, au lieu que ſans l'aſyle du camp, l'armée la plus formidable eſt expoſée à être défaite ſans reſſource, & à périr entiérement.

Le camp étoit quarré & entouré d'un foſſé & d'un rempart, qui étoit compoſé d'une terraſſe & d'une paliſſade. Le camp avoit quatre portes, l'une appellée *Prétorienne*, c'étoit celle qui regardoit l'ennemi, la *Décumane* qui étoit en regard avec la *Prétorienne*, & les deux autres, qui croiſoient les deux premiéres, s'appelloient *Principales*.

Entre les remparts & les tentes, on laiſſoit un eſpace vuide, large de 200 pieds.

Le camp étoit partagé en deux parties : dans la partie haute étoit le Quartier du Général, vis-à-vis la porte Prétorienne ; à la droite du Quartier Général étoit le Quartier du Queſteur, & à gauche celui des Lieutenans Généraux ; à côté du Queſteur & des Lieutenans Généraux étoient les ſoldats Rappellés ou Emérites, & les autres troupes choiſies. Au-deſſus, plus près de la porte Prétorienne, étoient ceux qu'on nommoit *Extraordinaires*, & au-deſſous les Tribuns des ſoldats, ſix à ſix, vis-à-vis des légions auxquelles ils appartenoient. Dans la partie baſſe, la cavalerie tenoit le milieu, elle étoit diſpoſée en droites lignes, qui aboutiſſoient d'un

côté au quartier du Général, & de l'autre à la porte *Décumane ;* à droite & à gauche de la cavalerie étoient les *Triaires*, les *Princes* & les *Hallebardiers*, & des deux côtés des *Hallebardiers* étoient les troupes des *Alliés.*

Entre les Tribuns des ſoldats & les légions, il y avoit une rue ou eſpace large de 100 pieds qui coupoit le camp en deux, & qui alloit d'une porte principale à l'autre ; c'étoit la place d'armes du Camp où étoient les principales enſeignes militaires, & où les Tribuns des ſoldats tenoient le conſeil de guerre & rendoient la juſtice. On y érigeoit auſſi des autels, & on regardoit cette partie du camp comme ſacrée. La partie baſſe du camp étoit auſſi coupée de pluſieurs rues. On ne voit point où étoient placés les *Vélites* ou troupes armées à la légere ; ils étoient apparemment répandus dans tous les quartiers, ou employés à faire la ſentinelle autour du camp.

Des Fortifications.

LA maniere de fortifier les places conſiſtoit à les fermer de murailles garnies de créneaux, & flanquées de tours, éloignées les unes des autres d'environ cent pieds. Les places les mieux fortifiées avoient de larges & profonds foſſés autour de leurs murailles, avec des ponts levis aux portes; l'entrée de ces ponts étoit auſſi défendue par des tours; ces défenſes qui nous paroiſſent peu de choſes, étoient ſuffiſantes pour ces temps-là, où l'on ne connoiſſoit point toutes les ſortes d'armes & les machines que l'invention de la poudre a fait imaginer.

De la maniere d'inveſtir les Places.

ON commençoit par inveſtir une place qu'on vouloit attaquer, & on faiſoit autour des lignes de circon-

vallations. Ce qu'on appelloit *couronner*, c'étoit lorſque les ſoldats étoient tellement diſpoſés & arrangés autour d'une ville, qu'ils ſe touchoient preſque l'un l'autre, & que rien ne pouvoit y entrer ni en ſortir ; mais comme on avoit à craindre que les aſſiégés ne fiſſent des ſorties, on faiſoit la couronne double & triple.

La ligne de circonvallation étoit un foſſé qui régnoit autour de la place aſſiégée, avec un rempart derriere, garni d'un parapet avec des créneaux, & quelquefois d'une eſpéce de fraiſe en dehors, à l'endroit qui joignoit le parapet au rempart. Le tout étoit flanqué de tours & de forts à diſtances égales.

Des Forces navales.

LEs vaiſſeaux le plus en uſage, étoient les vaiſſeaux de charges, ou Marchands, qui étoient à voiles ; les vaiſſeaux de paſſage à voiles & à rames, & les vaiſſeaux de guerre ou à éperons, qui étoient ordinairement à rames.

Les vaiſſeaux les plus ordinaires étoient ceux que nous appellons *Galeres*, ils en avoient de deux, trois, quatre & cinq rangs de rames, & davantage; il y en avoit de forts légers qu'on appelloit *Liburniens*, & d'autres qui étoient trop grands pour qu'on put faire uſage des rames. Néanmoins ils avançoient avec une vîteſſe incroyable, par des roues qui étoient aux deux côtés. Ces roues avoient des *aubes* autour des *jantes*, & tournoient par le moyen d'une machine que des bœufs qui étoient dans le vaiſſeau faiſoient aller, fendoient l'eau à peu près comme des rames, mais avec beaucoup plus de force, & lorſqu'un tel vaiſſeau venoit heurter contre un autre, il ne manquoit pas de le briſer. En général les vaiſſeaux étoient alors plus petits qu'on ne les fait aujourd'hui; on y ſuppléoit par le grand nombre.

Il ne paroît pas que les Romains ayent eu d'armée navale avant la premiere guerre Punique, c'eſt-à-dire, vers l'an 490. de Rome; cependant, ſuivant l'Hiſtoire, ils ſe montrerent dès-lors auſſi habiles & auſſi braves ſur mer que ſur terre, & ils

gagnérent cette premiere bataille navale, quoiqu'ils euſſent affaire aux Carthaginois, qui avoient alors la réputation d'être de tous les peuples les plus expérimentés dans la marine. Ce premier armement des Romains fut compoſé de cent vingt galeres à pluſieurs rangs de rames; enſuite dans cette même guerre, les Romains mirent en mer une flotte de 330 galeres à éperons, chacune de ces galeres avoit trois cens rameurs, & portoit ſix vingt ſoldats; la flotte de Pompée durant la guerre civile, étoit compoſée d'environ ſix cens vaiſſeaux, ou galeres, ou bâtimens légers; celle d'Antoine, à la bataille d'*Actium*, étoit compoſée de 500 bâtimens, dont pluſieurs avoient juſqu'à huit & dix rangs de rames. Après les guerres civiles, Auguſte devenu paiſible poſſeſſeur de tout l'Empire, ne négligea point la marine, & il entretint toujours trois armées de mer, dont l'une étoit au port de Miſéne (dans le Royaume de Naples,) l'autre à Ravenne, ſur le golfe Adriatique, & la troiſiéme à Fréjus ſur les côtes de Provence. L'Empereur Adrien eut juſqu'à deux mille bâtimens légers, & quinze cens

vaiſſeaux ou galeres qui avoient trois, quatre ou cinq rangs de rames ; tous les bâtimens de mer des Romains, propres pour la guerre, alloient à force de rames, & par conſéquent ils approchoient plus de nos galeres que de nos vaiſſeaux, & ils avoient auſſi des éperons de cuivre ou de bronze, & un mat.

Quoique ces bâtimens fuſſent faits pour aller à rames, ils avoient auſſi des voiles, mais on en faiſoit rarement uſage ; ceux de ces bâtimens qui n'avoient qu'un rang de rames de chaque côté étoient appellés *légers ;* en effet ils voguoient beaucoup plus vîte que les autres, & la manœuvre en étoit plus prompte & plus facile ; on les appelloit auſſi *Liburniens*, du nom de ceux qui les avoient inventés. Les vaiſſeaux les plus communs étoient à deux, trois, quatre & cinq rangs de rames. Auguſte ne ſe ſervoit que de ceux qui n'avoient qu'un, deux ou trois rangs de rames, & dans la ſuite ceux qui n'avoient qu'un rang devinrent d'un plus grand uſage, & bientôt on n'en conſtruiſit plus d'autres.

Chaque vaiſſeau ou galere avoit ſon nom particulier ; des enſeignes mili-

taires, & pour inſtrumens, des trompettes comme les armées de terre.

Lorſqu'ils étoient prêts d'en venir à une action, ils élevoient dans leurs vaiſſeaux des tours de charpente, dont toutes les piéces étoient déja diſpoſées. Ces tours leur donnoient beaucoup d'avantage pour jetter des pierres ou des traits ſur leurs ennemis, & même des brûlots qui mettoient le feu aux vaiſſeaux. Ils s'appliquoient particuliérement à prendre en flanc le vaiſſeau ennemi, & d'un choc violent de leur éperon ils l'entamoient ſouvent & le couloient à fond, ou bien ils le raſoient de près pour en rompre les rames, ou pour l'accrocher, lorſqu'ils vouloient en venir à l'abordage.

Au reſte, chez les Romains le ſervice de mer n'étoit pas autant eſtimé que celui de terre, c'eſt pourquoi les Affranchis y furent admis longtems avant qu'on leur permit d'entrer dans le ſervice de terre.

Les vaiſſeaux de guerre étoient forts longs, ceux des Marchands étoient beaucoup plus courts & plus larges; ceux-ci n'avoient point d'éperons, & voguoient à rames & à voiles, mais

ceux qui vouloient ménager ſur les frais ne ſe ſervoient que de voiles.

On n'avoit point encore l'uſage de la bouſſole ; les Pilotes ſe régloient donc ſur les étoiles pendant la nuit ; & le jour, par l'eſtimation qu'ils faiſoient de la diſtance où ils ſe trouvoient des côtes ou des Iſles ; comme ils ne fréquentoient guère alors que la mer Méditerranée, ils étoient preſque toujours à portée de découvrir quelque terre. Ils avoient dès lors l'uſage des ancres & celui de la ſonde ; mais le peu de connoiſſance qu'ils avoient de la navigation, leur faiſoit éviter de s'expoſer au gros temps, & lorſqu'ils en étoient ſurpris, ils cherchoient quelque terre où ils puſſent échouer ſans danger ; ils en uſoient de même lorſqu'ils ſe voyoient pourſuivis de trop près, & qu'ils ne ſe flattoient pas de pouvoir ſe tirer d'une action à leur avantage. Le danger paſſé, ils remettoient le bâtiment en mer, à force de bras & de leviers.

Les Romains ne ſont devenus experts dans la navigation que quelque temps après avoir pouſſé leurs conquêtes hors de l'Italie.

Du Butin.

LE butin eſt tout ce qu'on prend ſur les ennemis pendant la guerre. Chez les Grecs le butin ſe partageoit en commun, le Général en avoit ſeulement la plus groſſe portion, mais chez les Romains le butin appartenoit à la République; le ſoldat n'y avoit aucun droit, & les Généraux qui ſe piquoient de probité, faiſoient porter au tréſor public tout ce qui provenoit du pillage; quelquefois néanmoins pour animer & encourager le ſoldat, on lui promettoit le butin, & on le lui abandonnoit en effet, ce qui lui tenoit lieu de récompenſe. Autrement c'étoit un crime de péculat de s'en emparer, ou d'en diſtraire quelque choſe.

Des Honneurs & des Récompenſes militaires, & des Punitions.

ROmulus avoit ordonné que tous ceux qui auroient part aux travaux de la guerre auroient auſſi part au profit ſans diſtinction ; en conſéquence ils partageoient entre eux les terres, les eſclaves & l'argent qu'ils enlevoient à l'ennemi. C'étoit un moyen puiſſant pour les animer à bien faire, auſſi étoient-ils toujours prêts à aller partout où on vouloit les mener. Du temps de la République néanmoins, le butin appartenoit à l'Etat ; les particuliers n'y avoient aucun droit, & les Généraux qui ſe piquoient de probité, faiſoient porter au tréſor public tout ce qui provenoit du pillage ; quelquefois cependant on promettoit & l'on diſtribuoit le butin aux ſoldats pour les encourager, ou pour leur tenir lieu de récompenſe, autrement c'étoit un crime de péculat de s'en emparer, ou d'en diſtraire quelque choſe. Au reſte, les Romains furent toujours attentifs à ſoutenir l'ému-

lation, non ſeulement les Généraux & les Officiers, mais encore les ſimples ſoldats avoient leurs récompenſes lorſqu'ils s'étoient diſtingués dans les armées.

Le grand & le petit triomphe, & les prieres ou actions de graces publiques, qu'on appelloit *ſupplications*, étoient pour les Généraux; nous en parlerons plus en détail.

Les récompenſes des ſoldats étoient principalement la demi-pique, les braſſelets, les colliers, des chaînes d'or ou d'argent, & pluſieurs autres ornemens d'hommes & de chevaux, les bannietes, les couronnes, & pluſieurs autres marques de diſtinction, & il n'y avoit point de belle action qui n'eut ſa récompenſe.

La demi-pique ſe donnoit à celui qui avoit tué un ennemi dans un combat ſingulier.

Les braſſelets, les colliers, les chaînes d'or & autres ornemens, tant pour les hommes que pour les chevaux, auſſi bien que les bannieres, ſe donnoient à ceux qui avoient rendu quelque ſervice conſidérable par leur bravoure ou par leur ſageſſe. Les cou-

ronnes étoient de pluſieurs ſortes ; la *couronne Civique* ſe donnoit à celui qui dans le combat avoit ſauvé la vie à un citoyen. La *couronne Murale* étoit pour celui qui étoit monté le premier à l'aſſaut. La *couronne Caſtrenſe* ou *Vallaire*, pour celui qui étoit entré le premier dans le camp des ennemis. Celui qui dans un combat naval étoit monté le premier ſur un vaiſſeau ennemi, obtenoit la *couronne Navale*. La *couronne Obſidionale* étoit donnée du conſentement des ſoldats au Général qui avoit fait lever un ſiége, & celles qu'on appelloit *Triomphales* ou *Ovales*, étoient pour les Généraux qui recevoient les honneurs du triomphe.

Toutes ces couronnes étoient différentes, ou pour la matiere, ou pour les ornemens qui déſignoient les actions qui les avoient mérité. Au reſte, la richeſſe d'une couronne n'en faiſoit pas le mérite. La *couronne ovale* n'étoit que de *myrthe ;* la *Triomphale* n'étoit d'abord que de *laurier ;* la *Civique* n'étoit que de jeunes tiges de *chêne ;* les autres étoient d'or.

Les Romains n'étoient pas moins exacts à punir les fautes faites contre la

diſcipline militaire, qu'à récompenſer la valeur. Si les ſoldats avoient pris la fuite dans quelque action, ou s'ils s'étoient mutinés contre leur chef, on les décimoit, & on faiſoit mourir celui des dix ſur qui le ſort étoit tombé ; quelquefois on caſſoit une légion, ou même tout un corps avec infamie ; on traitoit de même un Officier ou un ſoldat qui avoit commis quelque lâcheté qui ne méritoit pas la derniere punition. Frontin dit qu'on coupoit la main droite à ceux qui étoient convaincus de larcin. Les déſerteurs étoient fouettés publiquement & vendus comme des eſclaves. Si un ſoldat quittoit ſon rang, on le puniſſoit ſur le champ de quelques coups de baguettes ou de batons, & ſi ce ſoldat étoit étranger, & qu'il n'eut pas le droit de bourgeoiſie Romaine, il étoit battu de verges ; ſi un Tribun étoit convaincu d'avoir ſouſtrait quelque partie des proviſions de bled des ſoldats, il étoit condamné à mort. Les Conſuls même & les Généraux d'armées n'étoient pas exempts de punitions, s'ils ne s'étoient pas bien comportés, & s'ils avoient compromis l'honneur de la République. Cette

exactitude à punir ou à récompenſer, maintenoit un grand ordre parmi les troupes ; il n'y a en effet qu'une exacte diſcipline, c'eſt-à-dire, une obſervance exacte des loix militaires qui puiſſe arrêter ſur-tout la licence du ſoldat, & le défaut de diſcipline dans les troupes, peut mettre un État à deux doigts de ſa perte ; & lorſque malheureuſement les choſes en ſont-là, on ne peut les remettre dans leur état naturel qu'en rétabliſſant la diſcipline.

Du Triomphe.

LE Triomphe étoit le plus ſuperbe ſpectacle qu'on puiſſe imaginer, & la plus glorieuſe récompenſe qu'on accordoit aux Généraux d'armées après avoir remporté quelque victoire ſignalée, auſſi étoit-il l'objet le plus vif de l'ambition, & un motif puiſſant de ſe diſtinguer.

Romulus, fondateur de Rome, fut auſſi le premier qui y reçut les honneurs du triomphe. Sous la République, les ſeuls Dictateurs, Conſuls & Préteurs y pouvoient

pouvoient prétendre, & ce fut par un privilége particulier que Pompée, qui n'étoit encore que Chevalier, & âgé seulement de 24 ans obtint cet honneur. D'abord le Sénat seul accordoit le triomphe à ceux qu'il croyoit l'avoir mérité; mais dans la suite quelques Généraux, qui ne pensoient pas que le Sénat leur fût favorable, introduisirent l'usage de s'adresser au peuple, & lorsque les Généraux croyoient avoir mérité cet honneur, & qu'ils ne pouvoient l'obtenir ni du Sénat ni du peuple, pour satisfaire leur ambition, ils triomphoient de leur autorité privée sur le mont Albin, à douze milles de Rome. Les honneurs du triomphe s'accordoient pour les victoires navales comme pour celles qu'on avoit remportées sur terre. Aussitôt après la victoire, le Général qui demandoit le triomphe dépêchoit des couriers avec des lettres qui contenoient le détail du combat & des avantages qui en résultoient : le Sénat assemblé, on faisoit la lecture des lettres du Général & des Officiers ; on donnoit au victorieux le titre d'*Imperator*, & on lui permettoit de revenir à Rome à la tête de ses troupes victo-

rieuſes, mais dès qu'il étoit arrivé, il étoit obligé de quitter le commandement de l'armée, & de demeurer hors de la ville de Rome juſqu'à ce que l'honneur du triomphe lui eut été décerné, & que le jour marqué pour la cérémonie fût arrivé : alors on aſſembloit le peuple qui lui rendoit le commandement de l'armée & approuvoit ſon triomphe.

Le victorieux diſtribuoit aux ſoldats une partie des dépouilles qu'il avoit remportées, & faiſoit au peuple des préſens, après quoi il offroit un ſacrifice qu'il terminoit par cette priere : *Dieux, ſous la protection & ſous la conduite deſquels la République Romaine a pris ſes commencemens, & a eu de ſi grands progrès, continuez s'il vous plaît de vous intéreſſer à ſa conſervation.* Tout cela ſe paſſoit dans le Champ de Mars : enſuite le victorieux monté ſur le char de triomphe, prenoit le chemin de la *porte Triomphale.* Le Sénat alloit en corps au-devant de lui & après l'avoir félicité, il marchoit en ordre, & l'accompagnoit juſqu'au Capitole. Les trompettes marchoient à la tête de cet auguſte cortége ; on voyoit

enſuite les taureaux qui devoient être immolés, ornés de rubans & de fleurs, puis les dépouilles des ennemis; rangées avec art ſur une quantité de chariots, ſuivis d'un grand nombre d'autres qui étoient chargés des images des villes & des nations ſubjuguées; enſuite marchoient les priſonniers qu'on avoit faits; les Rois & les Capitaines captifs chargés de chaînes. On portoit enſuite les couronnes dont les villes & les provinces avoient fait préſent au Général: enfin paroiſſoit le Triomphateur, dont le char étoit ordinairement tiré par quatre chevaux blancs attelés de front. Les Empereurs en ces occaſions ſe ſont quelquefois ſervis d'élephans, de tigres, de lions, de cerfs ou d'autres animaux. Si le vainqueur avoit des enfans, ils étoient aſſis auprès de lui; ou marchoient à ſes côtés parmi les Sénateurs & les perſonnes les plus diſtinguées.

La robe du Triomphateur étoit de pourpre brodée d'or; il tenoit d'une main une branche de laurier, & de l'autre un ſceptre d'ivoire, ſurmonté d'un petit aigle d'or; il avoit ſur la tête une couronne qui dans les premiers temps n'étoit que de laurier; mais

lorſque le luxe ſe fût introduit, la couronne du triomphe étoit des plus riches & des plus magnifiques. L'armée victorieuſe ſuivoit le char du Triomphateur, & les Sacrificateurs revêtus de leurs habits de cérémonie fermoient la marche; ils étoient accompagnés de leurs Officiers qui portoient les vaſes, les inſtrumens & toutes les choſes néceſſaires pour les ſacrifices: ils conduiſoient auſſi un bœuf blanc qui devoit être la principale victime. Les inſtrumens qui ſervoient aux ſacrifices étoient principalement un petit coffre à mettre de l'encens & des parfums, des eſpéces d'encenſoirs & des caſſolettes, un vaiſſeau où l'on mettoit l'eau luſtrale, la coignée dont on aſſommoit la victime, le couteau dont on ſe ſervoit pour l'égorger, une patere ou vaſe pour recevoir le ſang & un autre vaſe pour le vin qu'on répandoit goutte à goutte ſur la victime. On faiſoit auſſi uſage dans les ſacrifices de quelques herbes, entre autres de la vervaine, qui étoit extrêmement révérée des Payens, qui penſoient que cette herbe avoit quelque choſe de divin.

Pendant la cérémonie du Triomphe

tous les Temples étoient ouverts, tous les autels étoient chargés d'offrandes & d'encens; la joie étoit partout, excepté parmi les captifs, qu'on détournoit ſur la fin de la marche pour les conduire en priſon, où on les étrangloit pour la pluſpart; c'étoit un point de la ſuperſtition de ne point fraper les victimes, que l'on n'eut pris une entiere vengeance des ennemis.

Le Triomphateur & ſon cortége étant arrivés au Capitole parmi les chants & les acclamations, on offroit le ſacrifice, & lorſque les victimes étoient immolées, le victorieux s'approchoit des autels & faiſoit cette priere: *Jupiter, auſſi bon que grand, & toi Junon Reine, vous toutes auſſi Divinités qui gardez ce Lieu Saint, je vous rends graces du fond de mon cœur d'avoir daigné conſerver juſqu'à préſent, & augmenter encore par mes mains la République du peuple Romain, je vous ſupplie inſtamment de lui être toujours favorable, & de la conſerver, agrandir, & protéger de plus en plus.* Le vainqueur préſentoit enſuite une couronne à Jupiter, & lui offroit les dépouilles des ennemis.

Selon plusieurs, c'étoit après que le Triomphateur avoit satisfait aux devoirs de la Religion dans le Capitole, qu'il donnoit différentes marques d'honneur à ceux qui s'étoient distingués dans le combat, & qu'il faisoit distribuer de l'argent à tous les soldats de l'armée ; enfin la cérémonie finissoit par un grand repas qu'il donnoit au peuple, & le grand Sacrificateur lui donnoit à lui-même un festin magnifique, auquel les principaux Sénateurs & les premiers Officiers de l'armée étoient aussi admis ; ensuite on reconduisoit le victorieux en grand cortége, & au son des instrumens.

Tout étoit si flatteur dans cette pompe, qu'on avoit jugé nécessaire d'établir un Officier pour rappeller de temps en temps au Triomphateur, qu'au milieu de cette grandeur il n'étoit qu'un homme, & qu'il ne devoit point s'enivrer de ces honneurs passagers.

Un tel spectacle étoit bien capable d'inspirer de l'émulation, mais aussi rien n'étoit plus propre à inspirer un orgueil démesuré à tous les citoyens Romains, qui accoutumés à voir ainsi traîner ignominieusement dans les rues

de Rome des Généraux d'armée, des Princes & des Rois même, ſe regardoient comme les maîtres & les arbitres du ſort de ce qu'il y a de plus grand & de plus reſpectable parmi les hommes. Qu'on vante d'ailleurs les Romains, cette orgueilleuſe cérémonie ſuffit pour atteſter leur inhumanité & leur barbarie.

La gloire d'un Triomphateur ne ſe terminoit point avec ſon triomphe; il lui étoit permis de porter une couronne & les autres marques de ſa gloire dans les aſſemblées publiques. On lui érigeoit même des arcs de triomphe, des ſtatues, & tous les autres monumens qui pouvoient perpétuer la mémoire de ſes victoires.

Agrippa, ſous Auguſte, donna l'exemple de refuſer le triomphe, & depuis, les Empereurs ſe réſervérent à eux ſeuls cet honneur, & n'accordérent plus aux particuliers que les ornemens de Triomphateurs.

De l'Ovation ou petit Triomphe.

LOrſqu'une victoire n'étoit pas abſolument conſidérable, que le nombre des tués n'alloit pas à 5000. on n'accordoit point au Général les honneurs du grand Triomphe, mais ſeulement ceux du petit, appellé *Ovation.* Dans ce triomphe, le victorieux n'étoit couronné que de myrte, & il alloit au Capitole à pied ou à cheval, au ſon des flutes ſeulement. Le ſacrifice qu'il y faiſoit n'étoit que de quelques brebis, au lieu que dans les grands Triomphes on immoloit des bœufs ou des taureaux. On prétend que le nom d'*Ovation* qu'on donnoit au petit Triomphe, venoit du mot Latin *ovis*, qui ſignifie une brebis, à cauſe des brebis qu'on offroit en ſacrifices dans cette cérémonie.

Des Prieres & Actions de graces.

OUtre le Triomphe & l'Ovation, il y avoit encore un honneur réſervé aux Généraux victorieux, qui ne s'obtenoit que par un décret du Sénat, c'étoit les prieres & les actions de graces publiques qu'on appelloit *Supplications*. Ce terme, qui en d'autres occaſions ſignifioit les prieres publiques, & d'autres actes de Religion qu'on faiſoit dans des temps de calamités pour fléchir les Dieux, marquoit auſſi les actions de graces pnbliques pour quelque victoire, ou pour quelqu'autre action éclatante. Le Général victorieux, ou qui avoit tiré ſon armée de quelque grand péril, envoyoit un exprès au Sénat, avec des lettres ornées de laurier, & demandoit les honneurs que ſes actions lui avoient mérités : il falloit que le Général, après la belle action qu'il avoit faite, eut été ſalué par ſes ſoldats du nom d'*Imperator*. Le Sénat, après la lecture des lettres, & la vérification des faits, accordoit au

Général l'honneur des actions de graces publiques, pour un ou pluſieurs jours, ſelon la grandeur & l'importance de l'action ; les plus ſolemnelles ſe faiſoient dans tous les Temples de Rome, on y faiſoit des feſtins magnifiques qu'on appelloit *Sacrés*, parce qu'ils ſe faiſoient en l'honneur des Dieux, dont les ſtatues étoient expoſées ſur de petits lits, ou ſur des couſſins.

Le Général à qui on accordoit les actions de graces publiques, avoit auſſi ordinairement les honneurs du Triomphe lorſqu'il étoit de retour à Rome.

Des Machines de guerre.

LEs machines de guerre dont les Romains ſe ſervoient dans les ſiéges, étoient principalement la *terraſſe* ou *platte-forme*, la *tour mobile*, la *tortue*, le *bélier*, l'*hélepole*, la *tariere*, la *gallerie*, le *mantelet ſans roues*, le *mantelet à roues*, la *cataputte*, la *baliſte* & le *ſcorpion*.

La *terraſſe* ou *platte-forme*, étoit une hauteur de terre garnie de faſcines &

de bois, qu'ils élevoient proche la ville assiégée pour y placer des tours, & pour battre la ville.

La *tour mobile* étoit un édifice de bois monté sur des roues : cet édifice avoit plusieurs étages.

La *tortue* étoit une grande machine de bois posée sur des roues, & couverte de peaux de bœufs. Il y avoit des tortues de plusieurs sortes, dont les unes servoient à combler les fossés & à battre les murailles ; d'autres servoient à couvrir les pionniers qui travailloient aux mines, & d'autres enfin qu'on appelloit *tortues à bélier*, c'est-à-dire, qu'elles renfermoient un ou plusieurs béliers, dont on se servoit pour abattre les murailles.

Ce que l'on appelloit faire la *tortue*, c'étoit lorsque pour s'approcher des murailles d'une place assiégée, les soldats se serroient de près & se couvroient de leurs boucliers, de sorte que les premiers rangs étoient plus élevés que ceux qui suivoient. Cet assemblage de boucliers formoit comme un toît, en sorte que tout ce qu'on jettoit dessus glissoit & tomboit à terre sans les incommoder beaucoup. Ils faisoient quel-

quefois la tortue à pluſieurs rangs les uns ſur les autres.

Le *bélier* étoit une poutre d'une longueur & d'une groſſeur extraordinaire, dont le bout étoit armé d'une tête de fer de la figure de celle d'un bélier : cette poutre n'étoit d'abord ſoutenue & miſe en mouvement qu'à force de bras, mais on imagina bientôt de la ſuſpendre par le milieu. Cette machine frapoit avec tant de roideur le mur qu'on vouloit battre, qu'il ne pouvoit réſiſter longtemps à la violence des coups redoublés que cette machine lui portoit.

L'*hélepole* ne différoit de la tortue à bélier qu'en ce qu'elle étoit plus grande, & qu'au lieu d'une tête la poutre étoit armée d'un fer à trois pointes extrêmement fort & peſant.

La *tariére* étoit auſſi une eſpéce de tortue, où étoit une poutre armée d'un fer pointu, avec lequel on perçoit les murailles.

La *gallerie* étoit une machine plus petite que la tortue, mais plus forte ; elle étoit faite de planches, & le deſſus étoit en dos d'âne.

Le *mantelet ſans roues* ſervoit à

couvrir les ſoldats qui alloient à la ſappe, ou qui faiſoient quelqu'autre ouvrage; il étoit fait de bois léger & de clayes d'ozier, revêtues de peaux fraîches.

Le *mantelet à roues* ſervoit aux mêmes uſages; la couverture étoit faite en voute, on la poſoit ſur trois roues tellement diſpoſées, qu'on le faiſoit mouvoir de quel côté on vouloit.

La *catapute* étoit une machine à lancer de gros javelots avec tant de force, qu'ils perçoient pluſieurs hommes les uns après les autres; on s'en ſervoit auſſi pour jetter de groſſes pierres, ou d'autres choſes peſantes.

La *baliſte* ſervoit particuliérement à jetter des pierres, mais on l'employoit auſſi à lancer des javelots.

Le *ſcorpion* étoit une petite catapute qui ſervoit à lancer de petits javelots & des fléches.

Les Romains qui ne connoiſſoient point la poudre à canon, étoient néanmoins dans l'uſage de faire des mines pour faire tomber les murs; ces mines étoient des eſpéces de caves qu'ils creuſoient ſous les ouvrages qu'ils vouloient faire tomber, & à meſure qu'ils

avançoient ſous les fondemens, ils les étayoient avec des piéces de bois, enſuite ils y mettoient le feu, & trouvoient par-là le moyen de faire tomber les murs, & de former une bréche ſuffiſante pour monter à l'aſſaut.

De l'Agriculture.

L'Agriculture, le plus néceſſaire de tous les arts, eſt auſſi le plus ancien & le plus honnête; il n'en eſt point de meilleur, de plus agréable, ni de plus digne d'un honnête homme : cependant quand nous comparons enſemble les différents degrés de condition, nous mettons au dernier rang ceux qui travaillent à la campagne, nous nous les figurons toujours comme groſſiers, menant une vie pénible & triſte, dans la pauvreté & le mépris : nous les croyons ſans cœur, ſans ſentimens, ſans eſprit & ſans éducation : il eſt vrai qu'ils ſont tels pour la pluſpart, mais c'eſt moins une ſuite de leur état, que de l'eſpéce d'oppreſſion où on les tient; on les regarde communément comme

les valets du public ; on les compte pour peu ; il ſemble qu'ils n'ayent pas droit de ſe préſenter, & qu'ils ſoient de trop par tout ; ce ſont eux néanmoins qui nous nourriſſent & qui fourniſſent aux beſoins de la vie les plus preſſans. Ceux qui ont quelque connoiſſance de l'antiquité, & qui réfléchiſſent, penſent plus avantageuſement des gens de la campagne, ils ſouhaiteroient qu'au moins ils fuſſent plus ménagés, & qu'ils fuſſent encouragés à perſévérer dans leur genre de vie, & à y former leurs enfans. Ce ſont vraiment eux qui portent le poids du jour ; ils nous épargnent les ſoins les plus inquiétans, & nous leur préférons des gens inutiles ou pernicieux, parce qu'ayant plus d'argent, ils ménent une vie plus commode & plus délicieuſe. Eſt-il donc plus noble de vivre dans le luxe ſans rien faire, ou de ne s'occuper que des moyens de tourmenter les autres, & de s'enrichir de leurs dépouilles, que de pourvoir par ſon travail à ſa ſubſiſtance & à celle de ſes concitoyens, de ſe contenter de peu, plûtôt que de s'enrichir par des baſſeſſes ou des injuſtices ? eſt-il plus noble de dépouiller les

hommes que de les vêtir ? mépriſons l'oiſiveté, la molleſſe & les plaiſirs ; n'eſtimons l'or & l'argent que pour la néceſſité, & nous deviendrons plus judicieux ; nous aurons des travaux de la campagne les idées qui ont prévalu pendant près de 4000 ans, & que les plus grands hommes ont fait revivre d'âge en âge. Si portés que nous ſoyons à nous flatter, nous ne pouſſerons peut-être pas l'extravagance juſqu'à nous perſuader que les hommes de ces ſiécles n'y entendoient rien : non je ne penſe pas que notre ſuffiſance ſoit telle, que nous nous préférions aux Grecs, aux Romains, & à tant d'autres peuples qui, à cet égard, avoient les mêmes mœurs, & chez qui les plus grands Rois ne rougiſſoient pas de travailler de leurs mains, & de vivre des fruits de leurs terres & de leurs troupeaux, qu'ils ne trouvoient pas indignes de leur attention. Le travail de la campagne étoit alors ſi eſtimé, qu'il paſſoit pour l'unique moyen de ſubſiſter & de s'enrichir honnêtement, & ſi nous en exceptons l'art militaire, qui chez les Romains alloit de pair avec l'agriculture, toutes les profeſſions, ſans en excepter celle

d'Avocat, étoient eſtimées béaucoup inférieures. Le ſçavant Héſiode blâme ſon frere de vivre aux dépens d'autrui, en plaidant des cauſes & en ſollicitant les affaires de chacun : ſi Héſiode traite d'une eſpéce de fainéantiſe un emploi auſſi relevé & auſſi important, qu'eût-il penſé des autres profeſſions & de cette foule d'emplois qu'on recherche d'ordinaire par des voies baſſes & odieuſes, & qu'on exerce ſouvent aux dépens de toute juſtice, & en foulant aux pieds l'humanité même. C'eſt preſque aujourd'hui un axiome parmi un certain monde, que c'eſt une ſottiſe de vivre de ſon bien, qu'il faut ſçavoir vivre aux dépens d'autrui, ſentimens bien différens de ceux d'Héſiode dont je viens de parler.

On remarque que les Grecs n'avoient rien diminué de l'eſtime de l'agriculture dans le temps de leur plus grande politeſſe. On ne peut non plus, comme le remarque Monſieur l'Abbé Fleuri, attribuer à la groſſiereté & à l'ignorance des Lettres, l'attachement des anciens Romains au ménage de la campagne, c'eſt plûtôt une preuve de leur bon ſens. Ce n'étoit pas l'avarice qui

les y attachoit, puiſqu'alors ils faiſoient gloire de mépriſer l'or & l'argent ; ce n'étoit pas non plus qu'ils ne fuſſent braves & belliqueux, puiſque ce fut en ce temps qu'ils ſoumirent toute l'Italie, & qu'ils acquirent ces forces immenſes qu'ils employérent depuis à la conquête du monde. Caton le Cenſeur ne fut jamais ſoupçonné de baſſeſſe de cœur, ni de petiteſſe d'eſprit; il avoit paſſé par toutes les charges de la République lorſqu'elle étoit dans ſon plus grand luſtre ; il avoit gouverné les provinces & commandé les armées ; grand Orateur, grand Juriſconſulte, grand Politique ; cet homme excellent dans tous les genres, n'a pas dédaigné d'écrire ſur les choſes de la campagne, & d'entrer dans les moindres détails. Un pareil traité ne ſeroit pas fort goûté de nos jours; j'ai entendu critiquer le célébre Monſieur de Reaumur de ce qu'il avoit donné quelques-uns de ſes momens à nous inſtruire de la maniere de faire éclorre des œufs par la chaleur du fumier, d'élever ces poulets ſans mere, & de conſerver des œufs dans leur fraîcheur pendant un longtemps : Monſieur de Reaumur, plus judicieux que

ſes critiques, n'eſtime point ces recherches au-deſſous de lui. On obſerve dans la vie de M. Paſcal qu'il y a cette différence entre les grands Eſprits & les moindres, que ceux-ci ne peuvent ſe diſtinguer que par de grandes choſes, & que les premiers ſe diſtinguent par l'attention qu'ils veulent bien donner aux petites.

Nous voyons dans l'hiſtoire de la République que les Conſuls & les Dictateurs même s'occupoient de l'agriculture. Le mépris que nous affectons pour les travaux de la campagne, n'eſt donc fondé ſur aucune raiſon ſolide, puiſqu'ils ſont ſi néceſſaires, & qu'ils s'accordent parfaitement avec toutes les vertus guerriéres & pacifiques, comme avec la véritable politeſſe.

Romulus n'avoit, dit-on, permis aux perſonnes libres que deux profeſſions, la guerre & l'agriculture : il leur avoit interdit l'exercice des arts & métiers, laiſſant ces occupations, qu'il regardoit comme baſſes & ignobles, aux eſclaves & aux étrangers. C'eſt le ſentiment commun, mais il n'eſt pas vraiſemblable que Romulus ait abſolument interdit aux citoyens les arts &

métiers, au moins ceux qui ſont utiles & néceſſaires. Il eſt dit que Numa diſtribua les citoyens du bas peuple par arts & métiers ; ils étoient donc déja en poſſeſſion de les exercer. Il eſt évident qu'un grand nombre de ceux qui compoſoient alors les citoyens de Rome, ne devoient pas regarder les arts & métiers comme au-deſſous d'eux ; c'eſt donc à dire que les profeſſions les plus honorables étoient alors la guerre & l'agriculture ; la guerre a retenu ſes honneurs, comment l'agriculture qui n'eſt pas d'un moindre uſage, & qui eſt plus néceſſaire, en a-t-elle été dépouillée?

Les Francs & les autres peuples Germaniques, avant de paſſer dans les Gaules, vivoient dans les bois ; ils ne connoiſſoient ni bled, ni vin, ni fruits, & vivoient de leur chaſſe, comme font encore les Sauvages des pays froids de l'Amérique, mais lorſqu'ils eurent paſſé le Rhin, & qu'ils ſe virent établis dans de meilleures terres, ils goûterent bientôt les avantages de l'agriculture, des arts & du commerce ; ils ne changérent pas néanmoins leurs mœurs, & laiſſérent ces occupations aux Romains qu'ils s'étoient ſoumis :

ils demeurérent dans leur ancienne ignorance, ils s'en firent honneur avec le temps, & ils y ont attaché une idée de nobleſſe dont nous avons peine à nous défaire. Autant ils ont abaiſſé l'agriculture, autant ils ont relevé la chaſſe dont les Anciens faiſoient beaucoup moins de cas; ils en ont fait un art recherché, qui eſt devenu la plus ſérieuſe occupation des Grands, qui regardent cet exercice comme quelque choſe de ſi relevé, qu'ils eſtiment nobles certains animaux dont la chaſſe leur fait plus de plaiſir. Les Egyptiens au contraire, adoroient ceux qui ſervoient au labourage. Ils étoient auſſi particuliérement honorés par les Hébreux, les Phéniciens, les Perſes, les Chaldéens, les Carthaginois, les Grecs & les Romains, & l'agriculture n'étoit pas dans une moindre eſtime chez les anciens Chinois. Il n'y a donc que la domination des peuples Septentrionaux qui ait avili preſque par tout les travaux de la campagne. Néanmoins il paroît encore de temps en temps des hommes ſages, qui ayant rejetté les préjugés de l'enfance, reclament pour l'ancienne & judicieuſe façon de penſer.

Je connois entre autres un Fermier de notre France qui pouvoit prétendre à tous les degrés où conduit la ſcience, & qui après avoir déja paru avec diſtinction, s'eſt enfin fixé à ce genre de vie ſi conforme à la nature & à la raiſon ; il tempere ſes occupations les unes par les autres ; l'étude le diſpoſe au travail, le travail le délaſſe de l'étude, & il retourne toujours à l'un & à l'autre avec un nouveau plaiſir.

Tous les citoyens Romains un peu aiſés poſſédoient des biens fonds & des terres, & les habitans de la campagne furent toujours regardés, au moins juſqu'à la fin de la République, comme la plus noble partie du peuple, & la principale force de l'Etat. C'étoit ordinairement la campagne qui fourniſſoit les ſoldats, parce que ceux qui y demeuroient avoient des ſentimens plus nobles & plus relevés que la multitude qui habitoit dans la ville ; ils ſervoient auſſi la République avec d'autant plus de zéle, qu'en défendant la patrie, ils défendoient auſſi leurs biens particuliers. Le ſéjour de la campagne étoit donc alors auſſi flatteur qu'honorable.

Les belles terres que les Romains

appelloient *Villæ*, formoient ſans contredit un coup d'œil plus ſuivi & plus intéreſſant que nos villages, où un Château ſuperbe & de pauvres chaumieres forment un contraſte qui annonce un riche & bien des miſérables. En effet, les eſclaves des Romains étoient pour la pluſpart & mieux logés & plus heureux que nos payſans, bien nourris, bien vêtus; leurs maîtres les déchargeoient encore du ſoin de leurs enfans.

Les douces ſatisfactions que l'on goûte à la campagne, lorſqu'on ne s'écarte point trop du genre de vie qu'on y doit mener naturellement, ſont mille fois plus flatteuſes & plus ſolides que les plaiſirs forcés de la ville & de la cour; on s'y porte mieux; on y vit plus longtemps; les corps y ſont plus robuſtes & plus capables de ſoutenir les fatigues de la guerre & des voyages; l'eſprit y eſt plus à ſoi, & n'eſt pas toujours, pour ainſi dire, hors d'haleine comme dans le grand monde; il y eſt tout à la fois & plus libre & plus ſolide, plus gai & plus ſérieux; il ne s'ennuye point, parce que d'honnêtes & d'utiles occupations limitent ſon

loiſir ; il ne cherche point à rafiner ſur les plaiſirs, parce qu'il ne ſe raſſaſie jamais de ceux qui ſont innocens, & que le travail lui rend ſenſibles les divertiſſemens ordinaires qu'il goûte encore après même qu'il s'en eſt retiré, parce que les remords ne viennent point le tourmenter, ni lui faire payer trop cher ſes délaſſemens. Content d'une vie ſimple & frugale, il n'eſt point tenté de faire de grandes dépenſes, & n'a point d'occaſions de contracter de grandes dettes ; les procès, s'il eſt ſage, ne le regardent point ; il ne craint point la vente de ſes biens, ni le renverſement de ſa famille ; il ne connoit ni fraude, ni violence, aucun des crimes : enfin, il ſe rit des efforts que font la pluſpart pour ſubſiſter d'induſtrie, ſe produire & s'accroître ; en effet toute voye forcée de s'enrichir, ne peut être innocente, *au lieu que la terre*, continue Monſieur l'Abbé Fleury, dont je ne fais ici que copier, pour ainſi dire, les ſages réflexions, *nourrira toujours ſans inquiétude ceux qui la cultiveront, ſi d'autres ne leur enlévent ce qu'elle leur donne.*

Déſabuſons-nous donc ſur le compte des

des Laboureurs ; contribuons, s'il eſt poſſible, à les rétablir dans leurs droits ; ceſſons de les regarder comme au-deſſous des Financiers & des Praticiens. Si les uns & les autres ſont néceſſaires, les premiers ſont d'une néceſſité naturelle & abſolue, & c'eſt la cupidité & l'injuſtice, le deſordre & la corruption qui ont introduit & accrédité les autres. Que penſeroient Romulus, Numa, & tous les grands hommes de l'antiquité, de la pluſpart des profeſſions dont on ſe fait honneur aujourd'hui, & qu'on préfére à beaucoup d'autres qui ſont plus dans l'ordre, plus utiles & plus eſtimables ? comment regarderoient-ils tous ceux qui s'efforcent, pour oublier & pour cacher aux autres que leurs peres s'occupoient des travaux de la campagne ? pour qui ſeroient les égards ? les mœurs ſont changées, il eſt vrai, mais ce n'eſt point à notre avantage ; le mépris des travaux de la campagne, & l'établiſſement des duels, qui nous viennent des peuples Septentrionaux, ſont deux grands maux qui en produiſent une infinité d'autres qui répondent à la malignité de leurs ſources.

Des Maiſons.

LA ville de Rome ne fut d'abord qu'un amas de cabannes, & pendant pluſieurs ſiécles les maiſons furent bâties avec bien de la ſimplicité. Ce ne fut qu'après qu'elle eut été brûlée par les Gaulois, qu'elle fut rebâtie d'une maniere plus ſolide & plus commode, cependant les maiſons n'étoient encore couvertes que de planches ou de bardeau.

La brique étoit alors d'un plus grand uſage que la pierre, & comme ils ne connoiſſoient point le plâtre, ils ſe ſervoient pour les liaiſons & les enduits, de chaux & de ſable, ou d'une terre rouge qui en tenoit lieu, & ils avoient le ſecrèt de faire un mortier qui devenoit plus dur que la pierre même.

Sous Auguſte, les édifices étoient d'une magnificence qu'on ne peut exprimer ; le marbre étoit devenu plus commun que les pierres ne l'avoient été juſques-là, on l'employoit avec toutes ſortes d'ornemens, & la magnificence

des bâtimens alla juſqu'à l'excès. Les maiſons qui étoient fort exhauſſées, renfermoient un nombre d'appartemens d'été & d'hyver, tous ornés d'architecture, & ſuperbement meublés. Auguſte fut obligé de fixer à 70 pieds l'exhauſement des maiſons, & Néron les réduiſit à 60. néanmoins Rome fut encore plus ſuperbe, depuis que Néron y eut fait mettre le feu; elle devint la plus belle ville du monde, & on ne pouvoit plus rien ajoûter à ſa magnificence; les *Temples*, les *Thermes* ou *Bains publics*, les *Théatres & Amphithéatres*, les *Cirques*, les *Naumachies*, les *Cours*, les *Aqueducs*, les *Egoûts*, les *Places*; enfin tous les *Edifices publics* étoient de la derniere magnificence & de la plus grande ſolidité; on peut dire que les Romains ont autant cherché à s'immortaliſer par leurs ouvrages que par leurs belles actions. Un grand nombre de Bibliothéques ouvertes à tous les Amateurs des Sciences, reléve encore leur magnificence & leur bon goût.

Les grandes maiſons avoient preſque toutes un portique ou veſtibule, ſoutenu de colonnes, pour mettre à l'abri

les cliens qui venoient dès le matin faire leur cour à leurs patrons. La cour étoit ordinairement entourée de bâtimens avec des portiques au rez de chauſſée ; chacun de ſes bâtimens avoit une grande ſalle ou gallerie, ornée des ſtatues des ayeux du maître de la maiſon, avec des monumens de leurs plus belles actions, & je ne ſçai où j'ai lû que lors même que ces maiſons venoient à changer de mains, il n'étoit pas permis aux nouveaux propriétaires d'y rien changer. Toutes les maiſons étoient iſolées les unes des autres, & compoſées de deux étages, d'un entreſol, & d'un rez de chauſſée. Les femmes occupoient ordinairement le ſecond appartement, le premier étant deſtiné pour les hommes & pour les ſalles d'audience. Des fourneaux portatifs, ou des braſiers, tenoient lieu de cheminées dans tous les appartemens. Sénéque parle d'un poeſle qui fut inventé de ſon temps, & qui placé en bas, échauffoit tous les appartemens ſupérieurs, par le moyen des tuyaux ; pour rafraîchir les appartemens pendant l'été, ils ſe ſervoient pareillement de tuyaux, qui paſſant par les ſouterrains, ſe rendoient dans les

différens appartemens, où ils communiquoient beaucoup de fraîcheur.

On ignore ce qui leur tenoit lieu de vitres aux fenêtres ; le verre ne leur étoit pas inconnu, mais on ne l'employoit point encore à cet uſage, ils y ſuppléoient apparemment pour ſe mettre à l'abri des injures de l'air, ſans ſe priver de la lumiere ; on croit qu'ils ſe ſervoient pour cela d'une eſpéce de pierre tranſparente, qui ſe fendoit en feuilles à peu près comme l'ardoiſe.

Les citernes étoient d'un grand uſage, & outre celles qui étoient publiques, chaque grande maiſon avoit la ſienne. Chaque cour étoit pratiquée de maniere que recevant toutes les eaux du bâtiment, elle les conduiſoit dans la citerne.

Il ne paroît pas que les Romains euſſent dans leurs maiſons ce que nous appellons des *foſſes* ou des *privés*. Les *latrines* étoient des lieux publics où alloient ceux qui n'avoient point d'eſclaves pour laver leurs baſſins. Les *latrines publiques* étoient nettoyées par des canaux ſouterrains par leſquels l'eau du Tibre paſſoit ; il y avoit de ces latrines dans preſque tous les quartiers de la ville, & il paroît qu'il y avoit des per-

ſonnes chargées de les entretenir dans une très-grande propreté, & de veiller à ce qu'il ne s'y paſſât rien contre l'ordre.

Les grandes maiſons avoient toutes des *portiques* ou *galleries*, orientés pour la commodité des ſaiſons; des *appartemens d'été & d'hyver*; des *ſalles à manger*, qui pour l'ordinaire étoient au haut des maiſons, & formoient une eſpéce de donjon, pour égayer la table par la vue de la campagne, ou du moins par un grand air.

Tout étoit recherché dans ces maiſons juſqu'au *pavé* ou *carreau*; ils étoient ordinairement peints & travaillés avec art, ils affectoient ſouvent de les peindre de maniere qu'ils repréſentoient différentes ordures, & particuliérement tout ce qui peut tomber d'une table pendant le repas, enſorte que ces ſalles, quoique très-propres, ne paroiſſoient pas avoir été ballayées. Le *pavé à la moſaïque* étoit auſſi fort en uſage, au moins depuis Silla; il étoit compoſé de petites pierres de différentes couleurs, leſquelles repréſentoient différens deſſeins, & qui étoient ſi bien jointes par un ciment convenable, que le pavé

d'une ſalle ne ſembloit être qu'une ſeule pierre. A l'égard des ameublemens, on comprend que les plus riches ſuccédérent inſenſiblement aux plus ſimples, & la vaiſſelle d'or & d'argent à celle de terre ou de bois, dont on ſe ſervoit encore l'an de Rome 477.

Les premiers Romains, pour prendre du ſommeil, ſe couchoient ſimplement ſur la paille, ou ſur des feuilles d'arbres ſéches ou fraîches, ſuivant la ſaiſon; quelques peaux de bêtes leur ſervoient de couvertures, & ſouvent de matelats, mais dans la ſuite ils eurent des lits de plumes & des matelats de laine. Leurs bois de lits étoient très-riches & très-ornés, de même que les couvertures. Ces lits qui étoient à peu près faits comme nos canapées, n'avoient ni impérial ni rideaux; ils étoient élevés de terre, & il falloit un gradin pour y monter.

Leurs ſiéges étoient des eſpéces de *tabourets*, des *pliants* & des *chaiſes à dos*.

Leurs tapiſſeries étoient d'étoffes précieuſes. Ils avoient auſſi des appartemens revêtus de marbre, ou boiſés, & ornés de tableaux, de bas reliefs & de

ſtatues d'or, ou d'autres matieres précieuſes. Depuis la ruine de Syracuſe ils étoient devenus paſſionnés pour tous les morceaux rares, & en particulier pour la Peinture & la Sculpture, & les enfans de ceux qui ménageoient un ſimple vaſe de terre, avoient avec profuſion de la vaiſſelle d'or & d'argent, dont le travail ſurpaſſoit la matiere.

Il n'étoit point de citoyen Romain, pour peu qu'il fût aiſé, qui, outre ſa maiſon de ville, n'eut encore au moins une petite maiſon de campagne. Celles des riches formoient, pour ainſi dire, de petites villes dont le ſeul aſpect étoit intéreſſant ; tout y étoit commode, propre & régulier, & pluſieurs de ces maiſons de campagne l'emportoient ſur les palais de Rome.

Les Romains qui aimoient la campagne, avoient auſſi un goût particulier pour les jardins. Sous ce nom ils ne comprenoient pas ſeulement des lieux plantés d'arbres & de fleurs, mais encore, comme nous venons de le dire, des maiſons de plaiſance riches & magnifiques, qui renfermoient des *Parcs*, des *Jardins vergers*, des *Prés* & des *v gnes*, & comme la magnificence, ou plutôt

plutôt la prodigalité, avoit ſuccédé à la ſimplicité & à l'œconomie ; ils avoient auſſi à grands frais des *Jardins ambulatoires*, c'eſt-à-dire des caiſſes prolongées & élargies, qui par le moyen des roues ſe tranſportoient d'un lieu en un autre, ou pour profiter du ſoleil, ou pour être à l'abri des mauvais vents ; par ce moyen ils avoient des fleurs & des fruits précoces ou tardifs, mais il ne falloit pas ſeulement être curieux ou friand, il falloit encore être riche pour avoir de ces jardins ou terraſſes ambulatoires, qui étoient d'un très-grand entretien, car on en avoit un nombre.

Les Romains avoient un goût décidé pour la campagne, & il leur falloit toujours quelque choſe qui la leur rappellât, auſſi conſtruiſoient ils des jardins dans la ville juſque ſur le haut de leurs maiſons, ce qui ne ſe pouvoit encore faire qu'à grands frais, puiſqu'on rapporte que ces maiſons n'en étoient ni endommagées, ni moins ſaines.

Avant de quitter ce qui concerne les maiſons des Romains, il convient d'obſerver que dès que Rome fut devenue

une ville riche & fleuriſſante, & que les citoyens aiſés eurent bâties des maiſons ſpatieuſes, ils y réſervérent des appartemens pour les étrangers, ſe faiſant honneur, à l'imitation des Grecs, d'exercer l'hoſpitalité : c'étoit une correſpondance mutuelle entre des perſonnes de différens pays, qui contractoient cet engagement reſpectif, qui, comme un droit & une obligation, paſſoit des peres aux enfans. Le gage de cette eſpéce d'alliance étoit une certaine marque dont on convenoit. Ces marques ſervoient non ſeulement à ceux qui avoient acquis le droit d'hoſpitalité, mais encore à ceux de leurs amis à qui ils le vouloient étendre ; & en leur confiant cette marque, leurs amis étoient reçus comme ils l'auroient été eux-mêmes.

Des Voitures publiques & particuliéres.

DE's le temps de Cicéron, non ſeulement les Magiſtrats & les principaux de la République, mais

encore tous les citoyens aiſés ſe ſervoient de voitures pour aller par la ville & aux environs, & les chevaux de ſelle étoient en uſage.

Les voitures ordinaires des perſonnes de conſidération étoient des litieres, & elles ſe multipliérent beaucoup ſous les Empereurs; ces litieres qui ne contenoient que deux places, étoient portées par 6 ou 8 Eſclaves. L'Empereur Claude fut le premier qui ſe ſervit d'une litiere couverte, & bientôt elles devinrent communes. Les Dames néanmoins conſervérent longtemps l'uſage des litiéres découvertes, auſſi choiſiſſoient-elles leur temps pour ſortir. Les litieres étoient plus ou moins magnifiques, ſelon la qualité, le rang ou le luxe. On ſe ſervoit auſſi de litieres pour les voyages, mais elles étoient plus ſimples & plus groſſieres que celles de la ville. Les chars étoient auſſi en uſage, & ils étoient connus dès le temps des Rois. D'abord ils étoient découverts, & ce ne fut que vers l'an 601. qu'on permit aux Dames d'en avoir de couverts, à condition néanmoins qu'elles ne s'en ſerviroient que pour aller aux ſacrifices, aux jeux & les jours de

fêtes ; enfin les chars ne furent plus d'uſage que dans les cérémonies & dans les courſes du Cirque ; les litieres étant en effet d'un uſage plus commode.

On ſe ſervoit auſſi des chariots pour les bagages, ils étoient à deux ou à quatre roues. Toutes les voitures établies pour la néceſſité ou la commodité ſe reſſentirent du luxe des Romains. Les Empereurs eurent des chars d'argent, & les particuliers en avoient de dorés, argentés, ou garnis d'yvoire ou d'autres matieres de prix. Sous l'Empereur Alexandre, le char devint d'un plus grand uſage que la litiere, & il étoit permis de les orner d'argent.

Pour faire plus de diligence dans les voyages, on ſe ſervoit de chars à deux roues, qui pour l'ordinaire étoient d'oſier ; ces chars qui ne contenoient qu'une place, tenoient lieu de nos chaiſes de poſte ; on y atteloit deux ou trois mules l'une devant l'autre. Les Romains n'avoient pas de poſtes réglées, on dit cependant qu'Auguſte avoit eu l'idée d'un pareil établiſſement ; en effet, pour être plus promptement informé de tout ce qui ſe paſſoit dans les provinces, il

établit de distance en distance des jeunes gens qui faisoient leurs courses à pied, parce qu'ils n'étoient pas fort éloignés les uns des autres. Auguste institua encore des voitures publiques qui furent d'abord fort imparfaites, mais qui se perfectionnerent dans la suite.

Plusieurs prétendent néanmoins que longtemps avant Auguste, les chevaux de postes & les couriers étoient établis de même que les maîtres des postes, qui étoient chargés de recevoir les paquets des couriers.

Des Edifices publics.

CE que nous avons déja dit de quelques édifices publics ne nous empêchera pas d'en traiter plus au long.

Les édifices publics sont les *Temples*, les *Théatres & Amphithéatres*, les *Cirques*, les *Cours*, les *Places*, *Marchés* ou *Halles*, les *Basiliques*, les *Portiques & Galleries*, les *Arcs de Triomphes*, les *Trophées*, les *Bains*, *Thermes & Etuves*, les *Bibliothéques* & les *Greniers publics*, les *Hôpitaux*,

les *Ponts*, les *Portes*, les *Cloaques* ou *Egoûts*, les *Aqueducs*, les *Regards* ou *Fontaines*, les *Pyramides*, les *Obéliſques*, les *Colonnes* & généralement toute conſtruction qui peut contribuer à l'utilité des citoyens en général, & à l'ornement & à l'avantage d'une ville. A tous ces édifices nous ajouterons les *Grands chemins*, qui n'ont pas à la vérité l'avantage de l'élévation, mais qui l'emportent pour l'utilité ſur la pluſpart des ouvrages publics.

Nous ne dirons rien ici des Temples dont nous avons déja parlé, commençons donc par les Théatres & Amphithéatres, que les Romains ne fréquentoient pas moins que les Temples mêmes, puiſque pour la pluſpart ils étoient paſſionnés pour les Spectacles: les Théatres & Amphithéatres étoient d'une magnificence qui prouve ce que je viens de dire. Le Théatre étoit en forme de demi-cercle, & l'Amphithéatre, qui étoit d'une figure ronde ou ovale, environnoit le Théatre. Sous le nom de Théatre on comprenoit non ſeulement le lieu élevé où ſe paſſe l'action, mais auſſi toute l'enceinte du lieu commun aux Acteurs & aux Spectateurs. Ces

édifices étoient consacrés à quelque Divinité, principalement à *Diane*, à *Jupiter* & à *Saturne*; chacun y avoit sa place marquée, suivant son rang. Chaque partie du Théatre avoit son nom particulier : la *scéne* étoit l'endroit qu'occupoient les Acteurs & les Danseurs ; elle se divisoit en deux parties, le *Proscenium*, qui faisoit le devant de la scéne, & le *Post scenium*, qui formoit le derriere de la scéne. Dans le *Proscenium* étoit ce qu'on nommoit le *Pulpitum*, ce qu'on appelle aujourd'hui le *Théatre*, où les Acteurs jouoient. Le *Post scenium*, ou le derriere de la scéne, étoit l'endroit où les Acteurs s'habilloient, & où ils se retiroient quand ils avoient joué leur role. L'*Orchestre* étoit l'endroit le plus bas du Théatre, & répondoit à ce que nous appellons le *Parterre* : il étoit occupé par les Sénateurs, qui avoient les Chevaliers derriere eux. Le peuple se plaçoit ensuite sur des degrés qui s'élevoient les uns au-dessus des autres comme dans l'amphithéatre. Au reste, les Théatres & Amphithéatres ne furent pas d'abord si magnifiques ; ils n'avoient pas même de bancs, & ils n'étoient point à demeure ; on en

conſtruiſoit chaque fois qu'il y avoit des jeux à donner, & la fête paſſée on les détruiſoit. Les Cenſeurs repréſenterent qu'il ſeroit plus raiſonnable & plus conforme à la dignité de la République d'en avoir un qui fut à demeure, & que par une dépenſe faite une fois pour toujours, on épargneroit aux Edîles & aux Magiſtrats des frais énormes capables de les ruiner, & que de plus les ſpectateurs ſeroient plus à leur aiſe, mais Scipion Naſica, alors Grand Pontife, s'oppoſa vivement à cette nouveauté, qu'il regardoit comme pernicieuſe aux bonnes mœurs & au bon ordre. En effet, le peuple n'étoit déja que trop porté par lui-même au plaiſir des ſpectacles, ſans l'inviter à s'y livrer ſans meſure, en lui fourniſſant des commodités capables de l'engager à y paſſer les journées entieres, & le Sénat touché des remontrances de Scipion, ordonna que l'ouvrage, quoique déja fort avancé, ſeroit détruit, & qu'on en vendroit les démolitions.

Tacite nous apprend que les Anciens & les plus ſages de la République ſçurent mauvais gré à Pompée d'avoir dans la ſuite conſtruit un Théatre à demeure,

où il avoit placé des degrés & des siéges pour la commodité des spectateurs. Auguste fut le premier qui fit construire un Théatre de pierre dans le Champ de Mars ; dès-lors on n'en fit plus que de solide : les plus célébres furent celui de *Marcellus*, celui de *Pompée*, celui de *Scaurus* & celui de *Curion*, & le plus fameux Amphithéatre, celui de *Vespasien*, qui pouvoit contenir quatre-vingt-sept mille personnes assises à leur aise ; il étoit bâti de pierres aussi dures & aussi belles que le marbre ; qu'on appelloit l'*Arene*, le milieu de l'amphithéatre étoit couvert de sable, pour diminuer l'horreur qu'auroient pû causer les combats des Gladiateurs.

Quoique les Romains fussent fort passionnés pour le Théatre comme pour tous les autres spectacles, les plus sages néanmoins pensoient différemment. Cicéron parle avec mépris de ces sortes de divertissemens, que les premiers Chrétiens avoient en horreur. Tertullien appelle le Théatre *Sacrarium veneris*, c'est-à-dire, l'*Ecole du vice & de la débauche.* On ne devroit donc pas en inspirer le goût aux jeunes gens.

Des Cirques.

LEs Cirques étoient de grands édifices de figure oblongue & arrondie par les extrémités pour donner des ſpectacles au peuple ; il y a eu à Rome juſqu'à dix Cirques ; nous avons dit que Tarquin l'ancien fit conſtruire le premier, qui fut toujours connu ſous le nom de grand Cirque ; il étoit ſitué entre le mont Palatin & le mont Aventin, & formoit une place environnée d'édifices & de portiques, laquelle avoit 2205 pieds de longueur ſur 960 de largeur. Les ſpectateurs y pouvoient voir commodément les différentes ſortes de jeux ; il y avoit différens rangs de ſiéges par degrés, & chacun y avoit ſa place marquée, ſuivant ſa naiſſance & ſes emplois. Jules Céſar, Auguſte, Claude, Caracalla & Héliogabale, dépenſérent des ſommes immenſes pour l'embellir de tout ce qu'on peut imaginer de plus ſuperbe. Auguſte y éleva un obéliſque de 125 pieds de haut. L'Empereur Claude fit bâtir de marbre les loges des bêtes

féroces destinées au plaisir du peuple, qui avant n'étoient que de terre & de bois ; Caracalla y fit faire différens ornemens de dorure & de peinture. Enfin Héliogabale fit follement couvrir la place de sable d'or & d'argent, & fit encore d'autres ornemens aussi extravagans ; mais le Cirque que fit faire Auguste & celui de Néron l'emportoient beaucoup sur le grand Cirque pour la magnificence. Les autres Cirques avoient aussi leurs beautés & de superbes ornemens ; celui de Flaminius étoit célébre, & le Sénat s'y assembloit souvent. Tous ces Cirques étoient environnés de plusieurs rangs de bancs en Amphithéatres, de Galleries, Portiques, Boutiques & autres bâtimens. La vanité des riches particuliers pouvoit d'autant mieux se satisfaire, que tous les édifices publics passoient en quelque sorte pour des monumens de Religion.

Les Romains étoient si passionnés pour les jeux du Cirque, que Juvenal dit que ces amusemens & du pain leur auroient suffi pour s'estimer heureux, c'est-à-dire, qu'ils n'aimoient rien tant. Il paroît que les principales villes de l'Empire avoient aussi le même goût,

puiſqu'à l'imitation de Rome elles firent auſſi conſtruire des Cirques magnifiques. On voit encore des reſtes de ces ouvrages immenſes à Rome, à Niſmes en Languedoc, & en d'autres lieux.

Des Cours.

LEs Cours étoient les lieux où l'on s'aſſembloit d'ordinaire pour les affaires publiques, & on donnoit le même nom à ceux qui compoſoient le Conſeil. Les Cours ou Conſeils ne s'aſſembloient pas toujours dans les mêmes lieux. Le Sénat s'aſſembloit tantôt dans un lieu & tantôt dans un autre, mais ſouvent dans la Cour *Hoſtilie*, bâtie par Tullus Hoſtilius dans la place de Rome. Il y avoit des Cours où les Pontifes s'aſſembloient par préférence pour y traiter des affaires de la Religion.

La Cour *Calabre*, bâtie par Romulus ſur le mont Palatin, étoit le lieu déſigné où le Roi des ſacrifices convoquoit le Sénat & le peuple pour lui

annoncer les premieres lunes, les jours des ſacrifices & des jeux publics.

La Cour de *Pompée* étoit bâtie dans la place qu'on nomme aujourd'hui *Campo di fiore*, c'étoit un Palais magnifique où le Sénat étoit aſſemblé lorſque Jules Céſar fut aſſaſſiné. Il y avoit à l'entrée de ce Palais un ſuperbe portique ſoutenu de cent belles colonnes.

Il y avoit encore pluſieurs Cours. Il faut obſerver que pour que le Sénat pût s'y aſſembler, il falloit qu'elles euſſent été dédiées par les Augures.

Des Places.

LEs Places étoient des lieux ſpatieux qui ſervoient à décorer les villes, ou à la diſtribution à prix d'argent des vivres, denrées, étoffes & autres marchandiſes. Ces derniéres étoient ſemblables à ce que nous appellons Marchés ou Halles : on y tenoit auſſi des Foires. Nous en avons parlé.

La *Place Romaine*, autrement dite le *Forum*, ſituée entre le mont Palatin le Capitole & le Champ de Mars, qui

étoit hors l'enceinte de Rome, étoient les principales Places. Le *Forum*, ou la *Place Romaine* occupoit l'endroit dit aujourd'hui *Campo Vaccino* ; cette Place étoit ornée de plusieurs Temples, & entourée de Portiques & de Galleries garnies de belles Boutiques. C'étoit dans cette Place que les Ediles & les Préteurs donnoient des jeux au public ; c'étoit-là aussi que le peuple s'assembloit pour les affaires publiques, & que le Préteur rendoit la justice. On y avoit pratiqué un endroit couvert où l'on avoit placé la tribune aux harangues ; c'étoit de cette Tribune qu'on parloit au peuple pour lui proposer des loix & pour traiter avec lui toutes les fois qu'il étoit nécessaire. C'étoit aussi dans le *Forum* qu'on faisoit l'élection des Magistrats : ceux qui prétendoient aux charges y venoient briguer les suffrages : enfin il étoit d'usage de s'assembler dans cette place pour toutes les affaires publiques & particulieres, & le *Forum* étoit regardé comme le centre de l'Empire. Auguste y fit poser une colonne qui fut appellée *Milliaire*, parce que c'étoit du pied de cette colonne que l'on commençoit à compter les milles des distan-

ces des différens lieux de toute l'Italie.

Les Places ſe multipliérent à Rome à meſure que la ville s'agrandiſſoit, mais le *Forum* fut toujours la plus conſidérable & la plus diſtinguée ; les autres Places néanmoins avoient leur beauté ; elles étoient environnées d'édifices, ornées de colonades & de portiques ; on y rendoit auſſi la juſtice, & les portiques tenoient lieu aux Négocians de ce qu'on appelle la bourſe dans les villes de commerce. Le Champ de Mars, qui après le *Forum* étoit regardé comme la Place la plus conſidérable, tiroit ſon nom d'un petit Temple dédié au Dieu Mars. Le Champ de Mars étoit beaucoup plus grand que les autres Places, auſſi étoit-il proche le Tibre, hors l'enceinte des murs. C'étoit dans cette Place que ſe tenoient les grandes aſſemblées du peuple ; lors par exemple qu'il étoit queſtion d'en faire le dénombrement, ce qui ſe faiſoit de cinq en cinq ans. On y faiſoit auſſi l'élection des grands Magiſtrats, Conſuls, Cenſeurs & Tribuns. On y enrolloit les ſoldats ; on y brûloit les corps morts des Empereurs & des principaux citoyens. C'étoit encore dans cette

Place que la jeuneſſe s'exerçoit à monter à cheval, à conduire des chars, à la courſe à pied, à tirer de l'arc, à ſe ſervir de la fronde, à lancer un javelot, & généralement à tous les exercices convenables. Ce n'étoit pas ſeulement la jeuneſſe qui alloit s'exercer dans le Champ de Mars, les perſonnes âgées y alloient auſſi, car tous les exercices militaires étoient tellement du goût des Romains, qu'ils en continuoient l'uſage tant que la ſanté & la vigueur du corps le leur permettoient. Les Généraux d'armées qui venoient à Rome pour demander les honneurs du Triomphe, s'arrêtoient dans cette Place: car, comme nous l'avons obſervé, il ne leur étoit pas permis d'entrer dans la ville pendant qu'ils faiſoient cette demande. Il y avoit dans cette même place un logement ou Hôtel où l'on recevoit les Ambaſſadeurs étrangers; les édifices magnifiques qu'on fit conſtruire au contour du Champ de Mars, en firent enfin une Place de la derniere beauté, dont la magnificence augmenta encore de beaucoup, lorſqu'on y eut placé les ſtatues & les trophées des grands hommes que le Capitole ne pouvoit plus contenir.

Des

Des Bains, Thermes & Etuves.

L'Uſage du bain eſt naturel & comme néceſſaire dans les pays chauds pour ſe laver ou pour ſe rafraîchir, c'eſt pourquoi il eſt encore fort ordinaire chez les Orientaux; les Romains qui ne portoient point de linge étoient dans le cas d'en uſer, auſſi leur étoit-il fort familier: ils n'en uſérent d'abord qu'avec modération, ſe contentant de laver tous les jours leurs pieds, leurs bras & leurs mains après le travail, & ce n'étoit qu'aux jours de fêtes qu'ils ſe lavoient tout le corps, & juſqu'à ce que le luxe eut changé les mœurs, ils n'eurent point d'autres Bains que le Tibre & les autres rivieres, & quelques piéces d'eau qui ſont les Bains que la nature même nous préſente; mais dès que les uſages des Grecs & des Aſiatiques ſe furent introduits dans Rome, on conſtruiſit des bains à l'imitation des leurs, dont les Romains devinrent extrêmement paſſionnés. Ces bains, ſurtout ſous les Empereurs, étoient de la

derniére magnificence, & coutoient des ſommes immenſes. Il y en avoit de publics, mais les riches en avoient de domeſtiques & les regardoient comme une des piéces des plus eſſentielles de leurs maiſons.

Les bains publics, ſur-tout ceux des Empereurs, qu'on appelloit des Thermes, étoient de vaſtes & ſuperbes édifices où on trouvoit toutes les commodités imaginables, appartemens pour toutes les ſaiſons, bains froids, tiédes ou chauds, comme on les ſouhaitoit; il y en avoit même d'eau de mer, auxquels on attribuoit quantité de bons effets. On trouvoit dans ces bains des chambres pour s'habiller & ſe deshabiller, & tout le monde néceſſaire pour ſervir ceux qui prenoient le bain des hommes pour les hommes, & des femmes pour les perſonnes du ſexe; mais les bains qui furent d'abord ſéparés devinrent inſenſiblement communs; néanmoins les Empereurs Adrien, Marc-Auréle & Aléxandre Sévere ordonnérent que les bains des hommes ſeroient ſéparés de ceux des femmes, mais ces loix ne durérent qu'un temps, & l'uſage indécent des bains communs ne fut

aboli qu'après Conſtantin ; l'uſage du bain étoit ſi commun & ſi générale, qu'il étoit regardé comme auſſi néceſſaire à la ſanté que la nourriture même, & on trouvoit des bains juſque dans les villages. Les perſonnes ſages n'en uſoient que pour la ſanté ou pour la propreté, mais les voluptueux en uſoient pour le plaiſir, & en ſortant du bain ils ſe faiſoient oindre de parfums exquis, & pratiquoient tout ce que la molleſſe & la ſenſualité pouvoient ſuggérer.

On n'entroit point aux bains publics indifféremment à toutes ſortes d'heures ; c'étoit ordinairement l'après-midi qu'on y alloit : le ſon d'une cloche avertiſſoit de l'heure où on pouvoit y entrer, & de celle où il convenoit d'en ſortir.

Je ne ſçai ſi le tempérament des Romains étoit différent du nôtre ; nous éviterions de prendre le bain immédiatement après avoir mangé, & les Romains au contraire y couroient lorſqu'ils avoient trop mangé ; Juvenal le leur reproche dans ſa premiére Satyre.

Les bains les plus célébres furent ceux de M. Agrippa, de Néron, de Domi-

tien, d'Alexandre Sévere, de Veſpaſien, de Tite, de Gordien, d'Aurélien, de Trajan, d'Antonius Caracalla & de Dioclétien. Ces deux derniers ſurpaſſoient de beaucoup en grandeur & en beauté tous les autres.

Outre les bains d'eau pour ſe laver, il y avoit encore des étuves ſéches pour faire ſuer; ces étuves, dit-on, ſervoient beaucoup à la digeſtion, & entretenoient la ſanté.

C'étoit ordinairement dans les Galleries ou Appartemens des bains qu'on s'aſſembloit pour parler nouvelles, ou s'entretenir des ouvrages d'eſprit.

Des Bibliothéques.

LEs Romains, à l'imitation des Grecs, établirent à Rome des Bibliothéques magnifiques. Auguſte entre autres fit faire dans le Temple d'Apollon un beau & ſpatieux portique pour y placer une Bibliothéque des Auteurs Grecs & Latins. Les Bibliothéques étoient en grande vénération chez les Anciens, & reſpectées des ennemis

même. Les Perſes, tout barbares qu'ils étoient, épargnérent la Bibliothéque d'Athénes, lorſque Xerxés prit la ville & qu'il y mit le feu. La deſtruction d'une Bibliothéque paſſoit pour une action barbare, & Aulu-Gelle, qui ne veut pas qu'on reproche aux Romains d'avoir brulé celle des Rois d'Egypte, qui étoit ſi magnifique & ſi précieuſe, prétend que le feu y prit par haſard, ou qu'il y fut mis par quelques ſoldats des troupes auxiliaires, & non pas par les ſoldats Romains.

Des Greniers.

LEs Greniers étoient de grands bâtimens dont l'intérieur formoit une grande cour environnée de portiques à colonnades. Les Romains, dont on ne peut trop ſe rappeller la prudence, avoient par-tout l'Empire, & ſur-tout à Rome & aux environs, des Greniers publics qui étoient toujours bien adminiſtrés, ſage précaution pour remédier à la diſette, & pour entretenir toujours l'abondance. La plus grande partie de

ces bleds venoient d'Afrique, ſur-tout des côtes de Barbarie & de l'Egypte. Les Greniers étoient auſſi remplis en partie de ce qu'on appelloit bleds fiſcaux, c'eſt-à-dire, des bleds que pluſieurs peuples fourniſſoient comme tributaires, On levoit auſſi dans la Cappadoce le centiéme des fruits qu'on prenoit ſoin de ſerrer dans les greniers publics.

La République avoit encore quantité de terres en Afrique & en Aſie qu'elle faiſoit enſemencer, & dont elle faiſoit faire la récolte; tous ces bleds étoient tranſportés & conſervés avec ſoin dans les Greniers publics où on les vendoit ſuivant la taxe, & dans les années fâcheuſes on le diſtribuoit à beaucoup moins que ſa valeur. On prenoit les mêmes précautions pour la ſubſiſtance des armées. Il y avoit auſſi dans les provinces des Officiers qui achetoient des bleds pour les proviſions tant des citoyens que des armées; ils faiſoient auſſi la levée des grains que pluſieurs provinces fourniſſoient à la République.

Jules Céſar établit des Intendans des Greniers publics, qu'on choiſiſſoit parmi les Patriciens; ce fut un ſoulage-

ment pour les premiers Ediles qui étoient accablés de leurs fonctions qui étoient d'une très-grande étendue. Les Commissaires des vivres avoient l'intendance des Greniers ou Magasins de l'armée, & ils étoient chargés d'en faire la distribution.

Les Romains avoient aussi ce que nous appellons des Greniers à sel, & des Officiers pour les gouverner & en faire la distribution.

Des Hôpi taux.

LEs Romains avoient comme nous différens Hôpitaux.

Il y en avoit où l'on élevoit & nourrissoit des enfans pauvres & orphelins de l'un & l'autre sexe. La dépense s'en prenoit sur le fisc, ou sur des fonds que les Empereurs & des particuliers avoient faits & légués par testament pour l'entretien de ces Hôpitaux. Souvent on nommoit ces enfans du nom de ceux qui avoient fondés ces maisons.

Il y avoit aussi ce que nous appellons

l'*Hôtel des Invalides*, où l'on nourriſſoit aux dépens du Public les ſoldats ou Officiers Invalides qui n'avoient pas de quoi ſe retirer chez eux.

Les Hôpitaux méritent l'attention des Magiſtrats & celle des gens de bien ; ces maiſons doivent être adminiſtrées par un eſprit de charité, & chacun doit contribuer, à proportion de ſes biens, aux frais immenſes de ces maiſons de pitié & de compaſſion, où l'on reçoit les pauvres pour les ſoulager dans leurs beſoins ; une ſenſibilité trop délicate nous fait frémir à la vûe d'un Hôpital ; ce ſpectacle nous ſeroit pourtant plus utile que ceux que nous recherchons d'ordinaire, nous y apprenderions à nous connoître & à faire un bon uſage de nos biens ; cette vûe nous rendroit ſenſibles aux miſeres des malheureux, & en nous portant à modérer notre luxe & nos plaiſirs, elle nous empêcheroit de le devenir.

Des Aqueducs, Regards ou Fontaines.

LEs Aqueducs ſont des conſtructions de pierres pour conſerver le niveau de l'eau, & la conduire par un canal d'un lieu à un autre. Il y a des aqueducs ſouterrains, & d'autres qui ſont ordinairement portés ſur des arcades.

On ne ſçait pas préciſément en quel temps on commença à Rome à faire des Aqueducs. Pline dit qu'Ancus Martius fit le premier, d'autres diſent que ce fut Tarquin l'ancien, d'autres enfin veulent que ce ſoit Appius Claudius qui fit conſtruire le premier de ces édifices qui méritent d'être mis au rang des plus grandes beautés de Rome, & qui furent ſi commodes & ſi ſalutaires au public & aux particuliers ; mais l'opinion la plus commune eſt que l'honneur de cet établiſſement eſt dû à Tarquin l'ancien, & je ſuis de ce ſentiment.

Les Romains, magnifiques dans tous les ouvrages qu'ils entreprenoient, ſe

ſurpaſſérent eux-mêmes en quelque ſorte dans leurs aqueducs, dont pluſieurs avoient juſqu'à cent mille pas géométriques de longueur, & cent pieds de hauteur.

Les principaux de ces Aqueducs furent celui du Cenſeur *Appius Claudius*, celui de M. *Curius Dentatus*, celui de *Martius Rex*, celui des Cenſeurs *Scipion* & *Longinus*, celui de l'*eau Julia*, celui de l'*eau Vierge*, celui d'*Auguſte*, & les deux que *Caligula* & *Claude* ſon ſucceſſeur firent conſtruire.

L'Aqueduc que fit conſtruire le Cenſeur *Appius Claudius*, lequel conduiſoit les eaux depuis le territoire de Freſcati juſque dans Rome, d'où les eaux étoient diſtribuées dans les divers quartiers de la ville par vingt châteaux ou regards, qui ſe ſubdiviſoient en une infinité de canaux; cet Aqueduc qui étoit conſtruit en arcade, avoit 11900 pas de long.

Celui du Cenſeur *Marcus Curius Dentatus*, commencé l'an de Rome 481. fut achevé par *Fulvius Flaccus*, Grand Maître des eaux, le vieux *Téveron* en fourniſſoit les eaux, & ſon canal commençoit à vingt milles de Rome,

au-dessus de Tivoly ; son cours étoit de 42287 pas. Cette eau qui n'étoit pas bonne à boire, ne servoit que pour laver, arroser les jardins, & abbreuver les animaux.

Celui de *Martius Rex*, appellée l'*eau Martia*, avoit, dit-on, été commencé par le Roi *Ancus Martius*, & fut perfectionné & achevé par *Martius Rex*, l'an de Rome 609. Cet Aqueduc égaloit la cime du mont *Viminal*; l'eau qui en étoit très-claire & fort bonne à boire, venoit d'une fontaine nommée *Piconia*, aux extrémités des montagnes des *Péliginois* ; son cours étoit de 61710 pas, après avoir fourni d'eau deux montagnes de Rome, le *Viminal* & le *Quirinal*, elle se déchargeoit dans 51 bassins, pour la commodité de plusieurs quartiers de la ville. Cet Aqueduc étoit double, car il y avoit des canaux soûterrains, & d'autres qui étoient portés sur des arcades qui égaloient en hauteur la cime du mont *Viminal*.

Celui des Censeurs *Cn. Servilius Scipion* & *L. Cassius Longinus*, conduisoit l'eau appellée *Tépula*, du territoire de *Frescati* jusqu'au *Capitole*, c'est-à-dire, l'espace de 12000 pas.

Cet Aqueduc conſtruit l'an de Rome 628. fourniſſoit quatorze réſervoirs dans la ville, & pluſieurs autres dans la campagne.

L'Aqueduc de l'*eau Julia* fut bâti par M. *Agrippa*, du temps d'Auguſte, dont il lui fit porter le nom. Cette eau étoit ramaſſée de pluſieurs ſources en un grand réſervoir, à ſix milles de Rome, ſon cours étoit de 1500 pas, & il ſe déchargeoit en dix-ſept baſſins.

Celui de l'*eau Vierge*, ainſi appellée de ce qu'une jeune fille en découvrit la ſource à des ſoldats qui cherchoient de l'eau, fut encore un ouvrage d'*Agrippa*. Son canal commençoit à huit milles de Rome, dans le territoire de *Tuſculum*, & ſon cours étoit de 14105 pas. Cette eau paſſoit dans le Champ de Mars, & ſe déchargeoit enſuite dans pluſieurs baſſins pour la commodité des quartiers; cet Aqueduc ſubſiſte encore, & eſt connu ſous le même nom. Le Pape Nicolas V. l'a fait réparer.

L'Aqueduc d'Auguſte, *Aqua Auguſta*, recevoit les eaux du lac *Alſiétain* à 4 milles de Rome, & fourniſſoit l'eau au Cirque pour les Naumachies & pour arroſer les jardins.

Des deux Aqueducs commencés par *Caligula*, & achevés par *Claude*, l'un portoit l'eau de deux belles fontaines du pays des Latins à Rome, & étoit porté ſur des arcades qui avoient 46000 pas de long; cette eau appellée *Claudia*, de *Claude*, étoit fort bonne à boire. L'autre qui tiroit ſes eaux du *Téveron*, qui fourniſſoit déja un Aqueduc, avoit 62000 pas de cours. Comme l'eau du *Téveron* ou *Anio* étoit bourbeuſe, Claudius imagina de faire faire à 4000 pas de ſa décharge un étang pour y laiſſer raſſeoir le limon, mais malgré cette précaution, dans les temps de pluyes & d'orages, l'eau n'arrivoit à Rome que bien trouble; ce ſecond Aqueduc qui tiroit ſes eaux du *Téveron* ou *Anio*, s'appelloit l'*Anio novus*, & le premier qui tiroit ſes eaux du même fleuve, s'appelloit *Anio vetus*.

Ces neuf Aqueducs fourniſſoient de l'eau pour tous les beſoins, tant à la ville qu'à la campagne, par treize mille cinq cens quatre-vingt-quatorze tuyaux. Les Fontaines ou Châteaux d'eaux étoient multipliées à proportion, auſſi y avoit-il de l'eau abondamment dans tous les quartiers de Rome & aux environs.

Les Fontaines de la ville étoient pour la pluſpart ornées de belles figures & de colonnes de marbre.

Des Gardes ou Fontainiers avoient ſoin d'entretenir la diſtribution des eaux, & de prendre garde qu'aucun particulier ne la divertit à ſon uſage, de ſon autorité privée. Tous les Aqueducs fourniſſoient aſſez d'eau pour qu'on en pût accorder aux particuliers; mais cela ſe faiſoit avec ordre, & moyennant un certain tribut, proportionné à la quantité d'eau qu'on ſouhaitoit avoir, ce qui produiſoit un revenu conſidérable.

Les eaux qui n'étoient pas bonnes à boire, comme celles du Téveron, tomboient dans des lacs, & ſervoient à différens uſages; on les faiſoit enſuite paſſer dans les cloaques, d'où elles ſe déchargeoient dans le Tibre.

M. Agrippa, qui avoit été trois fois Conſul, & qui étoit tout-puiſſant auprès d'Auguſte, voulut bien exercer l'Edilité pour avoir occaſion de rendre au public tous les ſervices poſſibles. Un de ſes premiers ſoins fut d'enrichir la ville de Rome de quantité de belles eaux, ſoit en nettoyant les anciens

canaux & les anciens aqueducs, ſoit en y en ajoûtant de nouveaux ; de plus il fit encore conſtruire une infinité de Réſervoirs, de Fontaines & d'Abreuvoirs, qu'il décora de quantité d'ornemens, que d'autres moins zélés auroient fait paſſer dans leurs maiſons particuliéres.

Néron, après l'embrâſement de Rome, interrompit l'uſage où étoient les particuliers d'avoir de l'eau chez eux, afin de fournir à une très-grande quantité de réſervoirs qu'il fit faire dans tous les quartiers de Rome, pour y avoir recours dans les incendies.

Les Cenſeurs, & après eux les Ediles Curules, eurent l'intendance des Aqueducs & des eaux de Rome ; mais ſous les Empereurs, depuis Néron, on établit des Maîtres des eaux, qui avoient ſous eux quantité d'Officiers ſubalternes, & les particuliers obtinrent de nouveau le privilége d'avoir chez eux quelques filets d'eau, moyennant une redevance.

Nous ne pourrions nous imaginer la grandeur & la magnificence des édifices publics des Romains, & des Aqueducs en particulier, ſi l'on n'en voyoit encore de précieux reſtes.

Nous avons dit que les Aqueducs élevés étoient faits en arcades, & que pour la ſolidité il y en avoit quelquefois deux ou trois rangs l'un ſur l'autre. Ces arcades qui portoient les canaux étoient bâties de pierres dures & de briques ſi bien cimentées, qu'on a peine encore à détacher des morceaux de ce qui en reſte. Le pont du Gard, qui ſubſiſte depuis environ dix-ſept ſiécles, eſt un de ces ouvrages faits par les Romains, il a trois rangs d'arcades les unes ſur les autres, & a été bâti, dit-on, pour conduire un Aqueduc à la ville de Niſme.

Des Pyramides & Obéliſques.

LEs Pyramides & les Obéliſques étoient des édifices de pierre ou de marbre qui faiſoient l'ornement des Places où on les conſtruiſoit. La Pyramide & l'Obéliſque s'élevoient en diminuant, & aboutiſſoient en pointe; quelquefois la Pyramide étoit ſurmontée d'un globe, ou de quelqu'autre ornement. Il y a eu des Pyramides d'une hauteur immenſe, & ſans parler de celles d'Egypte, qui étoient autant de

merveilles, Pline fait mention d'une à la conſtruction de laquelle 320000 hommes furent employés pendant 20 ans. Ces édifices étoient ordinairement quadrangulaires ou pentagones; il y en avoit auſſi de ronds en forme de pain de ſuccre, ce que nous appellons des cones : la baſe de ces monumens répondoit toujours à leur ſtructure : celle des Pyramides étoit beaucoup plus large que celle des Obéliſques, auſſi l'Obéliſque étoit-il beaucoup plus délié, & ſa cime paroiſſoit une aiguille. Les Obéliſques étoient ordinairement d'une ſeule pierre, & chargés d'inſcriptions ou d'hyérogliphes qui renfermoient quelqu'inſtruction. On élevoit auſſi des Obéliſques ſur les tombeaux pour perpétuer la mémoire des grands hommes & des perſonnes chéries.

Des Colonnes.

NOus n'entendons pas parler ici des Colonnes qui ſervoient à embellir ou à fortifier les édifices, mais de celles qui étoient elles-mêmes des édifices, qui faiſoient comme les Pyramides & les Obéliſques, l'ornement des

Places où elles étoient conſtruites ; les plus célébres étoient celle de *Trajan* & celle d'*Antonin*.

La *Colonne Milliaire* étoit celle qu'Auguſte avoit fait planter au milieu de la grande Place de Rome, où aboutiſſoient tous les grands chemins de l'Italie ; elle fut appellée *Milliaire*, parce que c'étoit de cette colonne que l'on comptoit les diſtances appellées milles, ſur toutes les grandes routes où ces milles étoient marquées ſur des bornes ou petites colonnes qu'on avoit plantées dans cette vûe ; la *Colonne Trajane* étoit élevée au milieu d'une Place que l'Empereur Trajan avoit fait embellir. Ce fut le Sénat qui la fit élever à la gloire du Prince, dans le temps de ſes expéditions contre les Parthes, & Trajan étant mort en Syrie, on apporta ſes cendres à Rome, dans une urne d'or qui fut placée au haut de cette colonne, qui avoit cent huit pieds d'élévation, & autour de laquelle étoient repréſentées en bas reliefs les belles actions du Prince. La *colonne d'Antonin*, qui étoit dans le Champ de Mars, avoit ſoixante & ſeize pieds de haut, & elle étoit ſurmontée de la ſtatue du Prince. Les Colonnes, les Obéliſques

& les Pyramides étoient donc des édifices à peu près du même goût, mais comme nous l'avons déja dit, la Colonne avoit moins de baſe que l'Obéliſque, & l'Obéliſque en avoit moins que la Pyramide; de plus, celle-ci pouvoit contenir des logemens, & les autres ne pouvoient renfermer qu'un eſcalier.

Des Cloaques ou *Egoûts.*

ENtre les ſuperbes ouvrages que Tarquin l'ancien fit faire pour l'embelliſſement & la commodité de Rome, les *cloaques* étoient particuliérement dignes d'admiration; ne nous laiſſons pas prévenir de ce que les noms ont de rebutant. Rome, dans ſon plus haut degré d'élévation, pouvoit à peine rien montrer qui put entrer en comparaiſon avec ces égoûts, qui étoient auſſi magnifiques qu'immenſes, & peut-être dans le monde entier n'y eût-il jamais rien de comparable à ce bel ouvrage, dont l'utilité publique étoit l'objet.

Rome dans ſon enceinte renfermoit pluſieurs montagnes, les eaux des

pluyes & des fontaines inondoient les rues & les places baſſes de la ville, dont les habitans étoient fort incommodés; Tarquin qui avoit des vûes nobles & dignes d'un Roi, entreprit de délivrer la ville de toutes ces incommodités, & de la rendre habitable & ſaine dans tous ſes quartiers. Il fit donc conſtruire ces admirables voûtes ſouterraines, qui étoient d'une ſolidité incroyable, & qui ſoûtenoient en l'air preſque toute la ville; ces voûtes ſe diviſoient en pluſieurs branches, qui après avoir parcouru tous les quartiers de la ville, aboutiſſoient toutes à la Place publique, dans le grand Egoût, lequel par un ſeul canal ſe déchargeoit dans le Tibre, qui entraînoit toutes les immondices dans la mer; ces voutes avoient ſeize pieds de large & treize de haut, en ſorte que les barques y pouvoient voguer aiſément; il y avoit dans les rues d'eſpace en eſpace des ouvertures par leſquelles les particuliers pouvoient jetter les immondices.

La quantité prodigieuſe d'eaux qu'apportoient à Rome un grand nombre d'aqueducs, qui conduiſoient des fleuves entiers, leſquels ſe déchargeoient en partie dans ces cloaques, & quan-

tité d'autres eaux qui y avoient leurs cours, faiſoient que les immondices ne ſéjournoient pas dans ces conduits, qui avoient d'ailleurs toute la pente convenable, & que tout étoit emporté promptement dans la riviere, ſur-tout depuis que M. Agrippa, étant Edile, eût fait paſſer par ces conduits les eaux de ſept canaux, qui coulant avec la rapidité des torrens, emportoient tout ce qui ſe trouvoit dans leur paſſage.

Tarquin le Superbe acheva ce grand ouvrage, qu'il augmenta même à proportion que la ville s'étoit agrandie; nous venons d'obſerver que tous ces conduits paſſoient ſous les rues & ſous les places de Rome, mais après l'embrâſement de la ville par les Gaulois, les Romains s'étant hâtés de reconſtruire des maiſons, le firent ſans ordre & ſans alignement, en ſorte que pour la pluſpart elles furent bâties ſur les voutes mêmes de ces canaux ſouterrains; cependant ils n'en furent point altérés, & il ſembloit qu'ils étoient inébranlables; en effet pluſieurs ſiécles n'y donnérent aucune atteinte. Ces voutes ſouterraines réſiſtérent à tout, même aux tremblemens de terre, & ſubſiſtérent plus de 700 ans ſans altération.

Pour l'éxécution de ce projet il avoit fallu couper pluſieurs montagnes, & percer pluſieurs rochers.

Les deux Tarquins méritérent ſans doute des éloges de ne s'être pas rebuté des difficultés d'une pareille entrepriſe, & d'avoir tout ſurmonté pour procurer à Rome un ſi grand bien, il eut été ſeulement à ſouhaiter que pour procurer de ſi grands avantages à la poſtérité, ils n'euſſent pas accablé le peuple, en l'obligeant de faire par ſes mains des ouvrages de ſi longue haleine & ſi périlleux.

Les égoûts de Rome étoient donc une des raretés du monde, de même que les aqueducs, qui ne furent ni moins utiles, ni moins ſalutaires. Les Boucheries étoient auſſi des édifices recommendables, ſitués & pratiqués de maniere que les citoyens n'en recevoient aucune incommodité.

Les Princes ou les Magiſtrats qui donnent ainſi leur attention à tout ce qui peut contribuer à la ſanté & à la longue vie des citoyens, ſont vraiment les peres des peuples confiés à leurs ſoins; & ſi les deniers étoient toujours auſſi bien diſpenſés, ce ſeroit une grande injuſtice de ſe plaindre des contributions.

Des Portes.

LEs Portes doivent auſſi être miſes au rang des édifices publics ; la ville de Rome en avoit 37. la premiére s'appelloit *Flaminia*, aujourd'hui *del Popolo*, ſur le bord du Tibre ; la ſeconde *Collatina*, parce qu'elle donnoit ſur le chemin de *Collatie*, ville des Sabins.

La troiſiéme étoit appellée *Quirinale*, parce qu'elle conduiſoit au *Quirinal*, on l'appelle aujourd'hui *Porta Salava*, parce que c'eſt par cette porte que le ſel entre dans la ville.

La quatriéme s'appelloit *Viminale*, à cauſe de la montagne du même nom.

La cinquiéme s'appelloit l'*Eſquiline*, ou la *Taurine*, & *Tiburtine*, parce qu'elle conduiſoit à Tivoly.

La ſixiéme étoit la *Porte Cœlimontana*, qui conduiſoit au mont *Cœlius*.

La ſeptiéme la *Porte Latine*, du pays des Latins.

La huitiéme la *Porte Capéne* ; elle étoit au pied du mont Aventin, proche du Tibre ; c'étoit par cette porte

qu'entroient les Triomphateurs dans la cérémonie de leur triomphe, c'eſt pourquoi on l'appelloit auſſi *Triomphale*; & pluſieurs autres.

Des Ponts.

LOrſqu'on parle d'une ville, les Ponts ne doivent point être oubliés, puiſqu'ils contribuent particuliérement à la rendre belle & commode. On en comptoit huit dans Rome; le *Pont Sublicien*, qui étoit de bois, fut bâti par *Ancus Martius*, au pied du mont Aventin, & joignoit le Janicule à la ville; il fut enſuite rebâti de pierres par *Emilius Lepidus*, dont il prit le nom, & ayant encore été ruiné par les inondations du Tibre, l'Empereur Tibere le fit reconſtruire, & depuis il a été fait de marbre.

Un autre Pont appellé *Triomphal*, parce que dans les cérémonies du triomphe, le Triomphateur paſſoit deſſus, étoit à peu près au milieu du Tibre.

Plus le Pont du *Mont Palatin*, deux autres Ponts qui joignoient l'Iſle du Tibre,

Tibre, le *Pont Aurélius* ou du *Janicule*, qu'Antonin le Pieux fit faire tout de marbre, & a été rétabli depuis par le Pape Sixte IV. & appellé de ſon nom *Ponte Sixto*. Le *Pont Elien*, bâti par l'Empereur *Elius Adrianus*, qu'on appelle aujourd'hui le *Pont S. Ange*. Le *Pont Milvius* ou *Milvio*.

Le Pont que Trajan fit conſtruire ſur le Danube, étoit ſeul capable d'immortaliſer ſon nom; il avoit vingt piles pour porter les arches, chaque pile étoit épaiſſe de ſoixante pieds, & haute de cent cinquante, ſans compter les fondemens; l'ouverture entre les piles étoit de cent ſoixante & dix pieds; le pont avoit donc en tout ſept cent quatre-vingt-quinze toiſes de large. Ce Pont étoit un ouvrage des plus hardis & des plus difficiles, à cauſe de la profondeur du fleuve en cet endroit, & de ſa rapidité, qui formoient des obſtacles qui paroiſſoient inſurmontables. Trajan avoit fait ce Pont pour aller contre les Barbares, & Adrien ſon ſucceſſeur, qui appréhendoit qu'il ne fût favorable aux Barbares mêmes, & qu'ils ne s'en ſerviſſent contre les Romains, en fit abattre les arches.

Des Grands Chemins.

LEs grands chemins étoient un des travaux des Romains qui leur ont fait le plus d'honneur, & dont ils ont retiré le plus d'avantage, & ce qui en reſte encore ſuffit pour nous en donner une grande idée.

Le Cenſeur *Appius Claudius* eſt le premier des Romains qui s'eſt rendu célébre par la conſtruction d'un grand chemin, qui fut appellé de ſon nom la *Voie Appienne*, & qui conduiſoit de Rome à Capoue; le domaine des Romains ne s'étendoit pas alors plus loin de ce côté-là; ce chemin fut enſuite continué juſqu'à Brunduſe ou Brinde, ce qui faiſoit à peu près 115 de nos lieues. On en a conſtruit pluſieurs autres depuis, qui ſe diviſoient en un grand nombre de branches, qui s'étendoient dans toutes les parties de l'Empire Romain.

Les grands chemins étoient diviſés en des diſtances égales qu'on appelloit *milles*, parce qu'elles étoient chacune

de mille pas géométriques, & chaque mille étoit marqué d'une colonne ou pillier de pierre qui portoit à combien de milles elle étoit éloignée de Rome. Par-la les voyageurs ſçavoient au juſte combien ils avoient fait de chemin, & par conſéquent combien il leur en reſtoit à faire.

Il y avoit d'eſpace en eſpace, le long des chemins, des pierres pour aider aux voyageurs à monter à cheval ſans le ſecours de perſonne, car on ne ſe ſervoit point d'étrier.

Ces chemins dont on voit encore de beaux reſtes, étoient plus élevés que le terrein voiſin, & faits en maniere de chauſſée. Pour la conſtruction de ces chemins, & les mettre à niveau, il a ſouvent fallu couper des montagnes & de dures roches, ou bien les creuſer. Ces chemins auroient été beaucoup plus beaux encore s'ils avoient eu plus de largeur, mais ils n'avoient que quatorze pieds, & deux voitures qui s'y rencontroient ne laiſſoient pas de place pour les perſonnes de pied; il y avoit néanmoins quelques chemins à double chauſſée, dont l'une ſervoit pour aller, & l'autre pour revenir; par cet arran-

gement il n'y avoit jamais d'embarras ſur ces routes.

Des Baſiliques.

BAſilique eſt un mot Grec qui ſignifie *Maiſon Royale.* En effet les grandes & ſpatieuſes Salles appellées *Baſiliques*, étoient deſtinées à raſſembler le peuple lorſque les Rois rendoient eux-mêmes la Juſtice.

Baſilique étoit à Rome un bâtiment public, conſtruit ſuperbement, où l'on rendoit la juſtice.

Il y avoit dans ces Baſiliques de grandes ſalles voutées, & des galleries élevées ſur de riches colonnes. Des deux côtés des galleries étoient des boutiques où l'on vendoit les plus belles marchandiſes, & il y avoit au milieu une grande place pour la commodité des gens d'affaires & des Marchands.

Les Tribuns, & particuliérement les Centumvirs, rendoient la juſtice dans ces Baſiliques; on y avoit auſſi conſtruit des chambres où les Juriſconſultes & les Légiſtes gagés de la République, ſe

tenoient pour répondre ſur les points de droit.

Les Baſiliques ſont enfin devenus des Egliſes, & ont ſervi de modéles à la pluſpart de celles qu'on a bâties depuis. Les Baſiliques différoient des Temples en ce que les colonnes des Temples étoient en dehors, & que les colonnes des Baſiliques étoient en dedans.

Des Portiques ou *Galleries.*

LA magnificence & la beauté des Portiques étoit quelque choſe d'extraordinaire chez les Romains ; les particuliers même en ornoient leurs maiſons ; ils faiſoient auſſi la plus grande décoration des Théatres & des Baſiliques, & les Empereurs en faiſoient un des plus grands ornemens de leurs Palais. Ces Portiques ou Galleries étoient ſoutenus d'un ou de pluſieurs rangs de colonnes de marbre pour l'ordinaire, qui ſoutenoient des voutes ſuperbes ; le dedans étoit orné de ſtatues, de peintures & d'autres ornemens ; les côtés étoient percés de pluſieurs fenê-

tres, leſquelles étoient fermées d'une pierre ſpéculaire plus claire que le verre. On ſe promenoit ſous ces Portiques, & on y converſoit d'autant plus agréablement, qu'on y étoit à l'abri des injures de l'air ; l'hyver on n'y ſentoit point le froid, & l'été on y reſpiroit un air frais & agréable, à cauſe des voutes & des fenêtres qu'on ouvroit ou fermoit ſuivant les ſaiſons ; de tous les Portiques qui furent bâtis à Rome, les trois plus conſidérables ont été ceux de *Pompée*, d'*Auguſte* & de *Néron*.

Il y avoit auſſi des Portiques découverts qui ſervoient aux Athlétes pour les combats de la lutte.

Des Arcs de Triomphes, Trophées ou *Monumens*.

LEs Arcs de Triomphes étoient comme ils ſont encore aujourd'hui des conſtructions de charpente, revêtues de décorations, ou des édifices de pierres magnifiquement décorés d'Architecture & de Sculpture. Les premiers ſe plaçoient à quelques portes ou paſſages,

on choiſiſſoit pour les autres des places convenables & à demeure, pour conſerver à la poſtérité la mémoire de quelque grande action. Ce ſont ces derniers, ſolides & durables, qui doivent avoir un rang diſtingué parmi les édifices publics. On élevoit des Arcs de Triomphe aux Empereurs & aux grands hommes de l'antiquité; il y en avoit pluſieurs à Rome, dont le plus ancien & un des plus célébres fut celui de *Tite*, qui fut conſtruit ſolidement, & avec beaucoup d'art & de magnificence: en l'une de ſes faces on voyoit le char du Triomphateur, avec une victoire derriére qui ſembloit le couronner. L'arche du vieux teſtament & les faiſceaux de verge marchoient devant lui; à l'autre face on voyoit les deux tables de la loi, la table & le chandelier d'or, avec les différens vaſes du Temple de Salomon. Ces Arcs étoient compoſés d'une, de deux ou de trois arcades, ſouvent décorées de pluſieurs colonnes; les inſcriptions & les reliefs faiſoient auſſi partie des ornemens.

Les Arcs de Triomphe conſtruits en pierres étoient donc autant de trophées pour conſerver la mémoire de quelque

grande action ; les autres étoient pour honorer l'entrée d'un Prince ou d'un Conquérant, ou enfin pour faire l'ornement de quelque grande fête.

Quant aux Trophées, on ne peut compter parmi les édifices publics que ceux qui étoient d'une ſolide conſtruction. Les Grecs ſe contentoient d'attacher à quelques arbres les armes des ennemis qu'ils avoient vaincus, ou bien ils faiſoient un tas de ces mêmes armes au lieu même de la victoire ; ils faiſoient grand cas de ces trophées. Les Romains encore plus jaloux de leur gloire dans les derniers temps de la République, bâtiſſoient de pierres leurs Trophées, & leur donnoient différentes figures, mais ils y gravoient toujours des caſques, des boucliers, & toutes les ſortes d'armes qu'ils avoient priſes ſur les ennemis ; chez les Grecs, comme chez les Romains, c'étoit un grand crime d'abattre ou même d'altérer en quelque ſorte les Trophées, qu'ils regardoient comme des choſes ſacrées. Les Rhodiens obſervérent ſi ſcrupuleuſement cette Loi, qu'ils n'oſérent pas, longtemps même après la mort d'Arthemiſe, abattre les trophées que cette Reine

Reine qui les avoit vaincus, avoit fait ériger dans leur propre ville. Quoique ces Trophées fuſſent des plus humilians pour eux, l'un repréſentoit Arthemiſe & l'autre la ville de Rhodes, ſur le front de laquelle la Reine imprimoit les marques de la ſervitude. Les Rhodiens ſe contentérent de maſquer ces Trophées d'un édifice fort élevé.

Des Arts & Profeſſions.

LEs Arts ſe diviſent en Arts libéraux & en Arts méchaniques. Les Arts libéraux, qui ſont conſidérés comme plus nobles & plus honnêtes, ſont principalement les *Belles Lettres*, la *Muſique*, la *Peinture*, la *Sculpture* & l'*Architecture*, l'*Art militaire* & la *Marine*, la *Médecine*, les *Mathématiques*, & la *Philoſophie* le premier de tous les Arts libéraux, s'il n'eſt encore de beaucoup ſupérieur. La *Sculpture*, la *Peinture*, l'*Art militaire*, la *Marine* & la *Médecine*, ſi l'on y comprend la *Pharmacie* & la *Chirurgie* qu'elle renfermoit alors, tiennent tout à la fois

des Arts libéraux & méchaniques ; mais comme l'eſprit y a plus de part que le corps, on les met au rang des Arts libéraux. Nous parlerons plus au long de chacun, à l'exception de l'*Art militaire* & de la *Marine*, dont nous avons déja traité. Les Arts méchaniques ſont ceux où la main & le corps ont plus de part que l'eſprit, tels ſont la pluſpart des métiers. Ceux-ci pour être eſtimés moins nobles, parce qu'ils exigent moins de talens & d'études, n'en ſont pas moins utiles : ce ſont eux qui fourniſſent aux beſoins de la vie, & il nous ſeroit plus difficile de nous en paſſer que de la pluſpart de ceux qui ſont eſtimés plus honnêtes, parce qu'ils exigent plus de talens ; les Arts méchaniques en exigent moins, il eſt vrai, & c'eſt une attention de la Providence, que les choſes dont on ne ſe peut paſſer ſoient plus communes que les autres : le mépris qu'on fait d'ordinaire des Arts méchaniques ne devroit donc tomber que ſur celles de ces profeſſions qui ne ſont ni utiles ni néceſſaires, ou plûtôt, qui n'étant propres qu'à faire naître ou entretenir le luxe, la molleſſe & la débauche, ne peuvent être que pernicieuſes.

Les premiers Romains ne parurent pas faire grand cas des arts en général : en effet leur ſimplicité & leur frugalité les leur rendoient moins néceſſaires ; Romulus même ſembloit ne permettre aux perſonnes libres que deux profeſſions, la guerre & l'agriculture, & abandonner aux eſclaves & aux étrangers les Arts méchaniques, auſſi les premiers Romains ne s'y appliquoient-ils pas volontiers, & ſi dans la ſuite il y eut un grand nombre d'artiſans qui n'étoient ni étrangers ni eſclaves, ils étoient regardés comme les derniers du peuple, & comptés pour peu de choſe. Les laboureurs au contraire alloient de pair avec ceux qui donnoient leur ſang pour la patrie, ou plûtôt ces deux conditions n'en faiſoient qu'une, puiſque tous les ſoldats étoient laboureurs, & que tous les laboureurs étoient ſoldats, ou du moins diſpoſés à l'être.

Les métiers & le négoce même furent donc d'abord comme mépriſés & abandonnés à ce qu'il y avoit de plus vil, mais le luxe & la molleſſe changérent enfin cette façon de penſer. Le luxe n'accrédita pas ſeulement les méniers, qui étoient déja en uſage ; il

introduiſit encore bien des profeſſions qui ne pouvoient ſervir qu'aux divertiſſemens, & à corrompre les mœurs de plus en plus, & les Cenſeurs ſe crurent enfin obligés de donner des Ordonnances pour abolir la pluſpart de ces profeſſions. Jules Céſar fit auſſi des loix pour modérer le luxe de ſon temps; il défendit les litiéres, les robes de pourpre & l'uſage des pierreries, qu'il ne permettoit qu'aux perſonnes de qualité, & à certains jours ſeulement. La modeſtie d'Auguſte fit ſur les eſprits plus d'impreſſion que toutes les Ordonnances, qui ſous ſes ſucceſſeurs furent de trop foibles digues pour arrêter un torrent, qui de jour en jour devenoit plus impétueux. La corruption des mœurs, le luxe & la molleſſe allérent donc toujours en augmentant, juſqu'à ce qu'enfin ils cauſérent la ruine de l'Empire.

Le luxe & la molleſſe qui inſpirérent aux hommes le goût de l'oiſiveté & des plaiſirs, firent auſſi abandonner aux Dames la pluſpart de leurs occupations; néanmoins elles continuérent l'uſage où elles étoient de filer, & l'Hiſtoire remarque que preſque tous

les habits qu'Auguſte portoit, avoient été filés par ſa femme, ſes filles & ſes niéces.

A l'égard du trafic, on diſtinguoit deux ſortes de Marchands, dont les uns vendoient en gros & les autres en détail; les premiers étoient aſſez conſidérés, & Cicéron parlant d'eux, dit que leur commerce n'avoit rien que d'honnête & de louable, ſi ceux qui s'y appliquent ne ſont point inſatiables, & ſi contens d'un gain légitime & raiſonnable, ils exercent leur profeſſion ſans fraude & ſans menſonge.

Il paroît que le trafic par mer étoit établi dès le temps des Rois, puiſque preſqu'auſſitôt après l'expulſion de Tarquin, les Romains firent avec les Carthaginois un traité par lequel on voit que le commerce que faiſoit la République s'étendoit juſque dans l'Afrique. Les grands Princes ſe ſont toujours appliqués à faire fleurir les Arts, & ſe ſont fait un plaiſir d'exciter l'émulation, en comblant d'honneurs & de bienfaits les hommes rares & excellens, mais le regne d'Auguſte fut particuliérement le regne des beaux Arts comme celui des Sciences; le goût délicat & le génie

ſupérieur du Prince ne contribuérent pas peu à leur perfection ; ceux où les Romains ont le mieux réuſſi d'après les Grecs, ſont les *Belles-Lettres*, la *Poëſie* & l'*Eloquence*, l'*Architecture*, la *Sculpture* & la *Peinture* ; il eut été à ſouhaiter ſeulement qu'ils euſſent mieux connus les régles de la perſpective.

De la Peinture & de la Sculpture.

LA Peinture eſt auſſi ancienne que la Sculpture, mais on ne peut fixer ni le temps ni le lieu de l'établiſſement de ces Arts. Les Egyptiens & les Grecs, qui ſe diſent les inventeurs de preſque toutes les ſciences, n'ont pas manqué de s'attribuer la gloire d'avoir été les premiers Peintres & les premiers Sculpteurs.

La Peinture, comme la Sculpture, & preſque tous les autres Arts, n'a eu que de foibles commencemens ; les Grecs l'ont pouſſé à ſa perfection, & cet Art a paſſé de la Gréce en Italie, où il étoit en grande conſidération dès la fin de la République ; mais la déca-

dence de l'Empire a auſſi été celle de la Peinture & de tous les beaux Arts, qui n'ont repris vigueur que longtemps après. La Peinture a fourni de grands Maîtres vers le Pontificat de Jule II, ſous qui floriſſoit Michel Ange, qui a été ſuivi de pluſieurs grands hommes en ce genre. L'Italie, & Rome principalement, étoit le lieu où cet art ſe pratiquoit dans la plus grande perfection. A l'école de Raphaël a ſuccédé celle des Caraches, laquelle a preſque duré juſqu'à préſent dans leurs éléves. Les Anciens ne peignoient qu'à freſque & en détrempe, l'art de peindre en huile n'ayant été trouvé que depuis environ trois ſiécles, par un Flamand connu ſous le nom de Jean de Bruges.

La Sculpture eſt un art par lequel en ôtant ou en ajoutant de la matiere ſur laquelle on travaille, terre, bois, pierres ou métaux, l'on forme toutes ſortes de figures, ſuivant ce qu'on s'eſt propoſé; on ne peut douter de l'antiquité de la Sculpture, elle eſt conſtatée par l'Ecriture ſainte, qui fait mention des idoles de Laban, du veau d'or, & d'un grand nombre d'autres ouvrages en ce genre, mais cet Art n'a guère

paru dans ſa perfection, au moins pour les figures de marbre & de bronze, qu'environ 300 ans après la fondation de Rome, alors ont paru quantité d'excellens hommes qui ont pouſſé cet art au plus haut point où il pouvoit atteindre: il paroît même que le nombre des excellens Sculpteurs a ſurpaſſé de beaucoup celui des excellens Peintres. Seroit-il donc plus aiſé de réuſſir dans l'un que dans l'autre de ces deux Arts, c'eſt ce que je ne déciderai point, je me borne à cette réfléxion qu'il faut que Dieu ſoit bien grand, puiſqu'il ſuffit de copier avec vraiſemblance le moindre de ſes ouvrages; une feuille d'arbre, un inſecte, pour ſe faire une grande réputation.

De la Muſique.

LA Muſique eſt une ſcience qui conſiſte à former des accords agréables à l'oreille, & approuvés par la raiſon. Les anciens en attribuoient l'invention à *Apollon* ou à *Mercure*; ce qu'il y a de vraiſemblable, c'eſt que ce ſont les

oiſeaux qui ont appris à l'homme à chanter, & qui ont occaſionné l'invention de la muſique, que les Poëtes diſent être un préſent des Dieux, qui ont accordé aux hommes ce moyen innocent de ſe délaſſer de leurs peines & de diſſiper leurs chagrins : en effet cette douce occupation eſt capable de ſuſpendre & de charmer ſes ennuis, d'adoucir ſes amertumes & de les diſſiper. On ne pourroit donc qu'approuver l'uſage de faire apprendre la Muſique aux jeunes perſonnes, ſi l'on ne ſçavoit l'abus qu'on en fait communément, & que c'eſt au mépris de connoiſſances plus importantes & plus eſſentielles qu'on les y applique.

Nous ſçavons que les Anciens aimoient beaucoup la Muſique, mais nous ſommes mal inſtruits des principes & de la méthode qu'ils ſuivoient, ſoit pour apprendre la Muſique, ſoit pour la pratiquer. Il paroît que dans les premiers temps la Muſique étoit ſimple & grave, puiſqu'Horace oppoſe la ſévérité de l'ancienne Muſique à la molleſſe & à la lubricité de celle de ſon temps. Que dirons-nous de celle de nos jours ! n'eſt-elle pas encore plus licen-

cieuſe ? jugeons-en par les mœurs du plus grand nombre de ſes partiſans.

De la Médecine.

LA Médecine eſt l'art de conſerver la ſanté, & de la recouvrer lorſqu'on l'a perdue ; tant que les Romains menérent une vie dure & laborieuſe, & que contens du néceſſaire, ils préparoient eux-mêmes ce dont ils avoient beſoin pour vivre, ils ſe ſont paſſés de Médecins ; mais le luxe de la table, & les excès qui en ſont la ſuite, occaſionnérent bientôt beaucoup de ſortes de maladies, & rendirent les Médecins néceſſaires : juſques-là les Romains n'avoient pas fait grand cas de la Médecine, & les Médecins qui étoient en petit nombre, n'avoient pas à Rome une grande conſidération. Du temps de la République, on ne connoiſſoit point les Médecins dans les armées, il ne paroît pas même qu'il y en eut ſous les Empereurs ; les ſoldats ſe panſoient les uns les autres, & ceux qui avoient une plus grande expérience étoient les plus employés.

La Médecine des Anciens renfermoit la *Pharmacie* & la *Chirurgie.* Les Médecins compoſoient donc eux-mêmes les remédes, & ils faiſoient les opérations, quoiqu'ils n'euſſent alors qu'une connoiſſance bien imparfaite de l'*Anatomie*, qui n'a été bien cultivée que dans les derniers temps : mais on peut dire que cette ſcience ſi néceſſaire, paroît aujourd'hui pouſſée à ſa perfection.

Des Belles-Lettres ou de l'Eloquence, de la Poëſie & de l'Hiſtoire.

LEs Belles-Lettres ſont particuliérement l'*Eloquence*, la *Poëſie* & l'*Hiſtoire* : l'*Eloquence* dépend autant de la nature que de l'art, c'eſt-a dire que pour y parvenir, il faut avoir reçu de la nature de grands talens. Je ne puis mieux faire connoître l'utilité de l'Eloquence, qu'en diſant qu'elle eſt l'art de perſuader & de conduire les hommes par la parole ; ſoit qu'il ſoit queſtion de les animer & de les ſoûtenir, ſoit qu'il s'agiſſe de les retenir & de les em-

pêcher de prendre des partis violens ; la véritable éloquence réforme donc les caracteres ; elle commande aux paſſions & les domine ; elle eſt capable de faire réuſſir les plus grandes affaires, & les plus difficiles : c'eſt à l'Eloquence à donner la forme au diſcours, mais c'eſt au bon ſens & à l'expérience à fournir les matieres.

La Poëſie qui n'eſt qu'une éloquence plus ſublime, eſt le talent d'enlever les hommes à eux mêmes, & de les métamorphoſer pour ainſi dire. Ce rare talent, qui vient plus de la nature que de l'art, eſt donc quelque choſe de grand, & ne devroit être employé qu'à publier les grandeurs de Dieu ; & à former les hommes pour les rendre véritablement heureux, en leur faiſant connoître les vrais biens, & en les mettant au-deſſus des craintes & des frayeurs chimériques qui les agitent, c'eſt à une fin ſi noble que devroit être employé ce que l'eſprit humain a de plus fort, de plus ſublime, de plus brillant, & c'eſt abuſer miſérablement de ces beaux talens, de les employer à des ſujets mauvais, ou du moins inutiles.

Cicéron qui n'étoit point Poëte, reconnoît que la Poëſie eſt un don du ciel & l'influence d'un eſprit divin. Platon veut auſſi que la Poëſie ſoit un don & une inſpiration divine, & il regarde les Poëtes non ſeulement comme des Hiſtoriens & des Philoſophes, mais auſſi comme des Théologiens. Saint Auguſtin même ne refuſe pas ce titre aux anciens Poëtes Grecs, auſſi réſidoient-ils en cette qualité auprès des plus grands Princes, dont ils formoient le Conſeil d'Etat; qu'il ſeroit heureux pour nous de ne pas reconnoître d'autres caracteres dans les Poëtes de nos jours; mais, il faut l'avouer, la Poëſie digne de Dieu même, a bien dégénéré; l'abus en eſt ſenſible, nos Poëtes ne ſont pour la plûpart ni Philoſophes ni Théologiens, & ſeroient peu propres à jouer un beau rôle dans un conſeil d'Etat, je veux dire à contribuer au bien de la Religion, à la gloire du Prince & à l'avantage des peuples. Le mal eſt devenu ſi contagieux, qu'une partie des gens de bien doutent s'il convient de faire des éléves en ce genre; c'eſt auſſi ce qui a fait dire à M. l'Abbé Fleury qu'il importoit moins qu'il y eut

des Poëtes, qu'il n'importoit qu'il n'y en eut pas de mauvais.

Les Romains, comme les Grecs, faiſoient une eſtime particuliere des Poëtes de leur temps, mais les Empereurs Romains leur furent beaucoup plus favorables que les Rois de la Gréce. On ſçait le crédit qu'eurent Virgile & Horace auprès d'Auguſte; la Poëſie néanmoins n'avoit commencée à être cultivée à Rome que vers l'an 400. c'eſt-à-dire 500 ans depuis Homere.

Il ne faut pas compter parmi les Poëtes ces froids verſificateurs, qui n'ont d'autres talens que de mettre la proſe en vers, & ſuivant S. Jérôme, il faut au contraire regarder comme d'excellentes piéces de Poëſie, non ſeulement certains livres de l'Ecriture Sainte où l'on remarque un génie & une cadence Poëtique, mais d'autres encore, qui, quoiqu'écrits en proſe, l'emportent ſur la plûpart des Poëmes pour l'expreſſion, le tour, le feu & la majeſté, car ce ne ſont pas proprement les meſures des pieds qui font la Poëſie, mais de vives expreſſions, des figures hardies, & de riches deſcriptions.

Pour connoître le véritable caractere

de la Poëſie, il faut remonter juſqu'à Sophocle & Homere, Pindare & les autres Poëtes Grecs; on verra une Poëſie ſérieuſe & agréable tout enſemble, propre à former le jugement pour la conduite de la vie, & pleine des inſtructions les plus néceſſaires pour ceux pour qui elle étoit faite; je ne prétends pas dire que ces Poëmes fuſſent parfaits & ſans défaut, quant à l'inſtruction.

Pour trouver une Poëſie pure où l'on puiſſe goûter en ſûreté le plaiſir que peut donner le langage des hommes, il faut remonter juſqu'aux Cantiques de Moïſe, de David & des autres Prophêtes; c'eſt-là, comme le remarque M. l'Abbé Fleury, qu'il faut prendre la véritable idée de la Poëſie, & apprendre l'uſage qu'on en doit faire.

L'hiſtoire la plus agréable, & peut-être la plus utile de toutes les études, eſt le récit fidéle & impartial de tout ce qui s'eſt paſſé de mémorable dans tous les temps & chez tous les peuples. Voilà ce me ſemble, l'idée qu'on peut donner de l'Hiſtoire en général. Il étoit aiſé aux Anciens de ſe mettre au fait de l'Hiſtoire univerſelle de leur temps, qui n'étoit pas ſi ample que l'eſt aujour-

d'hui chacune de nos hiſtoires particuliéres, auxquelles chaque jour fait encore une nouvelle addition. L'Hiſtoire particuliere eſt celle d'un ſeul peuple, comme l'*Hiſtoire du Peuple de Dieu*, celle des *Grecs*, celle des *Romains*, l'*Hiſtoire de France* & autres, qu'il convient d'étudier l'une après l'autre ſi l'on ſe propoſe, non de s'amuſer, mais de s'inſtruire, de ſe former & de ſe rendre capable. L'étude de l'Hiſtoire utile à tous, eſt néceſſaire à proportion du rang qu'on tient dans le monde; elle doit donc être l'étude particuliere des Princes, ils y apprendront à bien gouverner ceux que la Providence a ſoumis à leur autorité, & à ſe bien gouverner eux-mêmes. C'eſt la ſeule école où les Rois puiſſent ſe former, apprendre leurs devoirs, ce qu'ils peuvent, & ce qu'ils ne peuvent pas; ce qui eſt capable de leur faire honneur ou de les deshonnorer. C'eſt l'Hiſtoire qui leur dira qu'ils ont autour d'eux une multitude de flatteurs; que leurs prédéceſſeurs ont preſque toujours été ſéduits ou trompés par ceux mêmes qui avoient plus de part à leur confiance, & que la vérité pénétre rarement juſqu'au trône. L'Hiſtoire

qui

qui leur découvrira les maux qu'ils ont à craindre, leur apprendra auſſi les remédes qu'il convient d'apporter pour les prévenir ou pour en arrêter le cours. Elle ſeule peut les inſtruire de toutes leurs obligations, leur faire remarquer leurs défauts & les inconvéniens de leur conduite; ils y apprendront auſſi à connoitre les hommes, c'eſt-à-dire, les motifs & les paſſions qui les font agir d'ordinaire, & les reſſorts, les tours & détours qu'ils ont coutume d'employer pour parvenir à leurs fins. L'hiſtoire enfin leur fera comprendre qu'un jour dégradés par les mains de la mort, ils paroîtront ſur le Théatre général du monde ſans cour & ſans ſuite, pour y ſubir le jugement de tous les ſiécles. Voudroient-ils dès leur vivant ſçavoir ce qu'on dira d'eux après leur mort? qu'ils conſultent l'hiſtoire des Princes dont ils copient les vices ou les vertus.

C'étoit un grand avantage aux anciens Grecs de pouvoir apprendre leur hiſtoire, même ſans ſçavoir lire, & en ſe promenant dans leurs villes; de quelques côtés qu'ils ſe tournaſſent, ſur-tout dans les Temples & les Galleries publi-

ques, ils trouvoient des ſtatues, des bas reliefs ou des peintures excellentes qui les inſtruiſoient de tous les grands événemens des ſiécles paſſés.

Les deux yeux de l'Hiſtoire ſont, dit-on, la Géographie & la Chronologie; il faut donc auſſi étudier l'une & l'autre. La Géographie eſt la ſcience qui donne la connoiſſance de la ſurface de la terre, c'eſt-à-dire, qui fait connoître la poſition des différents Royaumes ou Etats, des Provinces de chacun de ces Etats ou Royaumes, des Villes de chacune de ces Provinces, des Rivieres ou Mers qui les baignent, & la Chronologie eſt la ſcience des temps & des époques; ſon objet eſt donc de marquer les jours & les années où les plus grands événemens ſont arrivés.

Des Mathématiques.

ON comprend ſous le nom de Mathématiques quantité de ſciences qui ſont difficiles & abſtraites, mais d'une très-grande utilité. Ces ſciences ſont particuliérement l'*Arithmétique*,

l'*Algébre*, la *Géométrie*, l'*Aſtronomie*, l'*Optique*.

L'*Arithmétique* eſt l'art de bien faire toutes ſortes de comptes & de ſupputations.

L'*Algébre* eſt la ſcience de réſoudre tout problême ou propoſition de Mathématique, pourvû qu'elle ſoit raiſonnable & qu'elle puiſſe être démontrée.

La *Géométrie* eſt l'art de meſurer la matiere ou les corps en toutes leurs dimenſions, longueur, largeur, hauteur ou profondeur. La *Géométrie* & l'*Arithmétique* ſont la baſe des Mathématiques.

L'*Aſtronomie* enſeigne à obſerver & à connoître le mouvement & la diſpoſition des Aſtres, leurs grandeurs, leurs diſtances & leurs éclipſes: il ne faut pas confondre cette belle ſcience avec ce qu'on appelle l'*Aſtrologie judiciaire*, par laquelle on prétend juger des effets & des influences des aſtres, prédire les événemens & même les effets libres qui dépendent de la volonté des hommes, par la ſituation des planétes & par leurs différens aſpects; étude vaine, fauſſe & abſurde, qui, comme la pierre Philoſophale & d'autres ſemblables recherches,

n'a jamais occupé que des têtes creuſes & inquiétes ; néanmoins on en étoit tellement infatué à Rome, que les Aſtrologues s'y maintinrent malgré les édits que les Empereurs firent pour les en chaſſer. Avant les Romains il y a eu de pareils fols chez les Chaldéens, les Arabes & autres peuples ; il y en a eu depuis, & il y en a encore, mais revenons à notre objet.

L'*Optique* traite de la vue en général, & rend raiſon des différentes modifications des rayons de la lumiere & de toutes les merveilles qui en dépendent ; pourquoi les choſes paroiſſent à nos yeux tantôt plus grandes & tantôt plus petites ; plus diſtinctes ou plus confuſes ; plus proches ou plus éloignées : pourquoi les uns ne voyent que de près, & que d'autres ne voyent que de loin ; pourquoi les objets éloignés nous paroiſſent plus petits qu'ils ne ſont en effet ; pourquoi des lignes paralléles ſemblent ſe rapprocher dans l'éloignement, & pourquoi les objets à pluſieurs angles paroiſſent ronds de loin : ces belles connoiſſances & toutes celles qui en dépendent appartiennent aux Mathématiques, qui renferment, pour ainſi dire

toutes les ſciences, puiſqu'il n'en eſt preſqu'aucune qui n'y ait rapport & qui n'en dépende.

L'avantage particulier des Mathématiques propres, c'eſt que tous ceux qui ont le bon ſens & qui ſont capables de ſupputations & réflexions, s'ils ſont patiens & laborieux, peuvent ſe flatter d'y réuſſir, à la différence de pluſieurs autres ſciences que l'on étudie ſouvent ſans ſuccès, quoi qu'on leur donne toute ſon application. Les Mathématiques ſont fondées ſur des démonſtrations infaillibles, les principes en ſont clairs & de la derniere évidence. Un des avantages des Mathématiques eſt encore de donner à l'eſprit plus d'étendue & de force, & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'elles tiennent le premier rang entre les ſciences humaines.

L'Architecture qui fait partie des Mathématiques, eſt l'art ou la ſcience des bâtimens : on la diviſe en *Architecture civile & militaire.* L'*Architecture civile* regarde les bâtimens publics ou particuliers, ſacrés ou prophanes. L'*Architecture militaire* eſt celle qui enſeigne à fortifier les villes, les paſſages & les ports de mer ; l'Architecte doit avoir

assez de connoissances pour être en état de juger de tous les ouvrages des autres Arts ; l'Architecture, comme toutes les autres sciences, ne s'est perfectionné qu'avec le temps. Les premiers hommes qui changeoient souvent de demeures, ne se mettoient pas en peine de la durée ni de la beauté de leurs habitations, mais comme dans la suite ils fixérent leurs demeures, ils pensérent à bâtir des logemens plus solides & plus commodes. Le luxe enfin fit rechercher la beauté & la magnificence des bâtimens, & en observant tout ce qui pouvoit contribuer à la solidité & à la beauté d'un édifice ; l'on a établi des régles & formé un art pour bien bâtir ; cet art à bien des parties, nous n'entrerons pas dans ce détail.

De la Philosophie.

LA Philosophie est l'étude de la nature & de la morale, fondée sur le raisonnement, mais son objet principal est l'étude des mœurs & des différens devoirs de la vie, suivant le rang & la

condition de chacun. Thalès fut le premier qui s'appliqua à la Phyſique, qui depuis eſt devenue en quelque ſorte la partie principale de la Philoſophie, & la Morale, cette partie eſſentielle qu'on peut appeller la Philoſophie propre, a été inſenſiblement négligée, en ſorte qu'il n'en eſt preſque plus parlé dans les écoles : les Anciens au contraire s'y appliquoient ſérieuſement ; pluſieurs Auteurs nous mettent en état d'en juger. Les Fables d'Eſope, par exemple, ſont comme un cours de morale & de prudence propre à inſtruire les hommes de preſque tous leurs devoirs, & les ouvrages philoſophiques de Cicéron, & particuliérement ſes Offices, ne nous laiſſent preſque rien à deſirer ſur cette matiere. Comme je me propoſe particuliérement l'éducation des jeunes gens, qu'il me ſoit permis d'en extraire les maximes ou principes, & de les rapporter ici ſuivant qu'ils ſe préſenteront à moi, à la lecture du livre qu'on ne relit jamais qu'avec un nouveau plaiſir & un nouvel avantage. Cicéron n'étoit pas le ſeul qui penſa ſi ſainement, ſes ſentimens étoient, ſans doute, ceux de tous les honnêtes gens de Rome, &

peuvent nous donner une assez juste idée de leurs mœurs, ou prouver au moins leur solide façon de penser.

Je ne vois point d'inconvénient de joindre à la traduction le texte même de Cicéron.

EXTRAIT

EXTRAIT
DES OFFICES
DE
CICERON.

EPITOME EX OFFICIIS CICERONIS.

LIBER I.

NULLA vitæ pars ..... Vacare officio potest; in eoque colendo sita est vitæ honestas omnis; & in negligendo turpitudo. Cap. 2.

Qui summum bonum instituit, ut nihil habeat cum virtute conjunctum, idque suis commodis, non honestate metitur, hic si sibi ipse consentiat, & non interdum naturæ bonitate vincatur, neque amicitiam colere potest, neque justitiam, neque liberalitatem: fortis verò, dolorem summum malum judicans,

EXTRAIT DES OFFICES DE CICÉRON.

LIVRE I.

NOUS avons des devoirs à remplir à tous les momens de la vie ; l'on eſt honnête homme ou malhonnête homme à proportion qu'on les obſerve ou qu'on les néglige.

Lorſqu'on ne fait point dépendre le ſouverain bien de la vertu & de l'honnêteté, & qu'au lieu de l'y faire conſiſter, on ne le meſure que par l'utilité & l'intérêt : il eſt viſible que ſi l'on veut être d'accord avec ſoi-même, & ſi la bonté du naturel ne l'emporte quelquefois ſur les principes, on ne ſçau-

aut temperans, voluptatem ſummum bonum ſtatuens, eſſe certe nullo modo poteſt.

Nulla officii præceptâ firma, ſtabilia, conjunctâ naturæ tradi poſſunt, niſi aut ab iis qui ſolam, aut ab iis qui maximè honeſtatem propter ſe dicant expetendam.

Imprimis hominis eſt propria veri inquiſitio atque inveſtigatio. Cap. 4.

Quod verum, ſimplex ſincerumque, id eſt naturæ hominis aptiſſimum.

Honeſtum etiam ſi à nullo laudetur, naturâ eſt laudabile.

Juſtitiæ primum munus eſt, ut ne cui quis noceat . . . Deinde ut communibus utatur pro communibus, privatis ut ſuis. Cap. 7.

roit être ni bon ami, ni équitable, ni bienfaiſant, & qu'il n'eſt pas poſſible de trouver ni force dans celui qui croit que la douleur eſt le ſouverain mal; ni tempérance dans celui qui fait ſon ſouverain bien de la volupté.

L'on ne peut attendre ſur la nature des devoirs de l'homme des préceptes ſolides & conformes à l'excellence de notre nature, que de ceux des Philoſophes, qui ſoutiennent que rien n'eſt déſirable par ſoi-même que l'honnêteté, ou qu'elle l'eſt au moins par-deſſus toutes choſes.

Une choſe particuliere à l'homme, & qui eſt le plus grand avantage de ſa nature, c'eſt la recherche & l'examen de la vérité.

La connoiſſance de la vérité dans ſon dernier point de ſimplicité, de pureté & d'évidence, eſt ce qu'il y a de plus digne de la nature de l'homme.

Ce qui eſt honnête eſt louable par ſoi-même; quand il ne ſeroit approuvé de perſonne.

Le premier devoir que la juſtice preſcrit, eſt de ne faire de mal à perſonne, de n'uſer de ce qui eſt en commun que comme étant en commun,

Quod cuique obtigit, id quisque teneat : si quis sibi appetit, violabit jus humanæ societatis.

Non nobis solùm nati sumus, ortusque nostri partem patria vindicat, partem amici.

Quæ in terris gignuntur, ad usum hominum omnia creantur ; homines autem hominum causa sunt generati, ut ipsi interse, alii aliis prodesse possint. In hoc naturam debemus sequi & communes utilitates in medium afferre, mutatione officiorum, dando, accipiendo : tum artibus, tum operâ, tum facultatibus devincire hominum inter homines societatem.

Fundamentum justitiæ fides, id est dictorum, conventorumque constantia & veritas.

Injustitiæ genera duo sunt ; unum

& de n'uſer en maître que de ce qui eſt véritablement à ſoi.

Chacun a droit de conſerver ce qui eſt véritablement à lui, & on ne ſçauroit l'envahir ou le convoiter ſans violer les loix de la ſociété humaine.

Nous ſommes nés pour notre patrie & pour nos amis auſſi bien que pour nous-mêmes.

Les productions de la terre ſont pour les hommes; les hommes eux-mêmes ſont les uns pour les autres, c'eſt-à-dire pour s'entr'aider & ſe faire du bien les uns aux autres. Nous devons tous entrer dans les deſſeins de la nature, & ſuivre ſa deſtination, mettant chacun du nôtre pour l'utilité commune, par un commerce réciproque & perpétuel d'offices & de ſervices, n'étant pas moins empreſſés à donner qu'à recevoir, & employant non ſeulement nos ſoins & notre induſtrie, mais nos biens même à ſerrer, pour ainſi dire de plus en plus les nœuds de la ſociété humaine.

La fidélité qui conſiſte à être ſincere dans ſes paroles, & à tenir inviolablement ce qu'on a promis, eſt le fondement de la juſtice.

Il y a deux ſortes d'injuſtice; l'une

eorum qui inferunt ; alterum eorum qui ab iis quibus infertur, ſi poſſint, non propulſant injuriam. Cap. 4.

Rei familiaris amplificatio nemini nocens non vituperanda : ſed fugienda ſemper injuria eſt. Cap. 8.

Maxime adducuntur plerique, ut eos juſtitiæ capiat oblivio, cùm in imperiorum, honorum, gloriæ cupiditatem inciderunt.

Hoc ipſum juſtum eſt, quod recte fit ; ſi eſt voluntarium. Cap. 9.

Deſerunt vitæ ſocietatem, qui nihil conferunt in eam ſtudii, nihil operæ, nihil facultatum.

Nihil quidquam agendum quod dubites æquum ſit, an iniquum.

Æquitas lucet ipſa per ſe, dubitatio cogitationem ſignificat injuriæ.

consiſte à faire injure à quelqu'un, & l'autre à ne pas empêcher, lorſqu'on le peut, celle qu'on voit qu'un homme va faire à un autre.

On ne peut blâmer un homme qui cherche à augmenter ſon bien par de bonnes voyes, & ſans faire tort à perſonne, mais il faut ſe garder de toute injuſtice.

La paſſion de dominer, le deſir des honneurs & de la gloire, l'envie de s'élever au-deſſus des autres, l'ambition enfin eſt ce qu'il y a de plus capable de faire oublier la juſtice, & de faire paſſer par-deſſus toutes les loix.

Une action, quelque bonne qu'elle ſoit en elle-même, n'eſt une action de juſtice à l'égard de celui qui la fait, que lorſqu'il s'y porte volontairement.

Ne point aider la ſociété de ſes ſoins, ni de ſon induſtrie, ni de ſon bien, c'eſt l'abandonner.

Si vous doutez ſi une choſe eſt bonne ou mauvaiſe, abſtenez-vous de la faire.

La juſtice a par elle-même un éclat qui la fait découvrir ſans peine, & dès qu'on doute ſi une choſe eſt juſte ou non, c'eſt ſigne qu'on y entrevoit, ou

Eſt ulciſcendi & puniendi modus : atque haud ſcio, an non ſatis ſit, eum qui laceſſierit, injuriæ ſuæ pœnitere. Cap. 11.

Maxime conſervanda ſunt jura belli.

Parta victoria, conſervandi ii qui non crudeles in bello, non immanes fuerunt.

Paci quæ nihil habitura ſit inſidiarum, ſemper eſt conſulendum.

Et cum iis quos vi deviceris, conſulendum eſt, tum ii qui, armis poſitis, ad imperatorum fidem confugient, quamvis murum aries percuſſerit, recipiendi ſunt.

Beneficentia ac liberalitate, nihil naturæ hominis accommodatius. Cap. 14.

qu'au moins on y ſoupçonne quelque ſorte d'injuſtice.

Il faut garder des meſures juſque dans la vengeance & dans la punition des coupables, & je ne ſçai ſi pour réprimer ceux qui ont fait une faute, & les empêcher d'y retomber, il ne ſuffiroit pas de les réduire à s'en repentir.

On doit obſerver inviolablement les loix de la guerre.

Après la victoire qu'on épargne ceux qui n'auront point exercé de cruautés pendant la guerre, & qui l'auront faite ſans bleſſer les loix de l'humanité.

On ne doit jamais refuſer une paix qu'on demande de bonne foi, & qui ne peut ſervir de prétexte à aucun mauvais deſſein.

Il faut non ſeulement conſerver & laiſſer en état de ſubſiſter ceux même qu'on a vaincus par la force des armes; mais toutes les fois que les aſſiégés offrent de ſe rendre ſur la foi du Général, il ne faut jamais manquer de les recevoir, quand même on auroit déja commencé à battre en bréche, ou qu'elle ſeroit déja faite.

Rien ne convient mieux à l'homme que d'être bienfaiſant & libéral.

Videndum eſt primùm ne obſit benignitas iis ipſis quibus benigne videbitur fieri & ceteris.

Videndum ne major ſit benignitas, quàm facultates.

Pro dignitate cuique tribuatur.

Qui gratificantur cuipiam, quod obſit illi cui prodeſſe velle videantur, non beneſici neque liberales, ſed pernicioſi aſſentatores, judicandi ſunt.

Qui aliis nocent ut in alios liberales ſint, in eadem ſunt injuſtitia ut ſi in ſuam rem aliena convertant.

Sunt autem multi & quidem cupidi ſplendoris & gloriæ, qui eripiunt aliis, quod aliis largiantur hique arbitrantur ſe beneficos in ſuos amicos viſum iri, ſi locupletent eos quacumque ratione, id autem tantùm abeſt officio, ut nihil magis officio poſſit eſſe contrarium.

Il faut ſur-tout prendre garde que le bien que l'on veut faire à quelqu'un ne tourne à ſon préjudice, ou à celui de quelqu'autre.

Il faut auſſi prendre garde que nos libéralités n'excédent nos facultés.

Il faut proportionner ſes libéralités au rang & au mérite de ceux à qui l'on en fait.

Quand la libéralité eſt de telle nature qu'elle tourne au déſavantage de ceux à qui il ſemble que l'on veuille faire du bien, c'eſt une adulation pernicieuſe plûtôt qu'une véritable libéralité.

Ceux qui nuiſent aux uns pour faire du bien aux autres, commettent la même injuſtice que ceux qui prennent le bien d'autrui pour ſe l'approprier.

Il en eſt cependant pluſieurs qui prennent aux uns pour donner aux autres, ce qui arrive plus ordinairement à ceux qui ſont paſſionnés pour l'éclat & la gloire; ces perſonnes croyent ſe donner une grande réputation de libéralité s'ils réuſſiſſent à enrichir leurs amis de quelque maniere que ce puiſſe être; mais tant s'en faut que par ces ſortes de libéralités on rempliſſe les devoirs d'un honnête homme que rien ne ſçauroit être plus contraire.

Videndum est igitur, ut ea liberalitate utamur, quæ prosit amicis, noceat nemini..... Nihil est enim liberale, quod non idem justum.

Qui benigniores volunt esse, quàm res patitur.... Injurioſi ſunt in proximos: quas enim copias his & ſuppeditari æquius eſt & relinqui, eas transferunt ad alienos.

Ineſt in liberalitate cupiditas plerumque rapiendi & auferendi per injuriam ut ad largiendum ſuppetant copiæ.

Nullum officium, referendâ gratiâ magis neceſſarium eſt. Cap. 15.

Non reddere viro bono non licet, modo id facere poſſit ſine injuria.

In collocando beneficio & in referendâ gratiâ, ſi cætera, paria ſint, hoc maxime officii eſt, ut quiſque maxime opis indigeat, ita ei potiſſimum opitulari: quod contra fit à pleriſque.

Omnium rerum quas ad communem

Qu'on ſoit donc libéral envers ſes amis, mais d'une maniere dont perſonne n'ait ſujet de ſe plaindre, car il n'y a point de libéralité où il y a de l'injuſtice.

Ceux qui pouſſent la libéralité plus loin que leurs biens ne le permettent, font injuſtice à leurs proches, en faiſant paſſer à des étrangers ce que la juſtice les oblige de donner ou de laiſſer à ceux de leurs familles.

Une libéralité mal entendue porte ſouvent à prendre le bien des autres pour avoir de quoi l'exercer.

Il n'y a point de devoir plus eſſentiel ni plus indiſpenſable que de faire du bien à ceux qui nous en ont fait.

La reconnoiſſance eſt un devoir de juſtice à quoi un homme de bien ne doit jamais manquer dès qu'il peut s'en acquitter ſans faire injuſtice à perſonne.

Dans les bienfaits purement gratuits & dans ceux que la reconnoiſſance exige de nous, toutes choſes égales, il eſt de notre devoir de préférer ceux dont le beſoin eſt le plus grand. Cependant la pluſpart font le contraire.

Perſonne ne doit s'approprier, & l'on

hominum uſum natura genuit, eſt ſervanda communitas. Cap. 16.

Quæ deſcripta ſunt legibus & jure civili, hæc ita teneantur, ut ſit conſtitutum.

Quidquid ſine detrimento poteſt commodari, id tribuatur vel ignoto.

Non prohibere aqua profluente, pati ab igne ignem capere, ſi quis velit, conſilium fidele deliberanti dare, ſunt iis utilia qui accipiunt, danti non moleſta.

Pro patriâ quis bonus dubitet mortem oppetere, ſi ei ſit profuturus. Cap. 17.

Ea enim elatio, quæ cernitur in periculis & laboribus, ſi juſtitia vacat, pugnatque non pro ſalute communi, ſed pro ſuis commodis, in vitio eſt: non enim modò id virtutis non eſt, ſed potius immanitatis, omnem humanitatem repellentis.

doit

doit laiſſer en commun toutes les choſes que la nature produit pour l'uſage commun de tous les hommes.

A l'égard de celle dont le domaine eſt acquis par le droit à quelqu'un, on doit obſerver ce qui eſt preſcrit par les loix.

Nous devons être toujours prêts de faire part à tout le monde, & même à des inconnus, de tout ce qui peut ſe communiquer ſans qu'il nous en coûte.

Par exemple, n'empêcher perſonne de puiſer dans une eau courante, trouver bon qu'on alſume ſon flambeau au nôtre, conſeiller ſincérement celui qui eſt dans la perplexité & qui s'adreſſe à nous, ſont des choſes utiles pour celui qui en a beſoin, & qui ne coutent rien à celui qui les donne.

Il n'y a point d'homme de bien qui ne ſoit diſpoſé à ſervir la République aux dépens même de ſa vie.

Si la grandeur d'ame que l'on fait paroître à ſoutenir les travaux les plus durs & à s'expoſer aux périls les plus affreux, n'eſt accompagnée d'un plus grand fond de juſtice, & ſi on l'employe pour ſoi-même & pour ſes avantages particuliers, au lieu de l'employer pour

Probè definitur à Stoïcis fortitudo, cùm eam virtutem esse dicunt propugnantem pro æquitate.

Non solùm inquit Plato scientia quæ est remota à justitia, calliditas potius quàm sapientia est appellanda : verùm etiam animus paratus ad periculum, si sua cupiditate, non utilitate communi impellitur, audaciæ potius nomen habet quàm fortitudinis.

Viros fortes, magnanimos, eosdem bonos & simplices, veritatis amicos, minimeque fallaces esse volumus.

Fortes & magnanimi sunt habendi non qui faciunt, sed qui propulsant injuriam.

Nihil hominem, nisi quod honestum decorumque sit, aut admirari aut optare, aut expetere oportet : nullique neque homini, neque perturbationi animi nec fortunæ succumbere. Cap. 20.

le bien commun, bien loin que ce ſoit une vertu, c'eſt un vice, c'eſt une férocité toute pure qui étouffe tous les ſentimens de l'humanité.

Les Stoïciens ont admirablement bien défini la force, quand ils ont dit que c'eſt une vertu qui combat pour la juſtice.

Platon a dit excellemment que comme l'habileté qui n'eſt point conduite par la juſtice, doit paſſer pour fraude ou pour tromperie plûtôt que pour habileté, de même le courage le plus intrépide dont l'intérêt perſonnel eſt le premier mobile & non pas l'utilité publique eſt plûtôt audace & brutalité que courage.

Il n'y a ni véritable grandeur d'ame, ni véritable courage que dans ceux qui ſont gens de bien, ſincéres amateurs de la vérité, & incapables de tromper.

On ne doit reconnoître pour braves & magnanimes que ceux qui s'oppoſent à l'injuſtice, & non pas ceux qui la font.

L'homme ne doit ni admirer, ni ſouhaiter, ni rechercher que l'honnêteté, la droiture & la probité, & il eſt indigne de lui de ſe laiſſer emporter ni par

Et ea quæ eximia pleriſque & præclara videntur, parva ducere; eaque ratione ſtabili contemnere, fortis animi magnique ducendum eſt.

Et ea quæ videntur acerba, quæ multa & varia in hominum vita fortunaque verſantur; ita ferre, ut nihil à ſtatione diſcedas, nihil à dignitate ſapientis, robuſti animi eſt magnæque conſtantiæ.

Non eſt conſentaneum, qui metu non frangatur, eum frangi cupiditate, nec qui invictum ſe à labore præſtiterit, vinci à voluptate.

Nihil eſt tam auguſti animi tamque parvi, quàm amare divitias; nihil honeſtius, magnificentiuſque, quàm pecuniam contemnere, ſi non habeas; ſi habeas, ad benificentiam liberalitatemque conferre.

Cavenda eſt etiam gloriæ cupiditas;

la crainte ou la conſidération de quelqu'homme que ce ſoit, ni par les paſſions, ni par la bonne ou la mauvaiſe fortune.

Le propre de la grandeur d'ame, c'eſt d'avoir un véritable mépris fondé ſur les lumieres d'une raiſon ſaine & ferme pour tout ce que la pluſpart des hommes admirent le plus.

Le propre de la force & de la conſtance, c'eſt de porter les plus cruels accidens de la vie & les plus grands revers de la fortune ſans ſortir de ſon aſſiette, & ſans rien faire au dehors ni rien éprouver au-dedans qui bleſſe la dignité d'un homme ſage.

Il ne convient pas que celui que les plus grands travaux ne peuvent abattre, & que nulle crainte n'eſt capable d'ébranler, ſe laiſſe vaincre par l'avarice ou la volupté.

Il n'y a pas de plus grande marque de baſſeſſe & de petiteſſe d'eſprit que d'aimer l'argent, & rien au contraire ne marque plus de grandeur d'ame & de nobleſſe de cœur que de le mépriſer, & de n'être bien aiſe d'en avoir que pour en faire des libéralités.

Il faut auſſi être en garde contre

eripit enim liberalitatem, pro qua magnanimis viris omnis debet esse contentio.

Nec verò imperia expetenda, ac potius, aut non accipienda interdum, aut deponenda non numquam.

Vacandum est omni animi perturbatione, tum cupiditate & metu, tum etiam ægritudine & voluptate animi & iracundiâ, ut tranquillitas & securitas adsit, quæ affert cùm constantiam tùm etiam dignitatem.

Ad rem gerendam qui accedit, caveat ne id modò consideret quàm illa res honesta sit; sed etiam ut habeat efficiendi facultatem. Cap. 21.

l'amour de la gloire, puiſque cette paſſion nous ôte notre liberté qui eſt un bien pour la conſervation duquel ceux qui ont de la grandeur d'ame doivent tout ſacrifier & combattre de toutes leurs forces.

Bien loin de rechercher le commandement & de mettre tout en œuvre pour y parvenir, il y a des rencontres où l'on doit le refuſer, & quelques-unes même où il eſt glorieux de s'en démettre.

Notre premier ſoin doit être de nous tenir exempts de toute paſſion, & non ſeulement de celles qui troublent l'ame, comme ſont la convoitiſe, la crainte, l'anxiété & l'abattement, mais encore de la joie exceſſive & de tout ce qui tient de la colere, afin de conſerver ce calme & cette ſécurité d'eſprit qui tient dans une ſituation toujours égale, & qui répand ſur les dehors même une certaine dignité qui attire le reſpect.

Quand on entre dans les emplois ce n'eſt pas aſſez de conſidérer ce qu'il y a de beau & d'honnête dans ce qu'on entreprend ; il faut encore prendre garde ſi l'on eſt en état de s'en bien acquitter.

In quo ipso considerandum est ne aut temerè desperet propter ignaviam, aut nimis confidat propter cupiditatem.

In omnibus negotiis, priusquam aggrediare, adhibenda est præparatio diligens.

Multi bella sæpe quæsierunt propter gloriæ cupiditatem. Cap. 22.

Bellum ita suscipiatur, ut nihil aliud nisi pax quæsita videatur. Cap. 23.

Fortis & constantis est, non perturbari in rebus asperis, nec tumultuantem de gradu dejici, ut dicitur; sed præsenti animo uti & consilio, nec à ratione discedere.

Ingenii magni est, præcipere cogitatione futura, & aliquanto ante constituere, quid accidere possit in utramque partem & quid agendum sit, cùm quid evenerit, nec committere; ut aliquando dicendum sit, non putaram.

En

C'eſt ſur quoi il faut également éviter & le découragement que produiſent la pareſſe & la nonchalance, & la préſomption qu'inſpire l'amour propre & le deſir de s'avancer.

En toutes ſortes d'affaires, il faut avant de les entreprendre, s'être pourvu de tout ce qui eſt néceſſaire pour y réuſſir, & n'avoir rien oublié pour s'y préparer.

L'amour de la gloire mal entendu a fait entreprendre bien des guerres.

On ne doit entreprendre de guerre que pour avoir la paix, ou pour rendre plus ſolide & plus aſſurée celle dont on jouit déja.

Il eſt de la grandeur d'ame de ne ſe point troubler dans les mauvais ſuccès, de ne ſortir jamais, comme on dit, de ſon aſſiette, & d'être toujours en état de ſe ſervir de toutes ſes lumieres pour bien prendre ſon parti, & ne jamais perdre de vue la raiſon.

Il eſt d'un grand eſprit d'anticiper l'avenir, de prévoir tout ce qui peut arriver, & de réſoudre par avance tout ce qu'il y aura à faire de quelque côté que les choſes tournent, enſorte que quoi qu'il arrive, on ne ſe trouve jamais

Temerè in acie versari & manu cum hoste confligere, immane quiddam & belluarum simile est : sed cùm tempus, necessitasque postulat, decertandum manu est & mors servituti, turpitudinique anteponenda.

De evertendis diripiendisque urbibus, valde considerandum est, nè quid temerè, nè quid crudeliter. Idque est viri magnanimi, rebus agitatis, punire sontes, multitudinem conservare, in omni fortuna, recta atque honesta retinere. Cap. 24.

Numquam omnino periculi fugâ committendum est, ut imbelles timidique videamur. Sed fugiendum etiam illud, ne offeramus nos periculis sine causâ ; quo nihil potest esse stultius.

In adeundis periculis, consuetudo Medicorum est imitanda qui leviter

ſurpris ni réduit à dire qu'on n'y avoit pas penſé & qu'on ne s'en méfioit pas.

Ne ſçavoir qu'aller tête baiſſée aux ennemis, & donner des coups d'épée, c'eſt une pure férocité qui tient plus de la bête que de l'homme, mais quand il en eſt queſtion, il faut faire ſon devoir, & ſçavoir préférer la mort à la ſervitude & au deshonneur.

Délibere-t-on ſi l'on doit raſer ou ſaccager les villes qu'on aura priſes, il faut y regarder de bien près pour ne point faire de faute par trop de précipitation, & ſur-tout pour éviter tout ce qui reſſent la cruauté, & il eſt d'une grande ame, après avoir ſagement délibéré de ne punir que les coupables, & de ſauver la multitude, & enfin de ſuivre exactement dans la bonne, comme dans la mauvaiſe fortune, tout ce que l'équité & l'honnêteté preſcrivent.

La crainte du péril ne nous doit jamais rien faire faire qui ait le moindre air de foibleſſe ou de lâcheté, mais auſſi il ne faut pas s'expoſer inutilement & de gayeté de cœur ; il n'y a rien au monde de plus inſenſé.

Il faut dans l'art militaire imiter la conduite des Médecins qui n'employent

ægrotantes, leniter curant, gravioribus autem morbis, periculoſas curationes & ancipites adhibere coguntur. Quare in tranquillo tempeſtatem adverſam optare dementis eſt, ſubvenire autem tempeſtati quavis ratione ſapientis.

Promptiores debemus eſſe ad noſtra pericula quàm ad communia.

Sunt qui quod ſentiunt & ſi optimum ſit, tamen invidiæ metu non audent dicere.

Omnino qui Reipublicæ præfuturi ſunt, duo Platonis præcepta teneant: unum, ut utilitatem civium ſic tueantur ut quæcumque agunt ad eam referant, obliti commodorum ſuorum. Alterum ut totum corpus Reipublicæ curent: ne, dum partem aliquam tuentur, reliquas deſerant. Cap. 25.

Ut tutela, ſic procuratio Reipublicæ ad utilitatem eorum qui commiſſi ſunt, non ad eorum quibus Commiſſa eſt, gerenda eſt.

que des remédes doux dans les maladies légéres, & qui ne viennent aux remédes violens & haſardeux que lorſque la grandeur du mal les y force, & il y a de la folie à deſirer & à rechercher la tempête, quand on peut jouir & goûter le calme.

Nous devons être plus réſervés à mettre en péril les affaires de la République, qu'à nous y mettre nous-mêmes.

Il en eſt qui de peur de ſe faire haïr n'oſent propoſer ce qu'ils penſent pour le bien de l'Etat.

Ceux qui ſont en état de parvenir quelque jour au gouvernement de la République, doivent obſerver ces deux régles de Platon ; l'une de n'avoir en vue que le bien public, au mépris de leurs intérêts propres, & l'autre d'étendre leurs ſoins également à tout le corps de l'Etat, & de n'en pas négliger une partie pour favoriſer l'autre.

Il en eſt de l'adminiſtration de la République comme de celle d'une tutelle, & un Magiſtrat, comme un Tuteur; ne ne doivent point ſe propoſer dans leur adminiſtration leurs intérêts propres, mais l'avantage de ceux dont les intérêts leur ſont confiés.

Qui parti civium Consulunt, partem negligunt, rem perniciosissimam in civitatem inducunt, seditionem atque discordiam.

Alii populares, alii studiosi optimi cujusque videntur; pauci universorum.

Fortis civis & in Republica dignus principatu.... Tradet se totum Reipublicæ; neque opes aut potentiam consectabitur, totamque eam sic tuebitur ut omnibus consulat. Nec verò criminibus falsis in odium aut invidiam quemquam vocabit: omninoque ita justitiæ, honestatique adhærescet, ut dum ea conservet, quamvis graviter offendat mortemque oppetat potiusquam deserat illa quæ dixi.

Miserrima est omnino ambitio, hono-

Les Magiſtrats qui favoriſent les uns & qui négligent les autres, ne peuvent qu'exciter la diſcorde & la ſédition, qui ſont ce qu'il y a de plus pernicieux pour les Républiques.

De ceux qui gouvernent il en eſt qui prennent particuliérement les intérêts du peuple, d'autres favoriſent davantage la nobleſſe & les perſonnes de conſidération, & il en eſt peu qui ſoient également portés pour les uns & pour les autres.

Un citoyen de mérite & vraiment digne de gouverner la République, n'épouſera jamais les intérêts de perſonne & ne conſultera en tout que le plus grand bien de la République, & ſe dévouant à ſes intérêts, il n'aura jamais pour but de s'élever ni de s'enrichir, & ſes ſoins s'étendront également au général & au particulier, jamais il ne lui arrivera d'expoſer perſonne à la haine publique par de fauſſes accuſations, & il ſera ſi inviolablement attaché à ce que l'honnêteté & la juſtice lui preſcrivent que plutôt que de s'en départir, il s'expoſera à toutes les diſgraces & à la mort même.

Rien de plus miſérable que l'ambition

rumque contentio ; de qua præclarè eſt apud Platonem , ſimiliter facere eos qui inter ſe contenderent , uter potius Rempublicam adminiſtraret , ut ſi Nautæ certarent, quis eorum potiſſimum gubernaret.

Non audiendi qui graviter iraſcendum inimicis putabunt idque magnanimi & fortis viri eſſe cenſebunt. Nihil enim laudabilius , nihil magno & præclaro viro dignius placabilitate atque clementia.

Ita probanda eſt manſuetudo atque clementia , ut adhibeatur , Reipublicæ cauſa , ſeveritas ſine qua adminiſtrari civitas non poteſt.

Omnis adverſio & caſtigatio contumelia vacare debet , ſed ad Reipublicæ utilitatem referri. Cavendum eſt etiam , ne major pœna quàm culpa ſit ; & ne

& les conteſtations où l'on entre pour les grandes places. Platon a dit admirablement que ceux qui conteſtent entr'eux à qui gouvernera la République, ſont comme des Nautonniers, qui au lieu de ſe réunir pour ſe défendre de la tempête, ſe batteroient à qui tiendroit le timon.

On ne doit point écouter ceux qui croient qu'il faut pouſſer la haine contre nos ennemis perſonnels juſqu'aux derniéres extrémités, & qui prétendent que cela eſt d'un grand homme, & un effet naturel du courage & de la grandeur d'ame. Il n'y a rien au contraire de plus louable & de plus digne d'un honnête homme, que d'être incapable de reſſentiment, & de conſerver de la douceur & des égards même pour ceux qui nous ſont oppoſés.

Il faut de l'affabilité & de la douceur, mais il faut auſſi de la fermeté & même de la ſévérité juſqu'à un certain point, les intérêts de la République le demandent & l'exigent.

Quand on eſt obligé de reprendre, ou même de châtier, il faut le faire d'une maniere qui n'ait rien de dur ni d'outrageant, & n'avoir en cela pour

iisdem de causis alii plectantur, alii ne appellentur quidem.

Prohibenda autem maxime est ira in puniendo. Numquam enim iratus qui accedet ad pœnam, mediocritatem illam tenebit quæ est inter nimium & parum.

Iracundia omnibus in rebus repudianda est, optandumque ut ii qui præsunt Reipublicæ legum similes sint quæ ad puniendum non iracundia sed æquitate ducuntur.

In rebus prosperis & ad voluntatem nostram fluentibus, superbiam, fastidium, arrogantiam magna opere fugiamus. Cap. 26.

Ut adversas res sic secundas immoderatè ferre, levitatis est: præclaraque est æqualitas in omni vita & idem semper vultus, eademque frons.

but que le bien de la République, ſans y chercher aucun avantage pour ſoi-même ; il faut encore proportionner la peine à la faute, & garder l'égalité entre les coupables, enſorte qu'il n'arrive pas que pendant qu'on envoye les uns au ſupplice, on n'ait pas ſeulement penſé à faire comparoître les autres.

On doit ſur-tout prendre garde de ne punir jamais par colere, autrement on ne peut jamais garder un juſte milieu entre le trop & le trop peu.

La colere ne doit jamais avoir aucune part à rien, & il ſeroit à deſirer que ceux qui gouvernent fuſſent comme les loix, qui ſans être ſuſceptibles de colere puniſſent avec toute la ſévérité & la juſtice que les cas exigent.

Quand la fortune nous eſt favorable, & que tout nous réuſſit à ſouhait, c'eſt alors que nous devons nous défendre davantage de l'orgueil, du dédain & de l'arrogance.

Il y a autant de petiteſſe d'eſprit à ne ſçavoir pas porter la bonne fortune, que la mauvaiſe ; rien au contraire n'eſt plus beau que d'être toujours le même dans l'une & dans l'autre, & de ne changer jamais d'eſprit & de viſage.

Rectè præcipere videntur, qui monent ut quantò ſuperiores ſumus, tantò nos geramus ſummiſſius.

In ſecundiſſimis rebus maximè eſt utendum concilio amicorum, hiſque major etiam quàm ànte tribuenda eſt auctoritas.

Iiſdemque temporibus cavendum eſt, ne aſſentatoribus patefaciamus aures, nec adulari nos ſinamus, in quo falli facile eſt. Tales enim nos eſſe putamus, ut jure laudemur: ex quo naſcuntur innumerabilia peccata; cùm homines inflati opinionibus turpiter irridentur & in maximis verſantur erroribus.

Quod decet, honeſtum eſt; & quod honeſtum eſt, decet. Cap. 27.

Rien de plus ſage que cette régle ; plus nous ſommes élevés, plus nous devons avoir ſoin de nous rabaiſſer & de nous tenir dans les bornes que la modeſtie preſcrit.

C'eſt ſur-tout dans la plus grande proſpérité que nous devons nous conduire par les conſeils de nos amis, c'eſt alors que nous devons leur donner plus d'autorité ſur nous, & que nous devons déférer d'avantage à leurs avis.

C'eſt auſſi dans la proſpérité qu'on doit être le plus en garde contre les flatteurs, & donner le moins d'entrée à leurs diſcours empoiſonnés : il eſt aiſé alors de ſe laiſſer ſéduire, car nous avons naturellement ſi bonne opinion de nous-mêmes, que nous croyons mériter toutes les louanges qu'on ne nous donne d'ordinaire que pour nous ſéduire ; de-là en effet une infinité de défauts, de-là cette enflure qui nous tenant dans l'aveuglement & dans l'erreur nous attire le mépris & les railleries de tout le monde.

Rien n'eſt bienſéant qui ne ſoit honnête, & tout ce qui eſt honnête doit être regardé comme bienſéant, & l'eſt en effet.

Et ratione uti atque oratione prudenter & agere quod agas conſideratè omnique in re quid ſit veri, videre & tueri decet.

Contra falli, errare, labi, decipi tam dedecet, quàm delirare & mente eſſe captum.

Et juſta omnia, decora ſunt; injuſta omnia ut turpia, ſic indecora.

Quod viriliter animoque magno ſit, id dignum viro decorumque videtur; quod contra, id ut turpe, ſic indecorum.

Pertinet quidem ad omnem honeſtatem hoc, quod dico, decorum & ita pertinet, ut non recondita quadam ratione cernatur, ſed ſit in promptu.

*Nobis cùm à natura conſtantiæ, moderationis, temperantiæ, verecundiæ partes datæ ſint; cùmque eadem natura doceat non negligere quemadmodum nos adverſus homines geramus; efficitur ut & illud quod ad omnem honeſtatem pertinet, decorum quam latè fuſum ſit appareat, & hoc quod ſpectatur

Il convient de consulter la raison en tout, de parler sagement, de bien considérer ce qu'on fait, & d'examiner sur chaque chose ce qu'il y a de vrai.

Au contraire il sied aussi mal d'être dans l'erreur, de se tromper & de prendre le faux pour le vrai, que d'extravaguer & d'être hors de son bon sens.

Toute action de justice est bienséante par elle-même, & toute action injuste ne blesse pas moins la bienséance que les bonnes mœurs.

Rien ne sied mieux que les actions de courage & de grandeur d'ame, aussi celles où l'on voit des marques de foiblesse & de lâcheté ne sont pas moins contraires à la bienséance qu'à la vertu.

La bienséance est tellement de l'essence de tout ce qui est honnête, qu'on l'y apperçoit du premier coup d'œil sans avoir besoin de l'y chercher.

Souvenons-nous d'une part que le role que la nature assigne à chacun de nous est celui de la constance, de la modération, de la tempérance & de la pudeur, & de l'autre qu'elle veut que nous prenions garde avec beaucoup de soin à ce que nous devons aux autres, & par-là il nous sera aisé de voir jus-

in unoquoque genere virtutis. Cap. 28.

Hoc decorum quod elucet in vita, movet approbationem eorum quibus cum vivitur, ordine & constantia, & moderatione dictorum omnium atque factorum.

Adhibenda est quædam reverentia adversus homines & optimi cujusque, & reliquorum : nam negligere quid de se quisque sentiat, non solùm arrogantis est, sed etiam omnino dissoluti.

Justitiæ partes sunt non violare homines ; verecundiæ non offendere : in quo maxime perspicitur vis decoris.

Ratio præsit, appetitus obtemperet.

qu'où

qu'où s'étend cette bienſéance générale qui eſt inſéparable de tout ce qui eſt honnête, & cette autre plus particuliere qui reluit dans chaque ſorte de vertu.

La bienſéance qui réſulte d'une vie bien ordonnée attire l'eſtime & l'approbation de ceux avec qui l'on vit, & c'eſt l'ordre même qu'on y remarque, la conſtance, l'égalité de la conduite, & la juſteſſe des paroles & des actions qui cauſent cette eſtime & cette approbation.

Il faut avoir pour les hommes un certain reſpect qui nous porte à faire cas non ſeulement de l'approbation des plus honnêtes gens, mais même de celle de tout le monde, & pour ne ſe point mettre en peine de ce qu'on peut penſer de nous, il faut être d'une extrême arrogance, & n'avoir ni régle ni pudeur.

La juſtice nous défend de faire tort aux autres en quoi que ce ſoit, & la modeſtie & la retenue ne nous permet pas de rien faire qui les choque ou qui leur déplaiſe, & c'eſt où la bienſéance dont nous parlons ſe fait mieux remarquer.

Pour que la bienſéance ſoit toujours

Omnis autem actio vacare debet temeritate & negligentia, nec verò agere quidquam cujus non possit causam probabilem reddere. Cap. 29.

Efficiendum autem est, ut appetitus rationi obediant, eamque neque præcurrant, nec propter pigritiam aut ignaviam deserant, sintque tranquilli, atque omni perturbatione animi careant ex quo lucebit omnis constantia, omnisque moderatio.

Qui appetitus longius evagantur & tanquam exultantes sive cupiendo, sive fugiendo, non satis à ratione retinentur, hi sine dubio finem & modum transeunt; relinquunt enim & abjiciunt obedientiàm, nec rationi parent, cui sunt subjecti lege naturæ; à quibus non modò animi perturbantur, sed etiam corpora.

bien obſervée, il faut que la raiſon nous gouverne, & que nos appétits & nos paſſions lui ſoient ſoumis.

Il ne doit jamais y avoir ni précipitation ni négligence dans nos actions, mais nous devons les faire toutes avec autant de réflexions que de ſoin, & il ne nous eſt pas permis de rien faire dont nous ne puiſſions rendre raiſon.

La ſoumiſſion de l'appétit à la raiſon ne permet pas qu'il la prévienne, ni qu'il refuſe de la ſuivre par pareſſe ou par lâcheté : enfin il faut que tous ſes mouvemens ſoient tellement réduits & modérés, qu'ils ne puiſſent jamais exciter de trouble dans l'eſprit ; c'eſt de-là que réſulte ce qu'on appelle égalité & modération.

S'il y a de la fougue dans l'eſprit, & qu'il ſoit ſujet à des mouvemens violens de deſirs ou de crainte, il n'eſt pas poſſible que la raiſon en ſoit la maîtreſſe, & on ne ſçauroit garder les meſures qu'elle preſcrit : auſſi, au lieu que les loix de la nature veulent que l'appétit ſoit ſoumis à la raiſon, il en ſecouera le joug, & ne ſe conduiſant plus par elle, il mettra également en déſordre le corps & l'eſprit.

Licet ora ipsa cernere iratorum, aut eorum qui aut libidine aliqua aut metu commoti sunt, aut voluptate nimia gestiunt, quorum omnium vultus, voces, motus, statusque mutantur. Ex quibus intelligitur appetitus omnes contrahendos sedandosque, excitandamque animadversionem & diligentiam ut nequid temerè ac fortuitu, inconsideratè, negligenterque agamus.

Neque ita generati à natura sumus, ut ad ludum & jocum facti esse videamur; sed ad severitatem potius & ad quædam studia graviora, atque majora. Ludo autem & joco uti illo quidem licet sed sicut somno & quietibus cæteris, tum cùm gravibus seriisque rebus satisfecerimus.

Ipsumque genus jocandi non profusum

Voyez ceux qui ſont tranſportés de colere ou de quelqu'autre paſſion violente de deſir ou de crainte, & même de quelque mouvement extraordinaire de joie, quel changement ne remarquons-nous pas ſur leurs viſages, dans le ton de leur voix, dans leurs geſtes & dans tout leur extérieur, c'en eſt aſſez pour comprendre de quelle importance il eſt de calmer les mouvemens de l'appétit, d'exercer ſur nous-mêmes une cenſure perpétuelle, & de prendre garde avec tout le ſoin poſſible à ne point agir témérairement & à l'aventure, & de ne rien faire où il paroiſſe de l'inconſidération ou de la négligence.

La nature ne nous a pas faits pour jouer comme des enfans, elle demande de nous une conduite grave & ſérieuſe, & nous appelle à des occupations plus ſérieuſes que les divertiſſemens & les jeux. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe quelquefois ſe les permettre, mais on n'en doit uſer que comme on uſe du ſommeil & des autres ſoulagemens néceſſaires à la nature, & ce ne doit être qu'après avoir ſatisfait aux affaires ſérieuſes.

Il faut même prendre garde que nos

nec immodestum, sed ingenuum & facetum esse debet. Ut enim pueris non omnem ludendi licentiam damus, sed eam quæ ab honestis actionibus non sit aliena; sic in ipso joco aliquod probi ingenii lumen eluceat.

Duplex omnino est jocandi genus: unum illiberale, petulans, flagitiosum, obcœnum; alterum elegans, urbanum, ingeniosum, facetum.

Facilis igitur est distinctio ingenui & illiberalis joci: alter est, si tempore sit, ac remisso animo, homine dignus: alter ne libero quidem, si rerum turpitudini adhibetur verborum obscœnitas.

Ludendi etiam est quidam modus retinendus, ut ne nimis omnia profundamus, elatique voluptate in aliquam turpitudinem delabamur.

jeux n'ayent rien d'emporté ni d'exceſſif, non plus que de bas & d'indigne d'un honnête homme, car ſi nous ne permettons pas aux enfans même toutes ſortes de jeux, mais ſeulement ceux qui ſe peuvent accorder avec l'honnêteté, combien plus devons-nous prendre garde de ne nous rien permettre ſur ce ſujet qui ne convienne au caractere d'un honnête homme.

Il y a donc deux manieres de ſe réjouir, l'une malhonnête, pétulante & qui bleſſe l'innocence & la pudeur; l'autre honnête, polie, ingénieuſe & plaiſante, ſans baſſeſſe.

Ces deux différentes manieres de ſe divertir ſont aiſées à diſtinguer, & autant que l'une peut convenir à un honnête homme, pourvu qu'on ne cherche pas à ſe divertir à contretemps, & qu'on ne le faſſe que pour ſe délaſſer l'eſprit, autant l'autre eſt indigne de quelqu'homme que ce ſoit, ſur-tout lorſqu'on joint la groſſiéreté des choſes à la baſſeſſe & à l'obſcénité des paroles.

Enfin les divertiſſemens doivent avoir leurs bornes, & il ne faut pas les pouſſer trop loin, de peur que le plaiſir ne nous emporte & ne nous faſſe faire

Corporis voluptas non ſatis eſt digna hominis præſtantia, eamque contemni & rejici oportet. Cap. 30.

Itaque victus cultuſque corporis ad valetudinem referantur & ad vires, non ad voluptatem.

Turpe eſt diffluere luxuriâ & delicatè ac molliter vivere; quamque honeſtum, parcè, continenter, ſeverè ſobriè!

Neque enim attinet repugnare naturæ, nec quidquam ſequi quod aſſequi non queas. Cap. 31.

Nihil decet, ut aiunt, invitâ Minervâ id eſt adverſante & repugnante natura.

Id maximè quemque decet, quod eſt cujuſque maximè ſuum.

Suum igitur quiſque noſcat ingenium, acremque ſe & bonorum, & vitiorum ſuorum judicem præbeat.

Ad quas igitur res aptiſſimi erimus,

quelque

quelque choſe de meſſéant & de honteux.

Il y a dans les plaiſirs du corps quelque choſe qui déroge à la nobleſſe de notre nature, & ainſi ils doivent être mépriſés & rejettés.

On ne doit donc chercher dans la nourriture & dans tout ce qui a rapport au corps, que la conſervation des forces & de la ſanté, & non pas la volupté.

Il eſt honteux de vivre dans la molleſſe, de ſe trop délicater & de s'abandonner au plaiſir, & au contraire y a-t-il rien de plus honnête & de plus convenable à l'homme qu'une vie frugale, modeſte, ſévere & tempérante.

Perſonne ne doit aller contre ſon caractere, & il faut bien ſe garder de tendre où l'on ne ſçauroit atteindre.

Ce qui ſe fait en dépit de Minerve, c'eſt-à-dire en dépit de la nature, ne ſied jamais bien.

Ce qui eſt du caractere de chacun eſt toujours ce qui lui ſied le mieux.

Que chacun étudie donc ſon caractere & ſon génie, & ſe juge ſévérement lui-même ſur ce qu'il y a de bon & de mauvais.

Appliquons-nous donc principale-

in iis potiſſimum elaborabimus : ſin aliquando neceſſitas nos ad ea detruſerit quæ noſtri ingenii non erunt, omnis adhibenda eſt cura, meditatio, diligentia ut ea ſi non decorè, at quàm minimum indecorè facere poſſimus. Nec tam eſt enitendum ut bona quæ nobis data non ſint ſequamur, quàm ut vitia fugiamus.

Imprimis conſtituendum eſt, quos nos & quales eſſe velimus, & in quo genere vitæ : quæ deliberatio eſt omnium difficillima. Ineunte enim adoleſcentiâ cùm eſt maximè imbecillitas conſilii, tum id ſibi quiſque genus ætatis degendæ conſtituit, quod maximè adamavit, itaque ante implicatur aliquo certo genere curſuque vivendi, quàm potuit, quod optimum eſſet, judicare. Cap. 32.

Qui ad naturæ ſua non vitiosè genus conſilium vivendi omne contulerit,

ment à ce à quoi nous ſommes propres, & s'il arrive que nous nous trouvions forcés de nous charger de quelques affaires qui ne ſoient pas de notre génie, faiſons en ſorte, à force de les méditer & d'y apporter tous nos ſoins, que ſi nous ne pouvons y réuſſir parfaitement, au moins nous nous en acquittions le moins mal qu'il nous ſera poſſible, & ſouvenons-nous qu'il ne faut pas tant ſonger à acquerir les qualités qu'il n'a pas plû à la Nature de nous donner, qu'à nous défaire de ce que nous pouvons avoir de vices & de défauts.

Il faut ſur tout examiner ce que nous voulons être, & quel genre de vie nous voulons ſuivre, c'eſt ſur quoi il eſt plus difficile qu'on ne ſçauroit croire de bien prendre ſon parti; car dans la jeuneſſe, qui eſt le temps où l'on le prend d'ordinaire, comme on n'a point encore la raiſon aſſez forte pour ſe conduire par elle, on ſe laiſſe aller à ce qui flatte le plus, & c'eſt par-là qu'on ſe détermine, ainſi on ſe trouve engagé dans un genre de vie avant d'avoir été en état de juger lequel eſt le meilleur.

Quand on aura choiſi un genre de vie conforme à ſon naturel, pourvu

is conſtantiam teneat; id enim maximè decet, niſi forte ſe intellexerit erraſſe in deligendo genere vitæ. Quod ſi acciderit, poteſt autem accidere, facienda morum inſtitutorumque mutatio eſt. Eam mutationem ſi tempora adjuvabunt, facilius, commodiuſque faciemus; ſin minus, ſenſim erit pedetentimque facienda. Commutato autem genere vitæ, omni ratione curandum eſt ut id bono conſilio feciſſe videamur. Cap. 33.

Si quis non poterit, ſivè cauſas defenſitare, ſivè populum concionibus tenere, ſivè bella gerere: illa tamen præſtare debebit, quæ erunt in ipſius poteſtate, juſtitiam, fidem, liberalitatem, modeſtiam, temperantiam, quo minus ab eo id quid deſit, requiratur.

Optima autem hereditas à patribus traditur liberis, omnique patrimonio

que ce ne ſoit pas un naturel vicieux & déréglé, on ne ſçauroit mieux faire que de s'y tenir, car rien ne ſied ſi mal que d'en changer; ſi néanmoins on s'appercevoit qu'on ſe fût trompé dans ce choix, comme il peut fort bien arriver, il faut changer ſans héſiter. Si les conjonctures favoriſent notre changement, il en coûte moins, & on le fait plus à propos, ſinon il faut le faire peu à peu & d'une maniere inſenſible; or quand on a tant fait que de changer de genre de vie, il faut faire en ſorte qu'il paroiſſe qu'on l'a fait pour de bonnes raiſons.

Au défaut des grands talens, il faut ſe renfermer dans les devoirs communs. Si, par exemple, on n'eſt point capable des actions du barreau, ni de gouverner les hommes par la parole, ni enfin des actions militaires, il faut du moins faire ce qui dépend de ſoi, & être exact à remplir les devoirs communs de la vie, pratiquer la juſtice, avoir de la probité, être libéral, modeſte & tempérant. Celui qui aura toutes ces vertus, ſatisfera le public, qui le tiendra quitte de tout le reſte.

L'héritage le plus précieux qui puiſſe paſſer des peres aux enfans, c'eſt la

præſtantior, gloria virtutis : rerumque geſtarum : cui dedecori eſſe, nefas & impium judicandum eſt.

Officia non eadem diſparibus ætatibus tribuuntur, aliaque ſunt juvenum, alia ſeniorum. Cap. 34.

Eſt igitur adoleſcentis majores natu vereri, ex iiſque deligere optimos & probatiſſimos quorum conſilio atque autoritate nitatur. Ineuntis enim ætatis inſcitia, ſenum conſtituenda & regenda prudentia eſt.

Maximè autem hæc ætas à libidinibus arcenda eſt, exercendaque in labore, patientiaque & animi, & corporis u eorum, & in bellicis & civilibus officiis vigeat induſtria.

Atque etiam cùm relaxare animos, & dare ſe jucunditati volent, caveant intemperantiam, meminerint verecundiæ. Quod erit facilius, ſi in ejuſmodi

gloire qu'ils ont acquiſe par leurs vertus & par leurs grandes actions ; c'eſt un crime & une impiété que de la ternir par quelque choſe de honteux & d'indigne d'un honnête homme.

Les devoirs changent ſelon les âges, & ceux des jeunes gens ſont différents de ceux des vieillards.

Il eſt du devoir des jeunes gens d'avoir du reſpect pour ceux qui ſont avancés en âge, & entre ceux-là ils doivent s'attacher aux plus gens de bien & à ceux qui ſe ſont acquis le plus de réputation par leurs vertus, afin de ſe conduire par leurs conſeils & par leurs exemples, car les jeunes gens, à cauſe de leur peu d'expérience, ont beſoin pour ſe bien conduire de conſulter la ſageſſe & la prudence des vieillards.

Les jeunes gens doivent ſur-tout ſe garder de toute ſorte de débauche, & s'accoutumer aux travaux du corps & de l'eſprit, afin de ſe rendre capables de ſoutenir également les emplois de la guerre & ceux de la vie civile.

Lors même que les jeunes gens voudront ſe réjouir & ſe délaſſer par quelque ſorte de plaiſir, qu'ils évitent l'intempérance, & qu'ils ne perdent jamais

quidem rebus majores natu intereſſe velint.

Senibus autem labores corporis minuendi, exercitationes animi etiam augendæ videntur ; danda verò opera ut & amicos, & juventutem & maximè Rempublicam conſilio & prudentia quàm plurimùm adjuvent.

Nihil autem magis cavendum eſt ſenectuti, quàm ne languori ſe deſidiæque dedat.

Luxuria verò cùm omni ætati turpis, tùm ſenectuti fœdiſſima eſt : ſin autem libidinum etiam intemperantia acceſſerit, duplex, malum eſt, quod & ipſa ſenectus concipit dedecus & facit adoleſcentium impudentiorem intemperantiam.

Eſt proprium munus Magiſtratus

de vue la pudeur & la modeſtie, ce qui leur ſera plus facile, ſi dans leurs plaiſirs mêmes ils ſont bien aiſe d'avoir pour ſpectateurs & pour témoins de leurs actions des perſonnes d'un âge avancé.

A l'égard des vieillards, moins ils ſont capables des exercices du corps, plus ils doivent s'appliquer à ceux de l'eſprit, & leur principale occupation doit être d'aſſiſter les jeunes gens, & encore plus leurs amis & la République des conſeils que leur ſageſſe & leur expérience les mettent en état de donner.

Ce que les vieillards doivent le plus éviter, c'eſt de ſe laiſſer aller à une ſorte de langueur & de pareſſe qui rend inutile à tout.

Quant à la diſſolution & au déréglement des mœurs, il n'y a rien de plus honteux à quelqu'âge que l'on ſoit, & ſur-tout à la vieilleſſe, mais quand l'impudicité s'y joint, les vieillards qui s'y laiſſent aller ſont doublement coupables, & par l'infamie dont ils ſe couvrent, & par le mal qu'ils font aux jeunes gens, dont l'intempérance devient plus inſolente par de tels exemples.

Les Magiſtrats doivent avoir compris

intelligere, ſe gerere perſonam civitatis, debereque ejus dignitatem & decus ſuſtinere, ſervare leges, jura deſcribere, ea fidei ſuæ, commiſſa meminiſſe.

Privatum autem, oportet æquo & pari cum civibus jure vivere, neque ſubmiſſum & abjectum, nequè ſe efferentem; tum in Republica ea velle quæ tranquilla & honeſta ſint.

Peregrini autem & incolæ officium eſt, nihil præter ſuum negotium agere, nihil de alieno anquirere, minimeque in aliena eſſe Republica curioſum.

Nihil eſt quod tam deceat quàm in omni re gerenda, conſilioque capiendo ſervare conſtantiam.

Decorum in omnibus factis & dictis, in corporis denique motu & ſtatu cernatur. Cap. 35.

qu'ils repréſentent la République, & que c'eſt à eux à en ſoutenir la dignité, à maintenir les loix, à rendre la juſtice dont ils ſont les dépoſitaires, & à s'acquitter avec autant de fidélité que de zéle de toutes les obligations qu'ils ont contractées.

Le devoir des perſonnes privées eſt de ne point prétendre la diſtinction entre les autres citoyens, de trouver bon que l'égalité ſoit gardée, d'éviter également de s'élever par inſolence, & de remper par baſſeſſe, & de ne rien déſirer que l'honnêteté ne puiſſe permettre & qui ne ſoit propre à maintenir la tranquillité de la République.

Pour les étrangers, leur devoir eſt de faire chacun leurs affaires ſans ſe mêler de celles des autres, & ſans vouloir pénétrer les ſecrets, ni juger de la conduite d'un Etat dont ils ne ſont point.

Rien ne ſied ſi bien à toutes ſortes de perſonnes que l'uniformité dans les actions, & la conſtance dans les réſolutions qu'on a priſes avec fondement, lorſque les mêmes raiſons qui les ont fait prendre ſubſiſtent encore.

La bienſéance doit reluire non ſeulement dans les paroles & dans les actions, mais juſques dans les mouve-

Quod facerè turpè non eſt, modò occultè, id dicere obſcœnum eſt: itaque nec aperta actio rerum illarum petulantia vacat, nec orationis obſcœnitas.

Nec verò audiendi ſunt qui reprehendunt & irrident, quod ea quæ re turpia non ſint, nominibus ac verbis flagitioſa ducamus: illa autem quæ turpia ſint nominibus appellemus ſuis. Latrocinari, fraudare, adulterare, re turpè eſt; ſed dicitur non obſcœnè: ſic alia re honeſta ſunt, nomine obſcœna. Nos autem naturam ſequamur & omne quod abhorret oculorum, auriumque approbatione, fugiamus.

Status, inceſſus, ſeſſio, vultus, oculi

mens du corps & dans tout l'extérieur.

Il eſt des actions qui n'ont rien de honteux, pourvû qu'elles ſe faſſent en ſecret, qu'on ne peut néanmoins nommer par leurs noms ſans bleſſer la pudeur, & autant il y auroit d'impudence à ne les pas cacher, autant il y en auroit à en parler ouvertement & ſans réſerve.

Nous ne devons point écouter ceux qui ſe moquent de cette retenue, & qui trouvent mauvais qu'on nous faſſe une eſpéce de crime de nommer des choſes qu'il n'eſt point honteux de faire pendant que nous nommons ſans peine par leurs noms de véritables crimes qu'on ne ſçauroit commettre ſans infamie. Y a-t-il rien, diſent-ils, de plus honteux que le vol, la fraude, l'adultere, cependant nous n'avons point de honte de les nommer par leurs noms; il y a au contraire des actions qui n'ont rien que d'honnête & de bon en ſoi, pourquoi n'oſons-nous les nommer: mais ſans diſcuter tous ces raiſonnemens peu favorables à la pudeur, ſuivons la nature, c'eſt-à-dire la raiſon, & gardons-nous de tout ce qui choque naturellement les oreilles & les yeux.

En quelqu'état que nous ſoyons,

manuum motus, teneant illud decorum.

Ne quid effeminatum, aut molle; ne quid durum aut ruſticum ſit.

Retinenda verecundia, præſertim natura ipſa magiſtra & duce.

Elaborandum eſt, ne animi motus à natura recedant: quod aſſequemur, ſi cavebimus, ne in turbationes atque exanimationes incidamus, & ſi attentos animos ad decoris conſervationem tenebimus. Cap. 36.

Curandum eſt, ut cogitatione ad res quam optimas utamur; appetitum rationi obedientem præbeamus.

Imprimis providendum, ne ſermo vitium aliquod indicet ineſſe moribus. Cap. 37.

debout, en marchant, ou assis, qu'une honnête bienséance paroisse sur notre visage, dans nos yeux & dans tous nos gestes.

Evitons sur-tout tout ce qui paroît efféminé & qui tiendroit de la mollesse, comme tout ce qui seroit rude & grossier.

Observons en tout les régles de la pudeur avec d'autant plus de soin, que la nature même nous y conduit & nous les enseigne.

Il faut surtout travailler avec soin à régler les mouvemens de l'esprit & à les tenir dans les bornes qui nous sont prescrites par la nature, & c'est à quoi nous parviendrons si nous sçavons nous défendre de tout ce qui jette dans le trouble ou dans l'abattement, & si nous avons une attention perpétuelle à ce qui convient à la dignité de notre nature.

Ayons soin que nos pensées ne s'appliquent qu'à de bonnes choses, & que notre appétit ne fasse jamais que suivre les ordres de la raison.

Dans la conversation il faut sur-tout prendre garde de ne rien laisser échapper qui marque quelque vice dans les mœurs.

Habentur plerumque ſermones aut de domeſticis negotiis, aut de Republica, aut de artium ſtudiis atque doctrina. Danda igitur opera eſt, ut etiam ſi aberrare ad alia, cœperit ad hæc revocetur oratio.

Animadvertendum eſt etiam, quatenus ſermo delectationem habeat, & ut incipiendi ratio fuerit, ita ſit deſinendi modus.

Quomodo in omni vita rectiſſime præcipitur, ut perturbationes fugiamus, id eſt motus animi nimios, rationi non obtemperantes; ſic ejuſmodi motibus ſermo debet vacare, ne aut ira exiſtat, aut cupiditas aliqua, aut pigritia, aut ignavia, aut tale aliquid appareat. Maximeque cavendum eſt ne eos quibuscum ſermonem conferimus & veteri, & diligere non videamur.

In objurgationibus utendum eſt fortaſſe & vocis contentione majore & verborum gravitate acriore: id agendum etiam ut ne ea facere videamur irati; ſed ut ad urendum & ſecandum Medici, ſic & ad hoc genus caſtigandi, raro

Les

Les converſations roulent d'ordinaire ou ſur les affaires particuliéres de chacun, ou ſur ce qui regarde la République, ou ſur des choſes d'étude & de ſciences, & lorſqu'elles ſe détournent à d'autres ſujets, les perſonnes ſages doivent prendre ſoin de les ramener à quelqu'un de ceux-ci.

Quel que ſoit le ſujet de la converſation, il faut prendre garde de ne la point pouſſer trop loin, de ſorte qu'elle ennuye.

Comme toute la vie doit être exempte de paſſion, c'eſt-à-dire de tous ces mouvemens violens dont la raiſon n'eſt pas maîtreſſe, il faut auſſi que nos diſcours en ſoient exempts, & qu'il n'y paroiſſe ni colere ni ardeur exceſſive & déréglée, ni lâcheté, ni pareſſe, ni aucune autre ſorte de vice, & qu'ils ſoient même toujours accompagnés de quelque marque d'amitié & de conſidération pour ceux à qui nous parlons.

Les corrections demandent un ton de voix plus élevé & des paroles plus fortes, mais elles doivent être exemptes de tout ce qui reſſent la colere; nous ne devons même en venir-là que malgré nous & par pure néceſſité, comme

invitique veniamus, nec umquam niſi neceſſariò, ſi nulla reperiatur alia Medecina : ſed tamen ira procul abſit, cum qua nihil rectè fieri, nihil conſideratè poteſt. Cap. 38.

Magna autem parte clementi caſtigatione licet uti, gravitate tamen adjunctâ, ut & ſeveritas adhibeatur & contumelia repellatur : atque etiam illud ipſum quod acerbitatis habet objurgatio, ſignificandum eſt ipſius cauſa, qui objurgetur, ſuſceptum eſſe.

Rectum eſt autem etiam in illis contentionibus quæ cum inimiciſſimis fiunt, etiam ſi nobis indigna audiamus, tamen gravitatem retinere, iracundiam repellere : quæ enim cum aliqua perturbatione fiunt, nec conſtanter fieri poſſunt, nec iis qui adſunt probari.

Deforme etiam eſt de ſe ipſo prædicare, falſa præſertim, & cum irriſione audien-

les Médecins, qui n'employent le fer & le feu qu'au défaut d'autres remédes. Si nous ne pouvons éviter d'en venir-là, qu'au moins il n'y entre aucun mouvement de colere, puiſqu'il n'y a jamais rien de juſte ni de meſuré dans ce que la colere fait faire.

Les corrections ſe doivent faire avec douceur, au moins pour la pluſpart, quoiqu'on les faſſe avec force. Elles n'auroient rien de dur & d'outrageant, & ne laiſſeroient pas d'avoir tout le poids qui leur eſt néceſſaire pour faire leur effet. Il faut même avoir ſoin de marquer que ſi l'on ſe ſert de termes un peu forts, c'eſt à regret, & pour le bien même de ceux qu'on reprend.

Dans les conteſtations même où nous pouvons entrer avec nos plus grands ennemis, quelques choſes piquantes qu'on nous diſe, il faut garder la modération & le ſang froid, & ſe défendre de la colere, car ce que l'on fait par paſſion ne ſe peut jamais faire avec les meſures qui conviennent, & ne peut jamais être approuvé de ceux qui en ſont les témoins.

Enfin rien ne ſied ſi mal que de ſe vanter & de dire du bien de ſoi, ſur-

tium, imitari militem glorioſum.

Ornanda eſt dignitas domo, non ex domo tota quærenda; nec domo dominus, ſed domino domus honeſtanda eſt. Cap. 39.

Cavendum autem eſt, præſertim ſi ipſe ædifices, ne extra modum ſumtu & magnificentia prodeas; quo in genere multum mali in exemplo eſt.

Talis eſt ordo actionum adhibendus, ut quemadmodum in oratione conſtanti; ſic in vita, omnia, ſint apta inter ſe & convenientia. Cap. 40.

Ut in fidibus aut in tibiis, quamvis paululum diſcrepent, tamen id à ſciente animadverti ſolet; ſic videndum eſt in vita, ne forte quid diſcrepet. Cap. 41.

Ut in fidibus Muſicorum aures vel minima ſentiunt; ſic nos, ſi acres, ac

tout quand ce qu'on dit n'eſt pas vrai : par-là on devient le fanfaron de la Comédie ; & on s'attire le mépris & la raillerie de tout le monde.

Il eſt bon de rehauſſer en quelque ſorte par la beauté de ſa maiſon ce qu'on a d'ailleurs de conſidération & de dignité, mais qui n'en auroit que par-là en auroit bien peu. C'eſt le maître qui doit faire honneur à la maiſon, & non pas la maiſon au maître.

Il faut prendre garde ſur-tout quand on bâtit ſoi même ſa maiſon, de ne pas pouſſer la dépenſe & la magnificence trop loin. On fait beaucoup de mal en cela, ſur-tout par rapport au mauvais exemple.

Il faut garder un ſi grand ordre dans les actions & dans toute la conduite de la vie, que comme dans un diſcours bien ſuivi il n'y ait rien qui ne ſe tienne & qui ne s'accorde parfaitement.

Comme les bons Muſiciens ne peuvent ſouffrir le moindre défaut de juſteſſe dans les tons ; de même nous devons éviter la moindre diſſonance dans le concert de nos actions.

Si nous voulons prendre garde de près à tous les défauts où l'on tombe ſur ce

diligentes esse volumus animadversoresque vitiorum, magna sæpe intelligemus ex parvis.

Nec verò alienum est, ad ea eligenda quæ dubitationem afferunt, adhibere doctos homines, vel etiam usu peritos & quid his de quoque officii genere placeat exquirere.... in quibus videndum ea non modò quid quisque loquatur, sed etiam quid quisque sentiat atque etiam qúa de causa quisque sentiat.

Aliorum judicio, permulta nobis & facienda & non facienda, & mutanda & corrigenda sunt.

ſujet, nous ne les ſentirons pas moins que les bons Muſiciens ſentent le moindre défaut de juſteſſe dans un inſtrument mal d'accord, & les plus petites choſes nous en feront découvrir de grandes.

Avant de ſe déterminer ſur des choſes qui paroiſſent douteuſes, il eſt bon de conſulter ceux qui ont de l'étude & de l'expérience, & de leur demander avis de quelque ſorte de devoirs qu'il s'agiſſe, mais il ne faut pas prendre garde ſeulement à ce qu'on nous dit, il faut tâcher de pénétrer ce que chacun penſe, & pourquoi il penſe comme il fait.

Il faut que le jugement des autres nous ſerve de régle pour nous déterminer à faire ou ne pas faire, à changer ou à corriger bien des choſes.

EPITOME EX OFFICIIS CICERONIS.

LIBER II.

D *EOS placatos pietas efficiet & sanctitas.* Cap. 4.

Male se res habet cùm quod virtute effici debet, id tentatur pecunia. Cap. 7.

Omnium rerum nec aptius est quidquam ad opes tuendas quàm diligi, nec alienius quàm timeri.... Multorum autem odiis, nullæ opes possunt obsistere.

EXTRAIT

EXTRAIT DES OFFICES DE CICERON.

LIVRE II.

IL n'y a que la piété & la sainteté de vie qui puissent nous rendre les Dieux favorables.

Il faut qu'un homme soit bien peu de chose, lorsqu'il est réduit à tâcher d'obtenir par de l'argent ce qui devroit être le prix de sa peine & de son mérite.

Le meilleur moyen pour conserver ce que nous pouvons avoir de crédit & de considération, c'est de se faire aimer, & le plus mauvais, c'est de se faire craindre, & il n'y a ni puissance ni grandeur qui puisse tenir contre la haine publique.

Malus eſt cuſtos diuturnitatis metus : contraque benevolentia , fidelis eſt ad perpetuitatem.

Qui in libera civitate ita ſe inſtruunt, ut metuantur ; his nihil poteſt eſſe dementius.

Acriores morſus ſunt intermiſſæ libertatis , quàm retentæ.

Qui ſe metui volent , à quibus metuentur eoſdem metuant neceſſe eſt.

Nec verò ulla vis imperii tanta eſt , quæ, premente metu, poſſit eſſe diuturna.

Vehementer amor multitudinis commovetur ipſâ famâ & opinione liberalitatis, beneficentiæ, juſtitiæ, fidei, omniumque earum virtutum quæ pertinent ad manſuetudinem morum & ad facilitatem. Cap. 9.

Fides autem ut habeatur, duabus rebus effici poteſt : ſi exiſtimabimur adepti conjunctam cum juſtitia prudentiam.

La crainte eſt un mauvais garand d'une longue vie, & au contraire il n'y a point de gardes ſi fidéles que l'amour des peuples.

Ceux qui vivent dans un état libre ne ſçauroient rien faire de plus inſenſé que de ſe comporter d'une maniere à ſe faire craindre.

Les retours d'une liberté contrainte & interrompue, ſe font plus vivement ſentir que tout ce qu'on en auroit pû ſouffrir ſi on l'avoit laiſſé ſubſiſter.

Quiconque voudra ſe faire craindre des autres, les craindra lui-même néceſſairement.

Il n'y a point de domination qui puiſſe durer, quelque bien gardé que l'on ſoit, quand elle ne ſubſiſte que par la crainte.

La ſeule réputation d'être libéral, bienfaiſant, équitable, fidéle, & d'avoir toutes les autres vertus, qui font la douceur & la facilité des mœurs, eſt très-capable de toucher le cœur des peuples & les porter à nous aimer.

Il faut pour nous attirer la confiance une grande réputation, non ſeulement d'habileté & de prudence, mais encore de juſtice & de probité.

Juſtis & fidis hominibus, id eſt bonis, ita fides habetur, ut nulla ſit in his fraudis injuriæque ſuſpicio, itaque his ſalutem noſtram, his fortunas, his liberos rectiſſimè committi arbitramur. Quo enim quis verſutior & callidior eſt, hoc inviſior & ſuſpectior, detracta opinione probitatis.

Intelligentiæ juſtitia conjuncta quantùm volet habebit ad faciendam fidem virium : juſtitia ſine prudentia multum poterit, ſine juſtitia nihil valebit prudentia.

Qui in utramque partem omnia excelſo animo magnoque deſpiciunt, cùmque aliqua his ampla & honeſta res objecta eſt, totos ad ſe convertit & rapit, tum quis non admiretur ſplendorem pulchritudinemque virtutis. Cap. 10.

Nemo juſtus eſſe poteſt, qui mortem, qui dolorem, qui exilium, qui egeſtatem timet, aut qui ea, quæ his ſunt con-

On a une confiance ſi entiere en ceux que l'on croit gens de bien, c'eſt-à-dire, juſtes & fidéles, qu'on croiroit faire un crime ſi on les ſoupçonnoit de la moindre fraude & de la plus légere injuſtice. Ainſi on eſt toujours tout prêt de leur confier ſes biens, ſes enfans & ſa vie même, au lieu que plus on eſt habile, c'eſt-à-dire fin & ruſé, plus on eſt ſuſpect & odieux, ſi l'on ne paſſe pour homme de bien.

Si on eſt auſſi honnête homme qu'habile, on peut s'attirer autant de confiance qu'on le peut deſirer, moins, mais toujours beaucoup par la probité ſeule, & rien du tout par la ſeule habileté.

Qui peut donc s'empêcher d'admirer l'éclat & la beauté de la vertu dans ceux qui ayant l'ame aſſez grande & aſſez élevée pour mépriſer également tout ce qu'il y a d'agréable & de fâcheux dans la vie, ne manquent jamais de ſe porter tout entier à tout ce qui ſe préſente à faire d'honnête & de glorieux.

Il n'y a ni juſtice ni probité dans celui ſur qui la crainte de la mort, de l'exil ou de la pauvreté, ou les charmes

traria, æquitati anteponit : maximeque admirantur eum, qui pecunia non movetur : quod in quo viro perſpectum ſit, hunc igne ſpectatum arbitrantur. Cap. 11.

Tria quæ propoſita ſunt ad gloriam, omnia juſtitia conficit : & benevolentiam quod prodeſſe vult plurimis, & ob eandem cauſam fidem : & admirationem quod eas res ſpernit & negligit, ad quas plerique inflammati avidique rapiuntur.

Cum tanta vis juſtitiæ ſit, ut ea etiam latronum opes firmet atque augeat, quantam ejus vim inter leges & judicia in conſtituta Republica, fore putamus.

Omni ratione colenda & retinenda juſtitia eſt, propter ſe ſe; nam aliter juſtitia non eſſet. Cap. 12.

de la vie, du repos & de l'abondance auroient plus de pouvoir que les loix de l'équité & de l'honnêteté. On admire ſur-tout ceux ſur qui l'argent ne peut rien, & quand quelqu'un a réſiſté à cette épreuve, il eſt regardé de tout le monde comme l'or qui a paſſé par le feu.

On obtient par la juſtice ſeule les trois choſes en quoi la gloire conſiſte, car elle gagne la bienveillance, puiſqu'elle ne veut que faire du bien à tout le monde; elle attire la confiance puiſqu'elle eſt incapable d'infidélité; enfin elle imprime de l'admiration & du reſpect, puiſqu'elle fait mépriſer ce qui emporte la pluſpart des hommes, & qui leur fait abandonner leurs devoirs.

Si la juſtice peut tant parmi les brigands mêmes, que ce n'eſt que par celle qu'ils obſervent entre eux qu'ils s'enrichiſſent, & que leurs biens augmentent de plus en plus, quel doit donc être ſon pouvoir au milieu des loix & dans une République bien ordonnée.

Il faut s'attacher avec tout le ſoin poſſible à cultiver & à conſerver la juſtice pour elle-même, autrement ce ne ſeroit plus juſtice.

Præclarè Socrates hanc viam ad gloriam proximam & quaſi compendariam dicebat eſſe, ſi quis id ageret, ut qualis haberi vellet, talis eſſet.

Quod ſi qui ſimulatione & inani oſtentatione & ficto non modo ſermone ſed etiam vultu, ſtabilem ſe gloriam conſequi poſſe rentur, vehementer errant.

Vera gloria radices agit atque etiam propagatur: ficta omnia celeriter, tanquàm floſculi, decidunt, nec ſimulatum poteſt quidquam eſſe diuturnum.

Prima commendatio adoleſcentis proficiſcitur à modeſtia, tum pietate in parentes, tum in ſuos benevolentia. Cap. 13.

Facillimè & in optimam partem cognoſcuntur adoleſcentes qui ſe ad claros & ſapientes viros, beneconſulentes Reipublicæ contulerunt: quibuſcum ſi fre-

Socrate a bien dit que le moyen le plus sûr & le plus court pour arriver à la gloire, c'est d'être en effet ce qu'on veut paroître.

Il n'y a pas de plus grande erreur que de s'imaginer qu'on parviendra à une gloire solide & durable par une vaine ostentation, en jouant un faux personnage, & en composant son visage & ses paroles.

Tout ce qui n'a que le masque & l'apparence du bien tombe tout d'un coup comme une fleur, & il n'est pas possible que ce qui est contrefait se soutienne, au lieu que la gloire qui a la vérité pour fondement jette de profondes racines, & va croissant de jour en jour.

Il n'y a rien par où les jeunes gens puissent acquérir plus d'estime que par une conduite modeste & réglée, par beaucoup de respect & de déférence pour ceux qui les ont mis au monde, & par une affecti[illegible] sincere pour leurs proches.

Un autre moyen très-facile & très-sûr pour donner bonne opinion d'eux, c'est de s'attacher à des personnes distinguées par leur sagesse & par leur

quentes ſint, opinionem afferunt populo eorum fore ſe ſimiles quos ſibi ipſi delegerint ad imitandum.

Duri hominis, vel potius vix hominis videtur, periculum capitis inferre multis, id cum periculoſum ipſi eſt, tum etiam ſordidum ad famam, committere ut accuſator nominetur. Cap. 14.

Hoc præceptum officii diligenter tenendum eſt, ne quem umquam innocentem judicio capitis arceſſas; id enim ſine ſcelere fieri nullo pacto poteſt. Namquid eſt tam inhumanum, quàm eloquentiam à naturâ ad ſalutem hominum & ad conſervationem datam, ad bonorum peſtem perniciemque convertere.

Nec tamen ut hoc fugiendum eſt, item habendum eſt religioni, nocentem aliquando, modo ne nefarium impiumque deffendere; vult hoc multitudo, patitur conſuetudo, fert etiam humanitas.

vertu, & qui ſervent utilement la République : car, en ſe tenant aſſidus auprès d'eux, ils donnent lieu à tout le monde de préſumer qu'ils les prennent pour modéles, & qu'ils leur reſſembleront quelque jour.

Il y a de la dureté & même de l'inhumanité à mettre ſouvent la vie des hommes en péril, ſans compter qu'on s'y met ſoi-même par-là, & qu'il y a de la honte à s'ériger en accuſateur & à s'en faire donner le nom.

C'eſt ſur-tout un devoir indiſpenſable de ne jamais mettre la vie d'un homme innocent en péril par une accuſation capitale, & on ne ſçauroit le faire ſans crime : en effet, qu'y a-t-il de plus contraire au devoir de l'humanité, que d'employer pour faire périr des innocens, cette éloquence que la nature ne nous a donnée que pour faire du bien aux hommes.

Mais quoiqu'on ne doive jamais accuſer un innocent, on ne doit pas ſe faire un crime de défendre quelquefois le coupable, pourvû que ce ne ſoit pas un homme perdu, c'eſt-à-dire, un ſcélérat & un impie, le peuple le veut, la coutume l'autoriſe, & l'humanité même y porte.

Maxime autem & gloria paritur & gratia, defenſionibus; eorumque major, ſi quando accidit ut ei ſubveniatur qui, potentis alicujus opibus, circumveniri urgerique videatur.

Nec ita claudenda eſt res familiaris, ut eam benignitas aperire non poſſit; nec ita reſeranda, ut pateat omnibus: modus adhibeatur, iſque referatur ad facultates. Cap. 15.

Liberales, qui ſuis facultatibus aut captos à prædonibus redimunt, aut æs alienum ſuſcipiunt amicorum, aut in filiarum collocatione adjuvant, aut opitulantur in re vel quærenda, vel augenda. Cap. 16.

Propenſior benignitas eſſe debebit in calamitoſos, niſi fortè erunt digni calamitate: in iis tamen, qui ſe adjuvari volent, non ut ne affligantur ſed ut altiorem gradum aſcendant, reſtricti omnino eſſe nullo modo debemus: ſed in deligendis idoneis judicium & diligentiam adhibere. Cap. 18.

Habenda eſt etiam ratio rei familia-

La défenſe des accuſés eſt de toutes les actions publiques celle qui donne le plus de gloire & qui eſt la plus propre à ſe concilier la bienveillance du peuple, ſur-tout lorſque celui dont on entreprend la défenſe paroît avoir contre lui tout le crédit d'un homme puiſſant.

Il ne faut ni tenir ſes coffres ſi fermés, que la libéralité ne puiſſe les ouvrir; ni ſi ouverts, que tout le monde y puiſſe prendre; la libéralité doit avoir des bornes, & on la doit régler ſur ſes facultés.

Les perſonnes vraiment libérales ſont celles qui employent leur bien ou à racheter des captifs, ou à payer les dettes de leurs amis, ou à les aider à marier leurs filles, ou à les mettre en état d'acquérir du bien, ou d'augmenter celui qu'ils ont déja.

On doit ſur-tout être porté à ſoulager les miſérables, au moins ceux qui méritent une meilleure fortune, mais on ne doit pas ſe refuſer à ceux même qui demandent, non de quoi ſe retirer de la miſere, mais de quoi ſe mettre mieux qu'ils ne ſont: il faut juger que ces perſonnes-là ſoient en effet dignes d'un meilleur ſort.

Il faut auſſi avoir ſoin de ſes affaires,

ris, quam quidem dilabi ſinere flagitioſum eſt ; ſed ita ut illiberalitatis avaritiæque abſit ſuſpicio. Poſſe enim liberalitate uti, non ſpoliantem ſe patrimonio, nimirum is eſt pecuniæ fructus maximus.

Valde etiam decorum , patere domos hominum illuſtrium, illuſtribus hoſpitibus ; idque etiam Reipublicæ eſt ornamento.

Imprimis autem videndum erit ei qui Rempublicam adminiſtrabit , ut ſuum quiſque teneat , neque de bonis privatorum publicè diminutio fiat. Cap. 21.

Nullum vitium tetrius quàm avaritia, præſertim in principibus Rempublicam gubernantibus. Habere enim quæſtui Rempublicam non modo turpe eſt , ſed ſceleratum etiam & nefarium. Cap. 22.

Ea eſt ſumma ratio & ſapientia boni civis , commoda civium non divellere , atque omnes, æquitate eadem continere. Cap. 23.

Ab hoc genere largitionis ut aliis

il y auroit une eſpéce de crime à les négliger & à les laiſſer périr, mais il faut les conduire de maniere qu'on ne faſſe jamais rien de ſordide ni qui ſente l'avarice, & ſe ſouvenir toujours que le plus grand avantage de l'opulence c'eſt de pouvoir faire des libéralités ſans ſe ruiner.

Rien n'eſt plus beau encore que de voir les maiſons des perſonnes illuſtres ouvertes à d'illuſtres hôtes, & rien ne fait plus d'honneur à une République.

La principale choſe à quoi ceux qui ſont chargés du gouvernement de la République doivent prendre garde, c'eſt que le bien de chaque particulier lui ſoit conſervé, & que jamais l'autorité publique ne l'entâme.

L'avarice eſt le plus honteux de tous les vices, ſur-tout dans ceux qui ſont chargés du gouvernement de la République, & de faire d'un ſi noble emploi un trafic & un moyen de s'enrichir, c'eſt la choſe du monde la plus infâme, la plus odieuſe & la plus criminelle.

Un bon citoyen aura toujours pour maxime capitale de ne jamais toucher au bien des autres, & de garder une juſtice exacte envers tout le monde.

Que ceux qui gouvernent la Répu-

detur, aliis auferatur, aberunt ii qui Rempublicam tuebuntur; imprimisque operam dabunt ut juris & judiciorum æquitate, suum quisque teneat: & neque tenuiores propter humilitatem circumveniantur, nèque locupletibus ad sua vel tenenda, vel recuperanda, obsit invidia.

Præterea quibuscumque rebus vel belli, vel domi poterunt, Rempublicam augeant imperio, agris, vectigalibus: hæc magnorum hominum sunt, hæc apud majores nostros factitata, hæc genera officiorum, qui persequuntur cum summa utilitate Reipublicæ, magnam ipsi adipiscentur & gratiam & gloriam.

Res familiaris quæri debet iis rebus à quibus abest turpitudo; conservari autem diligentiâ ac parsimonia: iisdem etiam rebus augeri. Cap. 24.

blique

blique ſe gardent donc bien de faire des libéralités aux uns aux depens des autres, & qu'ils ayent ſoin ſur toutes choſes de maintenir cette juſtice égale, qui conſerve à chacun le ſien, & de faire enſorte qu'on ne puiſſe ſe prévaloir de la foibleſſe des pauvres pour les ſéduire ou pour les opprimer, & qu'auſſi l'envie qu'on a contre les riches ne ſoit point un prétexte pour les troubler dans la poſſeſſion de ce qui leur appartient, ni pour les empêcher de ſe faire payer de ce qui leur eſt dû.

Du reſte qu'ils ſe ſervent de tous les moyens que la guerre au dehors, & l'induſtrie au dedans leur peuvent fournir pour étendre la puiſſance, & augmenter les terres & les revenus de la République, voilà ce que ſçavent faire les grands hommes, ce que nos ancêtres ont fait, & ainſi en travaillant utilement pour la République, on acquiert en même temps beaucoup de conſidération & de gloire pour ſoi-même.

C'eſt par les voyes où il n'y a rien de honteux qu'il faut tâcher d'acquérir du bien, & c'eſt par le ſoin, le bon ordre & le bon ménage qu'on le conſerve & qu'on le peut augmenter.

EPITOME EX OFFICIIS CICERONIS.

LIBER III.

DETRAHERE aliquid alteri & hominem, hominis incommodo, ſuum augere commodum, magis eſt contra naturam, quàm mors, quàm paupertas, quàm dolor, quàm cætera quæ poſſunt aut corpori accidere, aut rebus externis. Cap. 5.

Unum debet eſſe omnibus propoſitum ut eadem ſit utilitas unius cujuſque & univerſorum, quàm ſi ad ſe quiſque rapiat, diſſolvetur omnis humana conſortio. Cap. 6.

EXTRAIT DES OFFICES DE CICERON.

LIVRE III.

LA mort, la pauvreté, la douleur & les autres accidens qui peuvent arriver, ſoit au corps, ſoit aux choſes qui ſont hors de nous, ne ſont pas tant contre la nature, qu'il eſt contre la nature, d'ôter à quelqu'un ce qui lui appartient, & de s'enrichir à ſes dépens.

Chacun doit regarder l'utilité commune comme le but à quoi il doit tendre, & compter que rien n'eſt utile à chaque particulier que ce qui l'eſt auſſi au général : car dès que chacun ne

Suum cuique incommodum ferendum eſt, potiuſquam de alterius commodis detrahendum.

Si omnes Deos, hominesque celare poſſimus, nihil tamen avarè, nihil injuſtè, nihil libidinoſè, nihil incontinenter eſſet faciendum. Cap. 9.

Qui ſtadium currit, eniti & contendere debet, quàm maximè poſſit, ut vincat; ſupplantare eum, qui cum certet, aut manu depellere, nullo modo debet: ſic in vita, ſibi quemque petere, quod pertineat ad uſum, non iniquum eſt; alteri deripere, jus non eſt. Cap. 10.

Amicis & non tribuere quod rectè poſſis, & tribuere quod non ſit æquum, contra officium eſt.

Maneat ergo quod turpe ſit, id nunquam eſſe utile, ne tum quidem, cùm id quod eſſe utile putes, adipiſcare; hoc enim ipſum utile putare, quod

connoîtra d'utilité que la ſienne propre, & qu'il voudra tout tirer à lui, nulle ſorte de ſociété ne ſçauroit ſubſiſter entre les hommes.

Il faut que chacun ſupporte ſes diſgraces, plûtôt que de s'en tirer aux dépens d'autrui.

Quand on pourroit tromper les yeux des hommes & des Dieux mêmes, on ne doit jamais ſe laiſſer aller à aucun mouvement d'avarice, d'injuſtice, de débauche & d'intempérance.

Dans la lice chacun doit faire de ſon mieux pour emporter le prix, mais il n'eſt pas permis d'étendre la jambe à ſon concurrent, ni de le repouſſer de la main: de même dans la vie, chacun a droit de chercher ce qui lui peut être utile, mais non pas de le prendre aux autres.

Il eſt également contre le devoir de ne pas accorder à ſes amis tout ce que la juſtice peut permettre, & de leur accorder quelque choſe de ce qu'elle défend.

Qu'on ſoit bien perſuadé que ce qui eſt malhonnête ne ſauroit jamais être utile quand on ſeroit parvenu à ſe voir en poſſeſſion de tous les avantages

turpè ſit, calamitoſum eſt. Cap. 11.

Ex omni vita ſimulatio, diſſimulatioque tollenda eſt; ita nec ut emat melius nec ut vendat, quidquàm ſimulabit aut diſſimulabit vir bonus. Cap. 14.

Numquam eſt utile peccare, quia ſemper eſt turpè; & quia ſemper eſt honeſtum virum bonum eſſe, ſemper eſt utile. Cap. 15.

Nemo id agat ut ex alterius prædetur inſcientiâ, nec ulla pernicies vitæ major inveniri poteſt; quàm in malitiâ ſimulatio intelligentiæ. Cap. 18.

Etiam veræ hæreditates non honeſtæ videntur, ſi ſint malitioſis blanditiis officiorum, non veritate, ſed ſimulatione quæſitæ.

*Si vir bonus habeat hanc vim, ut ſi digitis concrepuerit, poſſit in locupletium teſtamenta nomen ejus irrepere, hac vi non utatur, ne ſi exploratum

qu'on s'en pouvoit promettre, car il n'y a point de calamité comparable à cette honteuſe perſuaſion, que ce qui n'eſt pas honnête puiſſe être utile.

On ne doit jamais ni feindre ce qui n'eſt pas, ni diſſimuler ce qui eſt; un homme de bien ne fera jamais ni l'un ni l'autre, ſoit pour mieux vendre, ſoit pour acheter à meilleur marché.

Il n'eſt jamais utile de mal faire, puiſque ce qui eſt honteux ne ſçauroit jamais être utile, & il eſt toujours avantageux d'être homme de bien, puiſque ce qui eſt honnête eſt toujours utile.

Il ne nous eſt pas permis d'abuſer de l'ignorance des autres & de nous en prévaloir contre eux, il n'y a rien de plus pernicieux à la ſociété humaine, que cette malice artificieuſe qui paſſe pour habileté.

Il n'eſt pas honnête de profiter des teſtamens, même les plus véritables, lorſqu'on ſe les eſt attirés par des ſoins étudiés & contrefaits, plûtôt que par une amitié ſincére & véritable.

Quand un homme de bien n'auroit qu'à remuer la main pour faire gliſſer ſon nom dans les teſtamens des plus riches citoyens, & qu'il ſeroit même

quidem habeat, id omnino neminem umquam ſuſpicaturum. Cap. 19.

Homo autem juſtus, iſque quem ſentimus virum bonum, nihil cuiquam, quod in ſe transferat, detrahet. Hoc qui admiratur, is ſe, quid ſit vir bonus, neſcire fateatur.

In jure jurando, non qui metus, ſed quævis ſit, debet intelligi: eſt enim juſjurandum affirmatio religioſa, quod autem affirmate, quaſi Deo teſte, promiſeris, id tenendum eſt non propter iram Deorum, ſed propter juſtitiam. Cap. 29.

Nequè bonitas, nec liberalitas, nec comitas eſſe poteſt, non pluſquàm amicitia, ſi hæc non per ſe expetantur, ſed ad voluptatem, utilitatem ve referantur. Cap. 33.

aſſuré